FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024

LA CITADELLE D'ARRAS

Arras Communauté Urbaine

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs Vauban

Photo de couverture : © Altimage Philippe Frutier

Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

LA CITADELLE D'ARRAS

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.
Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.
C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.
C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.
Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.
À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.
À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.
L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.

© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.
Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.
Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.
L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.
Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

Jean-Louis Fousseret
Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

Sommaire

P 9 Préambule
P 18 Introduction

P 20 **Partie 1 / Description et importance du site Vauban**

P 21 **1.1 Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire**
P 21 1.1.1 Présentation du territoire
P 22 Arras dans le Nord de la France
P 23 Les sites défense et la trame verte et bleue de l'Arrageois
P 26 Une attractivité liée à la qualité d'un art de vivre
P 26 La zone tampon
P 32 1.1.2 Particularités de la citadelle d'Arras
P 32 Historique
P 36 Caractéristiques patrimoniales
P 37 Une place à part
P 39 Synthèse : Identification des pressions que peuvent subir les valeurs du site
P 40 **1.2 Importance du site d'Arras**
P 40 1.2.1 La citadelle d'Arras dans l'œuvre de Vauban
P 40 Enoncé de la valeur universelle exceptionnelle de la citadelle d'Arras
P 41 Les places du Pré Carré
P 43 La valeur technique et artistique
P 46 1.2.2 La citadelle d'Arras sur son territoire
P 46 La valeur culturelle
P 47 La rareté
P 47 Les valeurs socio-économique, politique et environnementale contemporaines

P 50 **Partie 2 / Stratégie de gestion du site**

P 51 **2.1 Organisation des acteurs**
P 55 **2.2 Enjeux et objectifs, un projet de territoire**
P 55 2.2.1 Définition des enjeux
P 55 Enjeux du schéma directeur de reconversion des sites de défense d'Arras
P 56 Enjeux de réaffectation et de restauration des bâtiments.
P 57 Enjeux de conservation et de restauration des ouvrages fortifiés
P 58 Enjeux de valorisation touristique
P 59 Enjeux liés à la démarche commune des 12 sites au sein du Réseau Vauban
P 60 2.2.2 Déclinaisons des objectifs
P 60 Objectif 1/ Poursuivre la mise en œuvre du projet de reconversion, d'aménagement et de mise en valeur du site.
P 62 Objectif 2/ Objectifs de réaffectations et de restaurations des bâtiments.
P 68 Objectif 3/ Poursuivre la programmation des travaux de restauration et de mise en valeur des remparts
P 69 Objectif 4/ Amplifier la valorisation culturelle et touristique de la citadelle

P 77 Objectif 5/ Inscrire la Citadelle dans le « Grand Arras EN TETE » en faveur de la transition écologique
P 77 Objectif 6/ Objectifs communs aux 12 sites du Réseau des sites majeurs de Vauban

P 78 **Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024**

P 79 **3.1 Conservation et restauration des ouvrages fortifiés**
P 82 **3.2 Reconversion et restauration des bâtiments**
P 82 La réhabilitation du bâtiment « infirmerie »
P 82 Devenir du bâtiment des Archers de la Citadelle
P 82 L'Arsenal
P 82 Gouverneur et Aspremont
P 82 Porte Royale et Porte Dauphine
P 83 **3.3 Valorisation touristique et culturelle**
P 83 L'amélioration du parcours du visiteur
P 84 La programmation des manifestations à la citadelle
P 84 La recherche d'expériences exclusives
P 85 La mise en perspective de la citadelle
P 86 **3.4 Démarche commune des sites dans le Réseau**

P 87 **Annexes**

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.`

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série

En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :
Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ;Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (…) sur son territoire »[1].

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion[2].

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine[3].

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e^ siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

1 / Article 4 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel*
2 / Article 117 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017).*
3 / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne[4].

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuaire qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare – cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.

Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évaluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien[1]. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :
a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.
89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné parle Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.
Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.
En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités[7].

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».
6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015
7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an[8].

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État[9].

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.
109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.
110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.
111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

> une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
> un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
> la participation des partenaires et acteurs concernés ;
> l'affectation des ressources nécessaires ;
> le renforcement des capacités ; et
> une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir toutes les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.
9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.
Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.
L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :
- des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :
- les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.
Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :
- Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXIe siècle.
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées et entrée du PNR des Pyrénées catalanes.

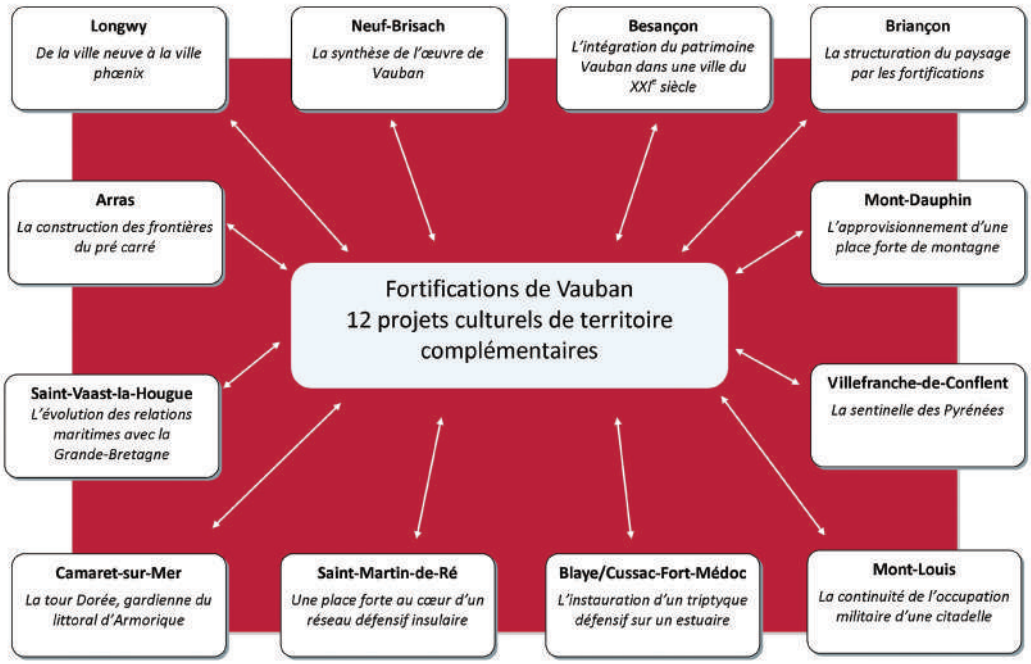

La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau.
C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.

Introduction

Un premier plan de gestion a été élaboré en 2007 par la ville d'Arras, en collaboration avec l'armée encore présente et sans menace d'abandon du site, pour la valorisation touristique de la citadelle. Les projets comprenaient la mise à l'étude d'une ZPPAUP, la mise en lumière de la citadelle, la prise en compte des trames vertes et bleues, le développement des visites etc...

Ce plan de gestion est très vite devenu obsolète suite des évènements marquants survenus en 2008 et qu'il convient de rappeler au préalable.

L'ARRAGEOIS a, en effet, été le théâtre de deux événements paradoxaux qui présentent la particularité d'avoir été les générateurs inattendus d'une dynamique collective, politique et citoyenne, singulière… C'est en juillet 2008 qu'ont été décidés :

- par le Comité du Patrimoine mondial, l'inscription des fortifications de Vauban sur la liste du Patrimoine Mondial, le 7 juillet 2008.
- par le Gouvernement, une semaine après, la dissolution du 601ème Régiment de Circulation Routière basé à ARRAS. Le départ effectif est intervenu un an après, en juin 2009.

Ainsi s'achevaient plus de 300 ans d'histoire militaire, dans le même temps que débutait un formidable pari : celui d'ouvrir à une nouvelle vie urbaine sur 72 hectares jusqu'alors captifs, dont la Citadelle de 15 hectares intramuros.

Cette décision du gouvernement a engendré un déficit de population de 1 600 personnes (4% de la population d'Arras) dont la fermeture de l'équivalent de 9 classes de 25 élèves ainsi qu'une perte de 8,5 millions d'euros pour l'économie locale.
Pour répondre aux conséquences économiques de cette décision, les pouvoirs publics se sont mobilisés pour sauver l'emploi et apporter des solutions efficaces, concrètes et réelles aux conséquences de ses choix. Tel est l'objet du contrat de redynamisation des sites de défense (C.R.S.D.) d'Arras signé entre le Préfet du Pas-de-Calais et le Président de la Communauté Urbaine d'Arras le 2 avril 2009, qui apportent une compensation financière de 6.2 M€ pour le développement d'un programme d'accompagnement des activités économiques, touristiques et en ingénierie.

Les outils permettant la concrétisation de ce C.R.S.D. se voulaient à la fois simples et innovants mais aussi financièrement efficaces.
- Simples car nous avons commencé par créer un double comité de pilotage, l'un, institutionnel, pour assurer le suivi stratégique, économique, social et financier du Contrat de Site, l'autre, pour penser et mettre en œuvre la reconquête des friches militaires.
- Innovants parce que, dès le début, aucun élu, n'a imaginé que les enjeux de ce dossier ne pourraient valablement prospérer sans une forte adhésion de la population.
- Financièrement efficaces puisque, dans un contexte contraint, s'agissant des marges de manœuvre à venir des collectivités locales, la Communauté Urbaine d'Arras, porteuse de ce dossier inattendu, a souhaité optimiser toutes les possibilités de concours, notamment de l'Etat, des Fonds Européens et de la Région Nord Pas-de-Calais, près de 20 millions d'euros au total.

Suite à l'annonce du gouvernement un nouveau plan de gestion a été lancé en 2009 pour la revalorisation de l'ensemble sur la base d'études d'urbanisme dont l'objet était la requalification de l'ensemble du site libéré par l'armée cédés à la Communauté Urbaine d'Arras le 21 juin 2010. Ce site à requalifier, se répartit sur 72 hectares dont 45 ha de bois. Le périmètre de reconversion comprend la Citadelle, le bois du polygone, la caserne Schramm et le terrain du Gouverneur. Les bâtiments existants sur ces emprises permettent la réutilisation de 70 000 m² de plancher et environ 7 000 m² pourraient être construits pour fermer la place d'Armes, tel que l'avait prévu Vauban.

Des études d'urbanisme, ont été menées par une équipe pluridisciplinaire, de septembre 2009 à juillet 2012 afin de définir un schéma directeur d'aménagement, avec un phasage des opérations sur le court (2013-2014), le moyen (2015-2020) et le long terme (après 2020).
L'idée du projet d'aménagement étant de faire de cet ensemble un nouveau quartier de ville, ouvert sur Arras et les communes voisines (Achicourt et Dainville).

Fort est de constater que suite aux différents comités de pilotage et réunions publiques, le projet satisfait tous les partenaires, dont la DRAC et les services centraux du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le plan de gestion de la Citadelle d'Arras poursuit les objectifs énoncés dans le plan de gestion de 2013, 2018 afin de mettre en place une stratégie territoriale efficace qui réponde aussi bien aux exigences d'aménagement du territoire, qu'à celles de l'UNESCO, à savoir conserver et protéger la valeur universelle exceptionnelle, l'intégrité et l'authenticité du bien dans un objectif de développement durable.

Plan de masse : Les sites de défense d'Arras libérés par l'armée et cédés à la Communauté Urbaine d'Arras le 21 juin 2010.
Source : Etude MRAI pour la reconversion des sites de défense d'Arras

Partie I

Description et importance du site Vauban

1.1 Caractéristiques et diagnostic du site sur son territoire

1.1.1 / Présentation du territoire

Source : Extrait du dossier de « Projet d'inscription de L'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »

/ Arras dans le Nord de la France

Une forte densité doublée d'une bonne accessibilité.

Avec 6 009 976 habitants en 2015, la région Hauts-de-France est la troisième région la plus peuplée de France métropolitaine, et une des plus densément peuplée d'Europe.
Arras, point de jonction entre Londres, Bruxelles et Paris, s'inscrit dans un **bassin de population de 100 millions d'habitants** dans un rayon de 300 kilomètres.
ARRAS, ville-préfecture du Pas-de-Calais, dispose de toutes les administrations publiques ayant un rayonnement départemental et compte aujourd'hui 41 000 habitants.
Arras est également la ville centre de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), d'une superficie de 306 km² regroupant 46 communes et près de 110 170 habitants au premier janvier 2018.

De plus, la desserte de la région, et d'Arras en particulier, est excellente :

- **accessibilité routière** : présence de l'autoroute A1, et de l'A26, très utilisée par les britanniques ;
- **accessibilité ferroviaire** : Gare TGV permettant d'accéder à Paris en 50 minutes, Lille en 35 minutes.

Cette situation géographique avantageuse permet de **développer des activités économiques dans le domaine de la logistique**, secteur économique important pour le territoire.
L'évolution de ces **activités**, consommatrices d'espaces et génératrices de nuisances, ne concerne pas **directement la citadelle d'Arras.**
Il est cependant important de noter que cette évolution de l'activité logistique devrait avoir un impact sur la démographie du territoire et faciliter l'organisation de grands évènements :

- le **Main Square Festival,** qui accueille jusqu'à 120 000 visiteurs sur trois jours ;
- le **marché de Noël** : 600 000 visiteurs.

La qualité de la desserte de ce territoire, tant routière que ferroviaire, permet de renforcer des projets de développement touristique, économique et résidentiel, notamment en cœur d'agglomération.

Plan de situation
Source : Situation et ensemble

/ Les sites défense et la trame verte et bleue de l'Arrageois

Caractérisé par un pôle urbain central dense, le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras est traversé par deux vallées, celle du Crinchon et celle de la Scarpe qui constituent les principales coulées vertes de l'agglomération.
Le reste du territoire rural est essentiellement composé d'espaces agricoles de culture intensive. La CUA est particulièrement pauvre en milieux naturels avec à peine 2,4 % d'espaces boisés contre 8% de moyenne régionale et 0,57% de zones humides contre 0,8 % de moyenne régionale.

En juin 2000, la CUA a approuvé le Schéma Directeur de la Région d'Arras qui affirme la volonté d'un développement harmonieux du territoire notamment au travers du respect des espaces naturels et ruraux pénétrant pour certains d'entre eux jusqu'au cœur de l'agglomération.

Dans cette perspective et de façon à mieux définir les vocations de ces pénétrantes vertes, la Communauté urbaine s'est engagée dans la réalisation de son schéma trame verte et bleue. Approuvées le 17 octobre 2003, les orientations et les propositions d'aménagement de la trame verte et bleue de l'agglomération s'appuient sur le double constat du déficit d'espaces de nature et de loisirs accessibles à la population et de l'existence d'un potentiel insuffisamment exploité.

La création d'une Trame verte et bleue de l'Arrageois de qualité doit garantir un développement durable du territoire. Elle a pour objectif de préserver et d'enrichir la biodiversité du territoire en s'appuyant sur un mélange de réservoirs biologiques, d'espaces récréatifs respectueux de l'environnement et de zones de liaison douce et écologique. A cet effet, plusieurs projets de boisement et de restauration écologique de milieux ont été réalisés ou sont en cours sur le territoire. Ainsi, par délibération du 12 novembre 2009, la Communauté urbaine d'Arras a répondu à l'appel à projet régional « corridors biologiques boisés « et par délibération du 3 octobre 2010, la CUA s'est engagée dans le Plan forêt régionale.

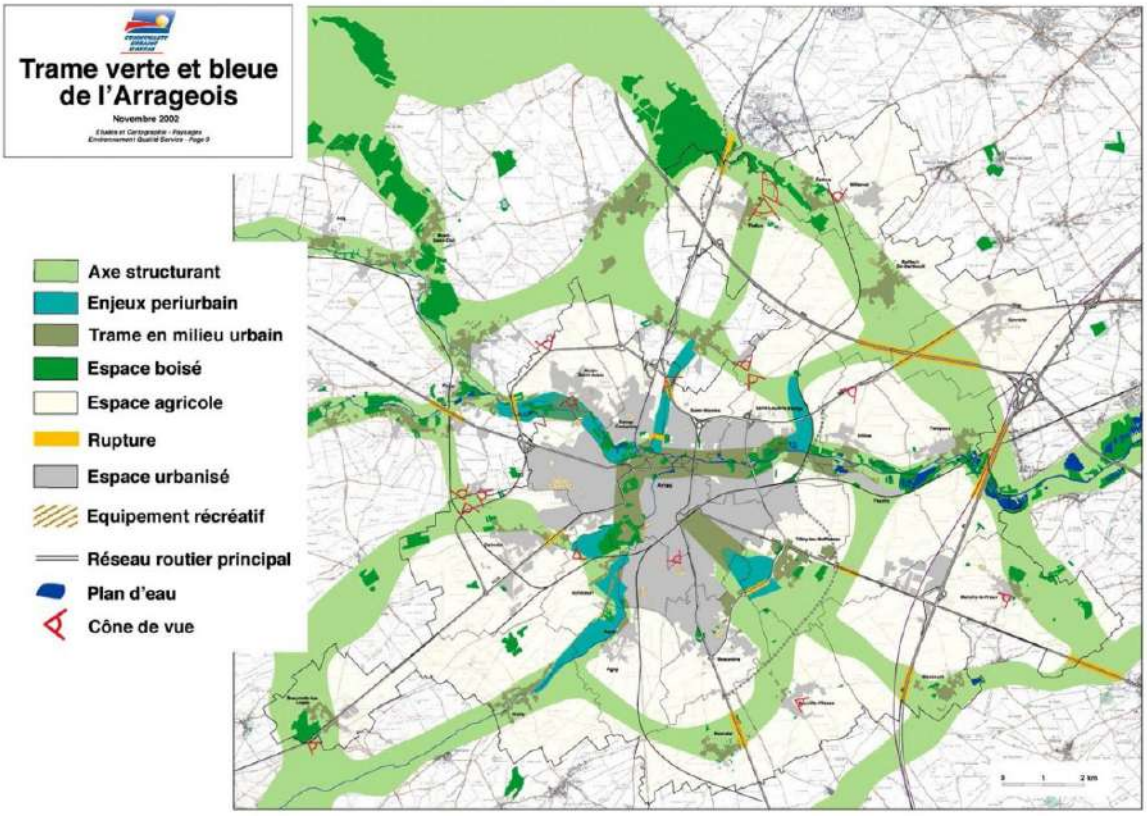

Le boisement de ces sites s'inscrit également dans le cadre des enjeux du Plan climat territorial du Pays d'Artois. Cette trame verte a été de plus intégrée dans le PLUI et dans le Schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois.

Les atouts de la Citadelle et de son bois au titre de la Trame verte et bleue de l'Arrageois

Les inventaires écologiques qui ont été réalisés en 2009 dans le cadre du plan de boisement de la trame verte et bleu ont montrés que la citadelle offre de nombreux atouts :
- Elle offre la plus grande surface boisée du territoire et la plus grande variété d'espèces recensées sur l'ensemble des sites inventoriés (87 ha au total sur 8 Communes).
    - 9 espèces protégées au titre du Code de l'Environnement,
    - menthe crépue (Mentha suaveolens),
    - triton crêté,
    - 7 espèces de chauves-souris.
- Elle est connue et reconnue par les associations environnementales et naturalistes.
- Elle représente l'interface urbain/rural du Chemin des deux eaux qui permettra à terme de relier les deux vallées du territoire, la Scarpe et le Crinchon, colonne vertébrale de la Trame verte et bleue de l'Arrageois.

Ce cheminement vise trois objectifs :
- restaurer la biodiversité et réintroduire la nature en ville par la création de continuums écologiques,
- favoriser les déplacements doux, en bord de voie d'eau autant que possible,
- mettre en valeur le patrimoine historique.

- Sa richesse provient :
    - de l'alternance des milieux fermés (bois) et ouverts (clairière)
    - de la combinaison du bleu (ruisseau des hautes fontaines, Crinchon) et du vert (espaces boisés ou en herbe)
    - de la présence d'une flore et d'une faune variée : de la petite faune (invertébrés remarquables : decticelle bariolée, sauterelle des chênes…) à la grande faune (chevreuil, renard…) en passant par les amphibiens (tritons, crapauds…) ou les oiseaux remarquables (faucon crécerelle, fauvette grisette, linotte mélodieuse…)
    - des conditions propices au maintien de cette faune : le gîte (niches écologiques dans la végétation, cavité dans les remparts…) et le couvert (se nourrir et s'abreuver).

Plan de gestion écologique de la Citadelle

Le bois de la Citadelle est issu d'une part de l'abandon des jardins potagers installés après 1946 et progressivement colonisés par la végétation forestière (aubépine, frênes, érables sycomores, hêtres…) et d'autre part par le manque d'entretien de l'armée qui n'utilisait plus le bois comme terrain d'entrainement à partir des années 1960.

Le bois de la citadelle est à présent géré par la Communauté Urbaine d'Arras qui à plusieurs objectifs:
- Créer des espaces de promenades pour le public en s'appuyant sur les traces de l'ancien chemin couvert ;
- Maintenir la biodiversité en mettant en place une gestion de la diversité écologique des milieux : mare amphibiens, lisières, prairies ouvertes en parcelle ;
- Maintenir le potentiel de diversité forestière ;
- Mettre en valeur la profondeur du système de défense.

La Communauté Urbaine d'Arras a missionné la société Nord Seine Forêt pour réaliser un diagnostic afin de définir un règlement type de gestion du bois sur 10 ans, de janvier 2019 à janvier 2029.

Ce diagnostic a permis d'identifier les différentes stations forestières en prenant en compte la nature du sol, l'exposition, la topographie, les plantes indiciaires… et de définir des préconisations qui permettent de trouver un équilibre sylvico-cynégétique afin que la forêt puisse se régénérer naturellement par des essences choisies.

La philosophie générale s'appuie sur le maintien du bois de la citadelle comme un espace dédié à la préservation de la biodiversité, conservant son caractère sauvage et limitant l'accès du public. La zone refuge pour la faune et la flore, sera d'ailleurs maintenue sur une grande partie du bois.

Le bois est essentiellement composé de frênes et d'érables sycomore mais le frêne est l'une des essences les plus répandues. Une attention toute particulière va donc être apportée au développement de « chalara Fraxinea », champignon pathogène provoquant le flétrissement des feuilles et, à terme, le dépérissement de l'arbre. L'avenir des frênes est donc compromis, le choix des essences à conserver ou à implanter devra désormais prendre ce critère en compte.

Ce règlement prévoit de recréer les trois strates d'une forêt (arborée, herbacée et arbustive) là où il ne sera pas possible de mettre en valeur les remparts de la Citadelle via des cônes de vues et des aménagements adaptés.

Trois accès de la citadelle dédiés aux modes déplacements doux et reliés à la trame verte et bleue

- L'accès sud est marqué par la Porte Dauphine et les ouvrages défensifs extérieurs, en bon état de conservation. Ces ouvrages monumentaux que sont la contre-garde du bastion du Dauphin et la demi-lune de secours, offrent l'opportunité de rendre lisible toute la profondeur du système défensif et de la restituer, même sur une tranche étroite.
- Au Nord, l'accès se fait par la Porte Royale, face au jardin du Gouverneur (dit jardin des allées), un parc planté dès le début 18e siècle puis aménagé progressivement dans un esprit « à l'anglaise « avec de nombreuses allées qui serpentent entre de beaux arbres d'essences variées. Grand lieu de promenade arrageois, il est équipé d'un kiosque à musique et jouxte de nombreuses installations sportives.
- L'accès est, s'ouvre sur une promenade qui longe les douves et qui s'appuie sur deux contre gardes qui séparent deux douves en eau. Cet accès est un peu confidentiel car il est masqué par un bâtiment construit dans les années soixante.

Autour de la citadelle

- Des cheminements piétons permettent depuis 2009 de faire le tour complet de la citadelle. Ces chemins, très empruntés par les joggeurs et les randonneurs, constituent un moyen très plaisant de découvrir les fortifications avec plusieurs points de vue sur les bastions et les contre-gardes.
- La Citadelle, forme la proue d'une ouverture verte en plein centre-ville. Cette ouverture verte offre une grande diversité de paysages (terres agricoles, bois, marais, jardins) et permet grâce à l'organisation bipolaire de la Citadelle, à la fois ouverte sur la ville et la campagne, de :

▪ Ouvrir la ville centre sur sa périphérie rurale, bocagère et marécageuse tout en rééquilibrant le nord et le sud de l'agglomération en reliant :

- les deux grands pôles de nature et de loisirs de l'agglomération (secteurs Citadelle et Gouverneur - Val de Scarpe) ;
- les deux grands pôles d'attractions culturels (secteur Citadelle - Abbaye St Vaast et centre d'Arras).

▪ Mettre en valeur la ressource paysagère de la région d'Arras.

▪ Créer des espaces publics respectueux de l'environnement en révélant la présence de l'eau et en valorisant les massifs forestiers sur les trois sites. La définition d'une armature d'espaces publics facilement identifiable et reliant ces pôles, permettra de :

- prolonger la trame verte et bleue en centre-ville ;
- attirer les touristes au-delà du centre-ville d'Arras et de leur donner un aperçu de la richesse des paysages ruraux avoisinants.

/ Une attractivité liée à la qualité d'un art de vivre

L'agglomération dispose d'un **niveau satisfaisant d'équipements structurants** et la ville d'Arras dispose d'un **niveau satisfaisant d'équipements de proximité**.

Ce niveau d'équipement bénéficie autant à l'attractivité résidentielle qu'à l'attractivité touristique du territoire.

La Citadelle, devenue emblème et vitrine du territoire participe à l'attractivité générale du territoire.

Le tourisme d'affaire et de mémoire, moteur du tourisme local

Idéalement situé à distance égale des grandes capitales d'Europe du Nord, le Pays d'Artois est la destination privilégiée des amateurs d'échappées belles, en quête d'évasion le temps d'un week-end relaxant, d'une semaine animée ou de vacances inspirantes.
L'ambiance architecturale inimitable de la capitale artésienne, le charme intemporel des paysages et des villages de caractère du Pays d'Artois dessinent un décor hors du temps, façonné par 20 siècles d'histoire et de conflits, où la nature et le patrimoine conjuguent leurs talents pour entretenir une authentique douceur de vivre et cultiver l'art des belles rencontres. Depuis 2018, ce sont ces valeurs de territoires qui sont synthétisées dans la marque « Arras Pays d'Artois, vous allez prendre le temps de vivre » commercialisée par l'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras.

Point de contact entre la ville et la campagne, entre la culture et la nature, la citadelle est appelée à devenir un pivot essentiel de l'offre touristique arrageoise. Ainsi la création d'un centre d'interprétation sur la citadelle et les fortifications de Vauban à l'échelle du pré carré serait un atout pour renforcer et prolonger l'expérience de découverte de la citadelle.

Par ailleurs, Arras constitue une destination de choix de la filière des Rencontres d'Affaires. Avec une porte d'entrée située à seulement 20 minutes de Lille et 40 minutes d'Amiens, elle fait office de ville « centrale » quant à l'organisation d'évènements émanant des organisateurs régionaux. De plus, sa connexion directe à Paris – 50 minutes par le TGV - lui confère une place de choix dans le palmarès des destinations d'affaires d'intérêt pour les manifestations professionnelles à dimension nationale. C'est donc un secteur d'activité en augmentation croissante qui représente 60% de la clientèle hôtellière.

Si le territoire est déjà bien doté en infrastructures permettant l'accueil de réunion, congrès et séminaires, ceux-ci sont toutefois saturés aux périodes les plus demandées.

Bénéficiant de la présence de la Communauté Urbaine d'Arras, d'un cadre de prestige, d'activités culturelles et de loisirs sur une unité de lieux, la citadelle est fréquemment sollicitée pour accueillir réunions et réceptions. Le développement des services d'hôtellerie, restauration et de salles de réception au sein de la citadelle permettrait de répondre davantage à ces demandes. Une vigilance est toutefois de mise pour maintenir un équilibre de l'offre locale.

/ La zone tampon

La situation au titre des documents d'urbanisme :

Le Schéma Directeur d'aménagement définit en juin 2010, avait permis d'élaborer une révision simplifiée du PLU pour permettre la mise en œuvre du projet urbain de la Communauté Urbaine d'Arras au niveau des sites militaires désaffectés, acquis le 21 juin 2010 et identifié comme site d'intérêt communautaire par délibération en date du 18 février 2011.
Le Conseil de la Communauté a depuis prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) afin de répondre à une forte incitation législative de la loi Grenelle mais surtout de construire un véritable projet de territoire partagé à une échelle pertinente pour aborder les enjeux stratégiques.

Le PLUI vise à apporter une simplification des règles, à trouver une harmonisation entre des règlements parfois disparates voire contradictoires sur des territoires voisins et similaires, à rechercher une continuité de traitement sur des questions transversales comme la Trame Verte et Bleue, la valorisation du Val de Scarpe ou la prise en compte des nuisances et des risques, par exemple.
Dans le cadre du PLUI, la zone urbaine mixte centrale d'Arras UAd regroupant exclusivement les anciens sites militaires de la Citadelle, le terrain du Gouverneur et la caserne Schramm est à présent soumise aux mêmes règles que dans le reste du centre-ville d'Arras, classé UAa (fonctions mixtes, commerces, services et équipements d'importance communautaire)
La zone naturelle de constructibilité limitée aux abords de la Citadelle a été réduite et le déboisement permettant de dégager des vues sur les remparts est autorisé. Le reste du bois est en zone naturelle inconstructible, y compris une partie du bois du polygone, située sur la commune d'Achicourt. Cette partie fait en effet partie du périmètre classé de la citadelle et se trouve également en zone naturelle protégée inconstructible.

Les protections des sites de défense au titre du code du patrimoine sont les suivantes :

A la demande de la CUA et du chef de l'UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine), il a été demandé à la DRAC et au ministère de la culture de réviser les arrêtés des sites de défense libérés et notamment les protections de la citadelle et de ses glacis qui dégageaient un certain nombre d'imprécisions et ce, afin d'obtenir une cartographie précise de la servitude, ne serait-ce que pour déterminer celle des abords.

Pour rappel, les protections du plan de gestion de 2007 sur la citadelle proprement dite :
- un arrêté du **17 février 1920** concernant le classement de la chapelle
- un arrêté du **2 août 1929** d'inscription de «la citadelle». Cet arrêté n'était pas accompagné d'une délimitation, ni d'une description des parcelles concernées,
- un arrêté du **05 octobre 1945** d'inscription concernant « Les vestiges autour de la Citadelle comprenant les murs d'escarpe avec leurs courtines et leurs talus, les fossés, les contre-escarpes et les glacis, de toute l'ancienne fortification de la ville au sud-ouest de la cité» sans plus de précisions cartographiques, sur la partie du terrain en dehors de la citadelle.

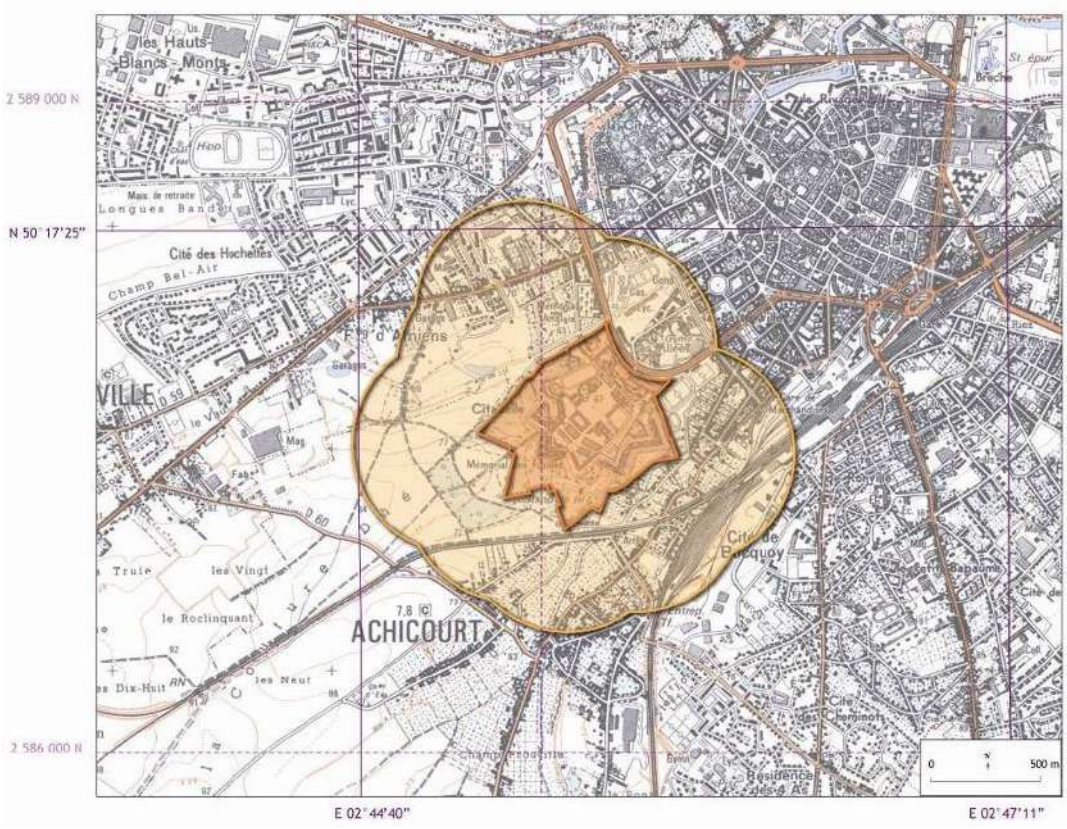

Périmètre de la zone tampon en 2008
Source et fond cartographique : SCAN25 IGN-PARIS-1990 Lambert 1 Nord

Depuis 2012, les protections ont été considérablement renforcées

<u>- sur la citadelle proprement dite :</u>
Un arrêté du **23 octobre 2012** a permis le **classement en totalité de la citadelle d'Arras,** avec ses ouvrages militaires bâtis et non-bâtis, ses bâtiments et l'ensemble des sols, y compris une partie des dehors constituée par l'ancien polygone du Génie.
Cet arrêté se substitue à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 17 février 1920 et à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 2 août 1929.

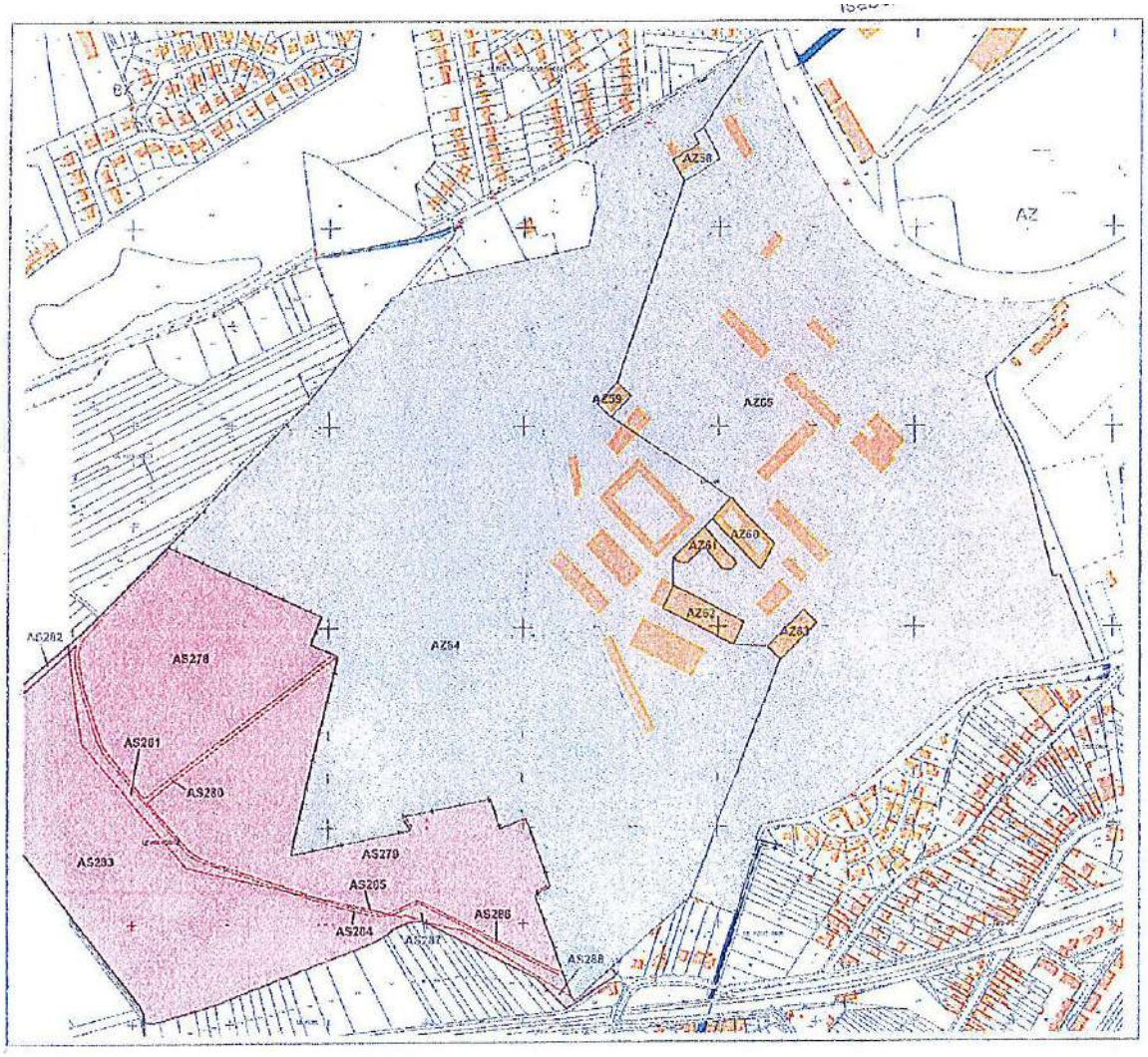

Cet arrêté a permis de :
- Agrandir la protection au titre des Monuments Historique qui s'étend à présent sur la commune d'Achicourt.
- **Définir les limites précises du monument historique qui manquaient dans les précédents arrêtés.**

Le périmètre des abords a donc été agrandi et la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial est à présent défini par un périmètre de 500 m aux abords des parcelles cédées par l'armée à la Communauté Urbaine d'Arras ;
Cette zone tampon est aujourd'hui considérée comme satisfaisante par l'Architecte des Bâtiments de France.
L'arrêté de classement de la totalité de la citadelle géré par avis conforme de la DRAC des Haut-de-France et la mise en place d'un site patrimonial remarquable sur la ville d'Arras comme outil de gestion d'une partie de la zone tampon sont deux dispositifs complémentaires qui assureront une protection efficace du bien inscrit au patrimoine mondial.

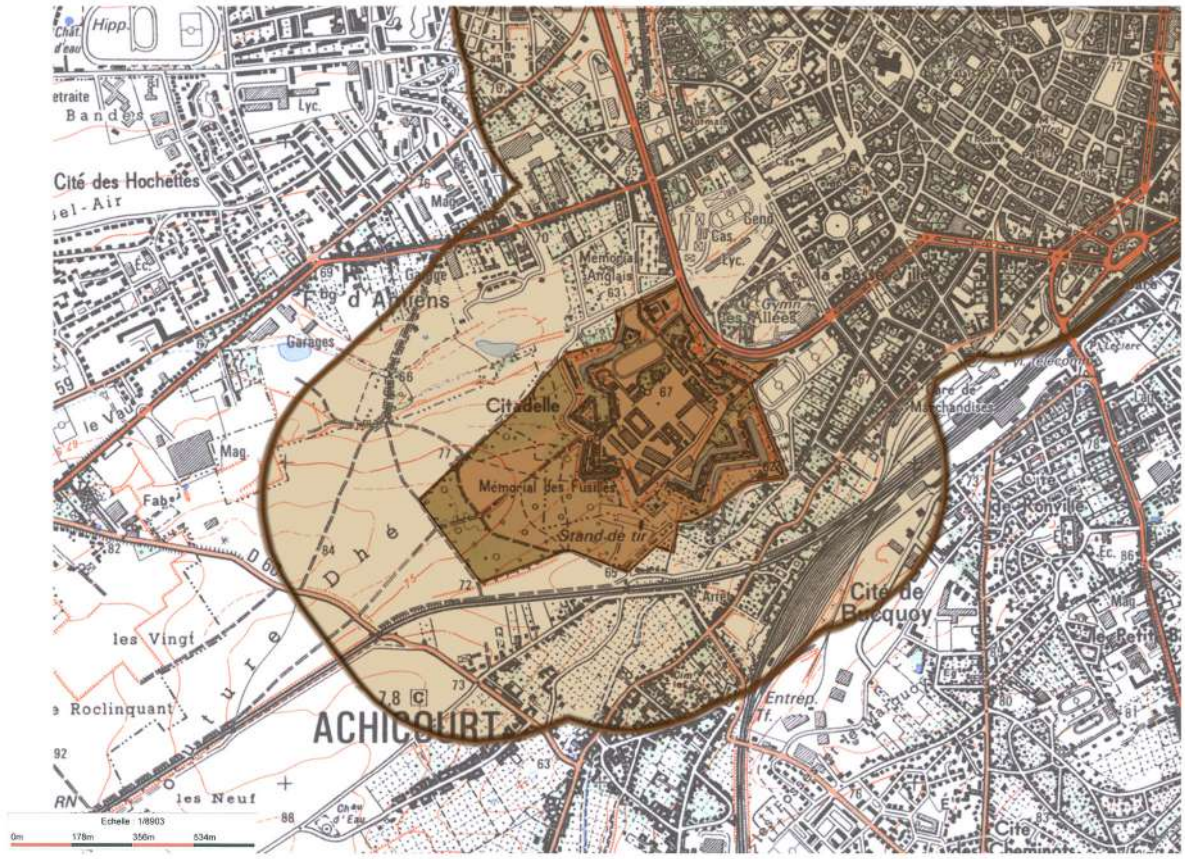

Périmètre de la zone tampon depuis 2012

Le schéma Directeur d'aménagement validé en juin 2011 propose des orientations d'aménagement à l'échelle de ce périmètre classé. Ce schéma directeur est présenté au point «2.2 - Enjeux et objectifs, vers un projet de territoire» et intègre également le terrain du gouverneur et la caserne Schramm.

- sur le terrain du gouverneur :
▪ un arrêté du 23 octobre 2012 portant sur le classement de la totalité de l'ancien Magasin aux allées se substituant à un arrêté du 24 octobre 1929 d'inscription de la «porte monumentale du magasin aux allées».

- sur la caserne Schramm :
▪ un arrêté du 07 février 2012 d'inscription de la totalité de la caserne. Elle comprend, les deux pavillons des officiers, les trois ailes du casernement, l'assiette totale du quartier, ses portails et clôtures se substituant à un arrêté du 31 décembre 1946 d'inscription des façades, toitures et souches de cheminées des deux pavillons des officiers du quartier Schramm.

ZPPAUP/AVAP/Site Patrimonial remarquable

La ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) engagée en 2009 a permis d'aboutir à un diagnostic patrimonial et à des propositions d'orientations en matière de périmètre. Néanmoins, cette étude a dû être interrompue dans l'attente de la parution du décret venant expliciter la loi dite «Grenelle 2» modifiant le régime juridique des ZPPAUP et les transformant en AVAP.
L'AVAP a été relancé sur la commune d'Arras en 2016 et elle s'appliquera à la fin de l'année 2019. L'AVAP deviendra dès son application, le mode de gestion du Site Patrimoniale Remarquable d'Arras (SPR).

L'ensemble de la Citadelle étant classé au titre des Monuments historiques, elle est régie par le code du patrimoine. Le SPR d'Arras sera donc sans incidence sur le régime de protection propre à ce Monument.
Néanmoins, les quartiers avoisinants la Citadelle sont intégrés dans le SPR afin de garantir la qualité du cadre de vie, la pérennité et la mise en valeur de ses abords.

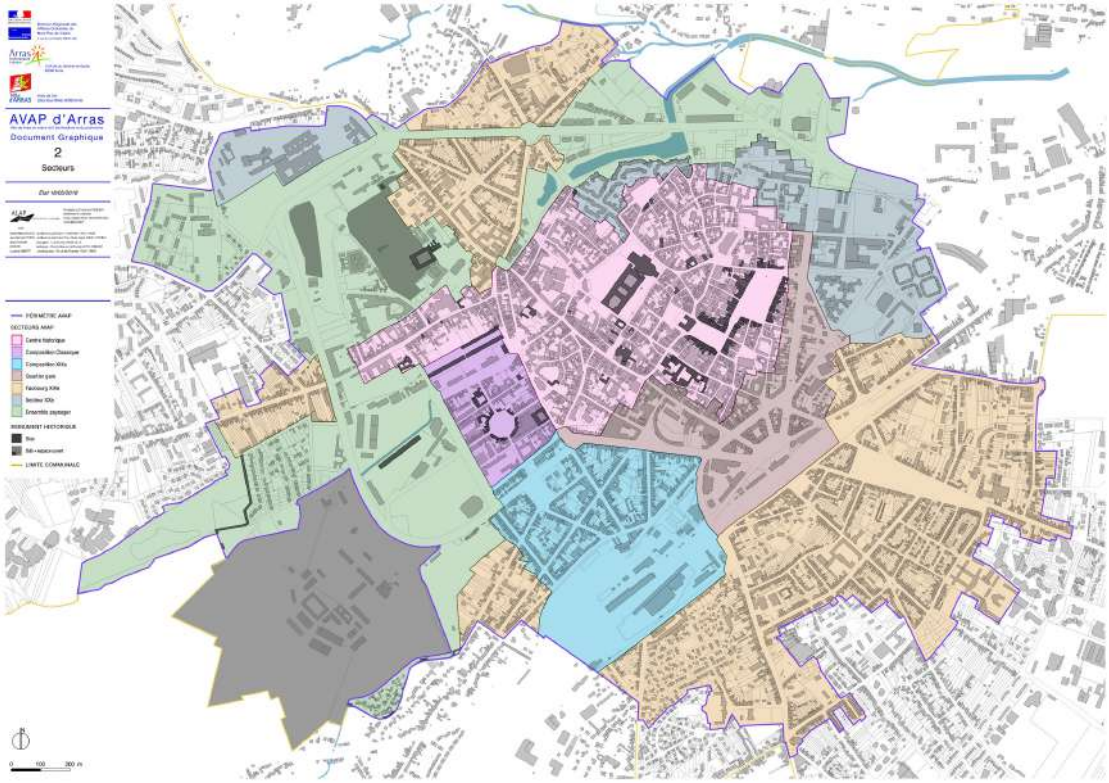

ARRAS - AVAP Carte Secteurs

Le périmètre de l'AVAP est décomposé en 7 secteurs, chacun présentant des caractéristiques suffisamment homogènes et une histoire singulière qui les distingue des autres et lui confère son identité urbaine et patrimoniale.

1.1.2 / Particularités de la Citadelle d'Arras

/ Historique

En 1640, Louis XIII assiège Arras alors espagnole. Au bout de 2 mois de siège difficile, la ville signe la capitulation, le 9 août 1640.

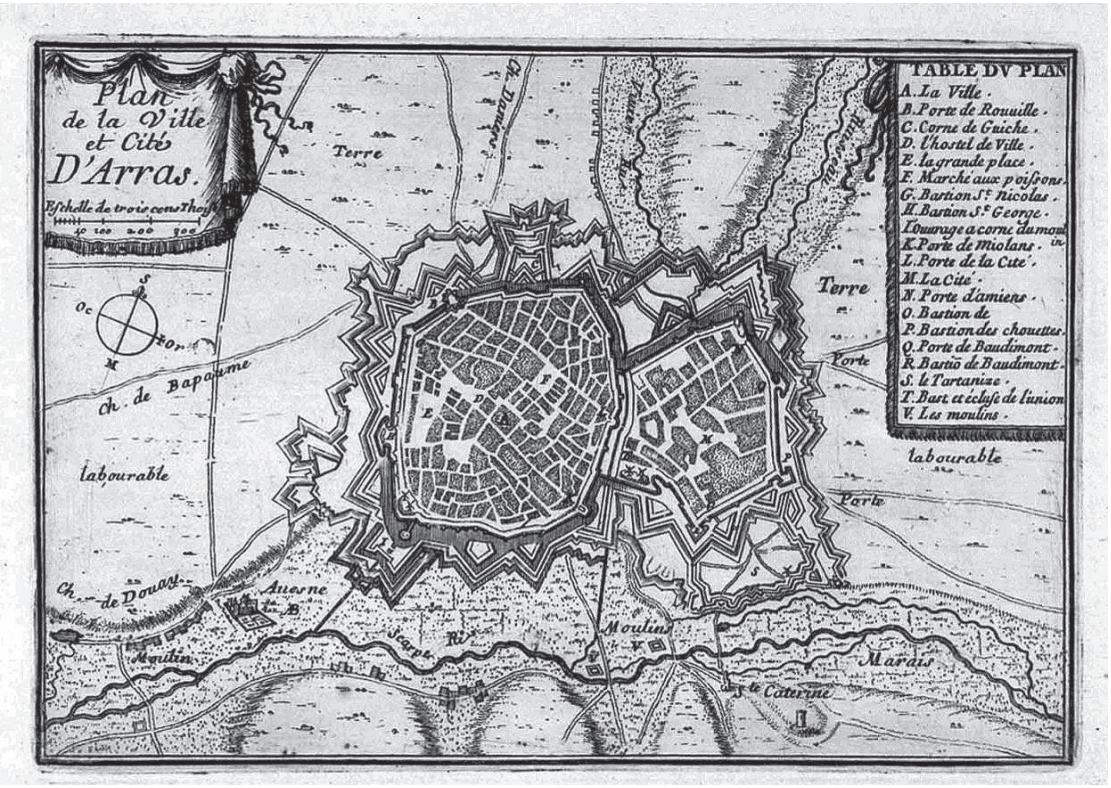

Arras en 1654
Source : Archives départementale du Pas-de-Calais

Au cours de l'été 1654, les Espagnols tentent de reprendre la ville en l'assiégeant, mais elle est sauvée par l'arrivée d'une armée française de secours commandée par Turenne qui perce le siège dans la nuit du 24 au 25 août. La victoire remportée par l'armée française est encore célébrée aujourd'hui par les Fêtes d'Arras.
La signature du traité des Pyrénées en 1659 entérine l'annexion de la ville et d'une partie de l'Artois, et organise le mariage entre l'infante d'Espagne et Louis XIV.

En 1667, lors de la guerre de dévolution, Louis XIV séjourne à Arras et décide de la construction d'une citadelle. Le projet de Vauban est retenu.
Dès 1668, les travaux de la citadelle d'Arras débutent. Achevée en 1672, cette citadelle de plaine est une position clé sur la seconde ligne du Pré carré, double ligne des villes fortifiées destinées à protéger le Royaume contre les invasions venues des Pays-Bas espagnols. Elle fait partie des quatre villes (Tournai, Lille, Arras, Dunkerque), que Louis XIV dota d'une citadelle au moment de la succession d'Espagne.

Arras est le dernier verrou sur la route de Paris, au cœur du grenier à grains de la France. Mais la citadelle permet également de surveiller les habitants, dont Richelieu disait *«qu'ils étaient encore plus espagnols que les Castillans»*.

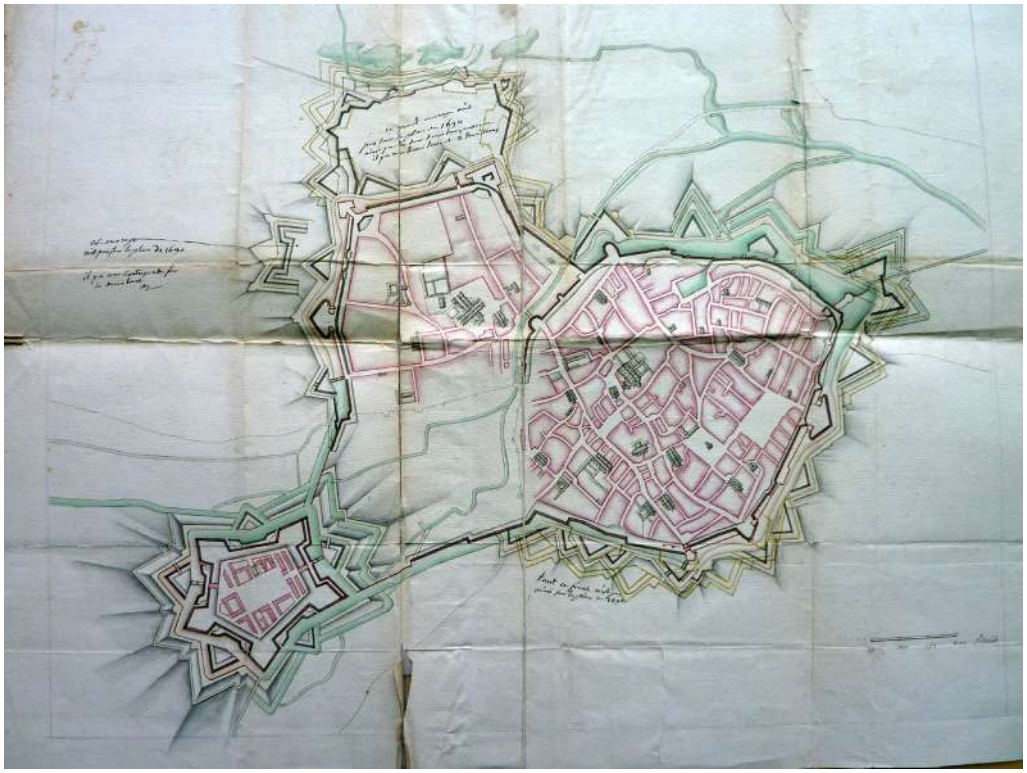

Arras en 1690- Source: Archives de la défense à Vincennes

La Citadelle est implantée en basse ville au sud-est d'Arras, ce qui lui permettait de bénéficier des eaux de la rivière du Crinchon et du ruisseau des Hautes Fontaines, pour assurer sa défense par la mise en eaux des fossés.
La citadelle dessine un plan pentagonal, avec cinq bastions et cinq courtines protégés par des ouvrages extérieurs (demi-lunes, contre gardes…). Ses remparts renferment encore aujourd'hui, une esplanade rectangulaire autour de laquelle sont disposés arsenal, cuisine, casernes et une chapelle qui est le plus vieil édifice religieux d'Arras (1674). Accès principal de la citadelle, la Porte Royale, côté ville, alors que la Porte Dauphine est une issue de secours, côté campagne.
Surnommée la «Belle inutile», la citadelle d'Arras n'a jamais eu à subir le feu de l'attaque.

La citadelle d'Arras contribue donc substantiellement à la VUE (valeur universelle exceptionnelle) du bien sériel des fortifications de Vauban parce qu'elle est une citadelle neuve de plaine du premier système défensif de Vauban. Ces bâtiments en briques sont remarquables et cette place forte faisait partie du « Pré carré » voulu par Louis XIV, double ligne de villes fortifiées dans une région dénuée de défense naturelles et destinées à protéger le royaume contre les invasions venues des Pays-Bas espagnols.

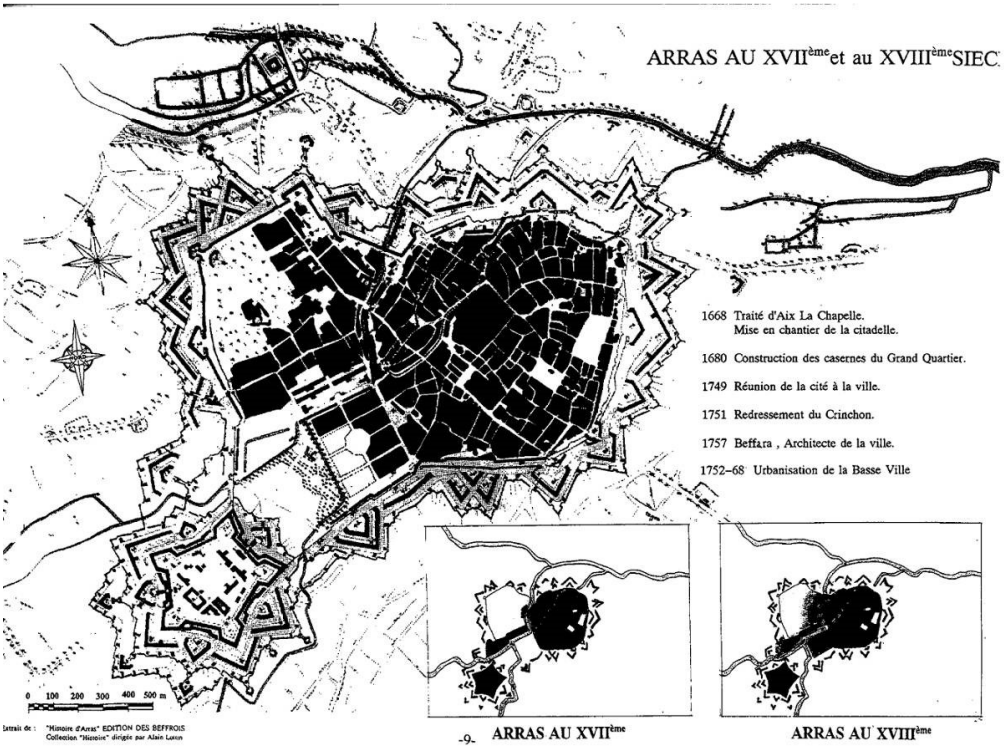

Source: Etudes de réhabilitation des casernes Schramm d'Yves A. LEPERE

Les remaniements du Génie

En 1891, débute le démantèlement des fortifications autour de la ville.

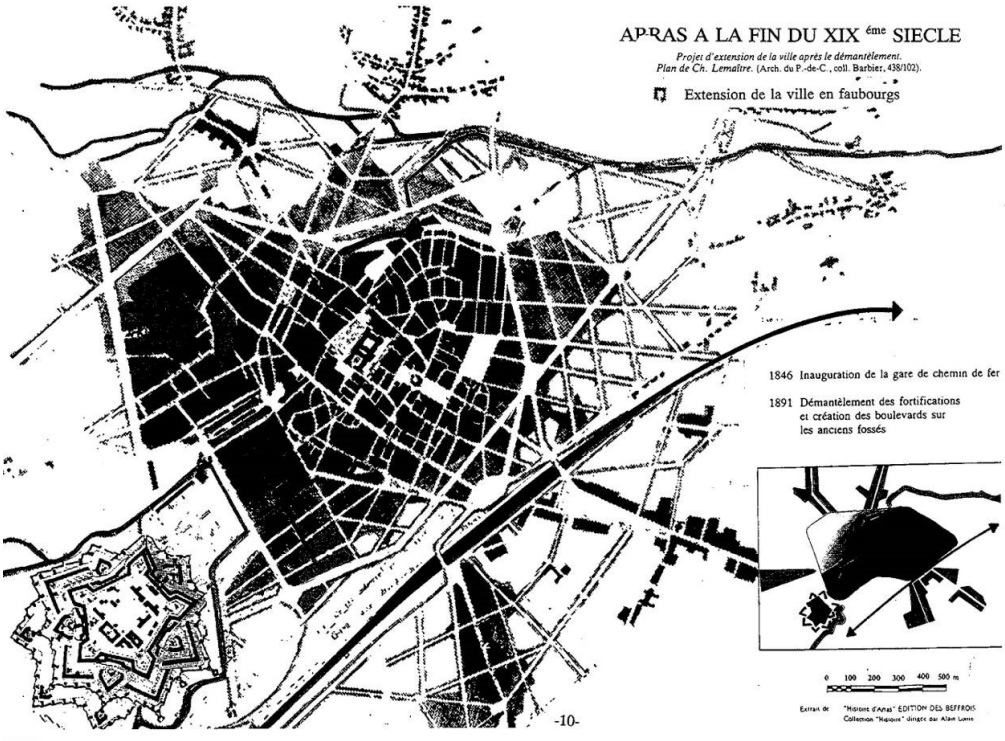

Source: Etudes de réhabilitation des casernes Schramm d'Yves A. LEPERE

Officiellement les projets pour la citadelle d'Arras se sont beaucoup ralentis après les années 1870. La raison donnée est l'inadaptation de ce type de fortifications mis en lumière durant le conflit franco-allemand. L'école du Génie a besoin de plus d'espace et de communications faciles avec ses dehors pour passer du matériel entre l'intérieur et l'extérieur et pour certains exercices.
Des négociations sont ainsi entamées entre le directeur et l'état-major pour permettre d'obtenir

ces modifications sur une place vieillissante. Si le projet de démantèlement est adopté en 1889, des contrepropositions ont lieu jusque 1891, le directeur voulant encore plus de terrain. Le choix final sera de nouveau régi par le budget, les travaux coûtant très cher.

L'opération commencera à partir de 1891, se prolongea en 1892 avec encore des modifications les 4 années suivantes au fil des possibilités budgétaires.
Le choix pris était de démanteler 3 courtines (fronts Saint Fiacre, d'Achicourt et Sainte Thérèse) et de réaliser la jonction de la demi-lune Saint Thérèse avec le centre de la citadelle.
Ces travaux causèrent de nombreux dommages et dénaturèrent en partie la citadelle.

La Première Guerre Mondiale a relativement épargné la citadelle puisque les bâtiments n'ont été que partiellement touché par des obus. Le choix a été fait d'effectuer une restauration à l'identique pour les façades donnant sur la place d'Armes et de conserver les traces des parties modifiées dans la cour de l'arsenal (une restauration conforme à la charte de Venise avant l'heure).

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, elle est occupée par les Allemands. Ses fossés deviennent alors tristement célèbres ; 218 résistants y sont exécutés, comme le rappelle, aujourd'hui, le «mur des fusillés», lieu de mémoire correspondant au mur de contre escarpe du bastion du Dauphin.

Photo des fossés du « mur des fusillés »

Au nord et au sud de la citadelle, l'ancien glacis défensif n'a quasiment pas été urbanisé puisque :
- Au sud, le bois du polygone a été préservé par l'armée qui l'utilisait comme terrain de manœuvre.
- Au nord, le glacis se compose d'un jardin (jardin du Gouverneur) et d'une zone technique, traversée par le ruisseau des Haute Fontaines et qui regroupe des entrepôts dont l'ancien magasin aux allées (1771) classé monument historique.

A l'est et à l'ouest, les dehors de la citadelle ont été partiellement préservés puisqu'une partie des glacis a été urbanisé de part et d'autre du ruisseau du «Crinchon» et du ruisseau des «Hautes Fontaines».

La particularité de la citadelle d'Arras réside aujourd'hui dans l'ambition d'un **projet de reconversion hors norme**, qui consiste pour la Communauté Urbaine d'Arras, à reconvertir et mettre en valeur, **dans le respect de l'œuvre de Vauban** :
- ce pôle militaire en un nouveau quartier de ville d'Arras,
- un patrimoine architectural (environ 67 000m²) et naturel (45 ha) conséquent.

L'occupation militaire de la citadelle depuis sa création était une des particularités identifiées lors de l'inscription. Fantassins, grenadiers, cavaliers, dragons ou autres chasseurs ont par milliers foulé les pavés de la place d'Armes de la Citadelle d'Arras. Après 350 ans d'une riche histoire militaire la Communauté Urbaine d'Arras a souhaité marquer durablement le souvenir des troupes qui y ont stationné.
Ainsi, la Communauté Urbaine d'Arras avec le concours du Comité d'Entente des anciens combattants, victimes de guerres et sociétés patriotiques, a réalisé un mémorial des régiments de la citadelle d'Arras, lieu de mémoire et de recueillement. Situé à l'intérieur de la Citadelle, près de la porte Dauphine.

Photos des plaques du mémorial des régiments

/ Caractéristiques patrimoniales

En janvier 2009, l'UDAP a réalisé une étude patrimoniale et un relevé sommaire de l'état sanitaire des bâtiments de sites de défense.

Cette étude avait pour objet d'identifier les bâtiments d'intérêt patrimonial et leur état sanitaire.

Pour compléter cette étude, la Communauté Urbaine d'Arras a mandaté une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte du patrimoine, d'un archéologue historien, d'une historienne spécialiste de Vauban et d'un ingénieur structure pour réaliser une **étude d'évaluation et sanitaire de l'ensemble de la citadelle et de ses abords.**

- Les contours de cette étude réalisée au 1er semestre 2013 comprennent notamment :

- les informations cadastrales et relatives à la situation administrative de l'édifice ;
- un historique général ;
- un rappel des parties protégées avec les contraintes liées à cette protection ;
- un bilan général avec des orientations sur les utilisations possibles ;
- des relevés de géomètre de l'ensemble ;
- un répertoire organisé des études documentaires architecturales, historiques, archéologiques, techniques déjà réalisées, les comptes-rendus de visites et des commissions réglementaires, etc… ;
- un bilan sanitaire des édifices ;
- les besoins de travaux avec le degré d'urgence des différentes interventions à prévoir.

- Cette étude englobe les thématiques majeures suivantes :

▪ Les bâtiments, de Vauban à aujourd'hui.
▪ les dispositifs de fortification de l'enceinte de la citadelle elle-même (remparts, enceinte maçonnée, les courtines de la citadelle, chemin des remparts) ;
▪ tous les ouvrages défensifs extérieurs, les fossés, les demi-lunes et contre-gardes, maçonnées ou en terre, chemin couvert, glacis… ;
▪ les aspects hydrauliques pour comprendre comment la mise en eau des fossés participait au dispositif de défense de la citadelle et identifier quelle partie des fossés était effectivement en eau et quelle partie seulement inondable ;
▪ les plantations et alignements d'arbres du site.

- Cette étude sera complétée pour chaque opération, d'expertises techniques, scientifiques et historiques lorsque la nature, l'importance et la complexité des travaux le justifient.

- Les caractéristiques du diagnostic sont définies par analogie au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Cette étude approfondie permet d'assurer une maîtrise d'œuvre cohérente avec l'histoire du lieu et de prendre des décisions sur les choix architecturaux et techniques qui vont être opérés.

/ Une place à part

Depuis sa création, la citadelle d'Arras occupe une place singulière sur son territoire.

1668-2008 : la « belle inutile »

Construite à l'écart des deux noyaux urbains historiques d'Arras, pour mieux les surveiller, la citadelle forme un pôle indépendant qui est longtemps resté hors de la vie quotidienne des habitants car inaccessible. Elle constituait alors une enclave de 62 ha que l'on contournait à la jonction entre le centre-ville, les faubourgs ouest et la commune d'Achicourt.
Symbolisant initialement la présence française regardée avec méfiance, elle a ensuite été associée aux différents régiments qu'elle abritait et qui ont noués des liens forts avec le territoire, créant un attachement de la population pour la citadelle.

Jusqu'à son ouverture au public en 2012, elle demeure un quartier d'Arras où l'on va rarement et que l'on connait finalement mal en dehors de quelques clichés : le fossé du bastion du Dauphin qui sert de cadre au Mur des fusillés, la chapelle sur la place d'armes, la Porte royale entourée d'arbres, les douves et vestiges des contregardes dits du « polygone du génie ». Le public n'ayant que des accès ou des vues tronquées, l'image qu'il s'en faisait restait « floue ».

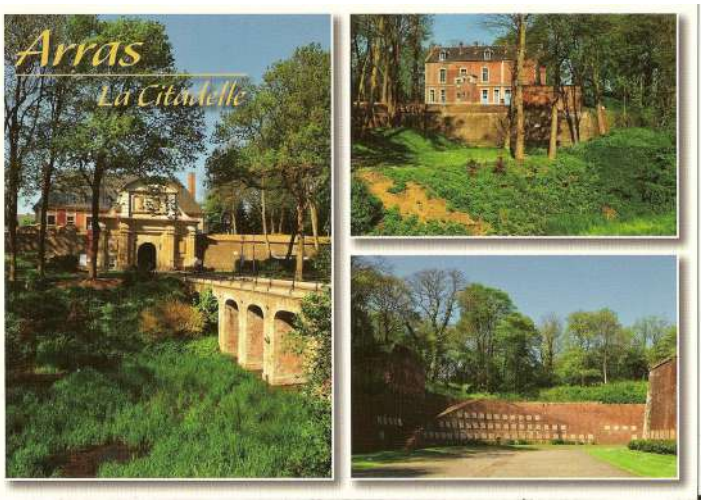

Son histoire elle-même reste alors largement méconnue (la seule monographie de référence bien que parcellaire datait de 1873). Pour les artésiens, elle est la « belle inutile » (surnom ingrat mais connu de tous), elle abrite la « plus vieille église d'Arras », c'est une des « rares fortifications à avoir échappé au démantèlement » et elle fut le théâtre de la « barbarie nazie ». La citadelle est aussi associée, à tort ou à raison, dans l'imaginaire collectif à quelques icones parmi les « enfants d'Arras » : Vauban, Louis XIV, Turenne, Cyrano de Bergerac, d'Artagnan, l'Ami bidasse, les Héros du Mur des fusillés…

Depuis 2008 : une vitrine du territoire

Le regard sur la citadelle a commencé à évoluer en 2007 : le tricentenaire de la mort de Vauban est célébré à Arras dans la dynamique de la candidature du Réseau Vauban à l'Unesco et s'accompagne d'un regain d'intérêt scientifique (colloques, recherches, publications).
La fierté et les espoirs générés par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2008 sont cependant tempérés par le choc que représente le départ annoncé des militaires. Mais également par le fait qu'elle survient trois ans après l'inscription à l'Unesco du monument le plus emblématique d'Arras, son beffroi, au sein d'un bien en série pour lequel la Ville avait joué un rôle fédérateur.

Toutefois, porté par la dynamique de la reconversion, la citadelle se retrouve au centre des regards et des attentions. Les « portes ouvertes » de 2010, au cours desquelles 9 000 personnes expriment leur attachement et leur vision du projet, marquent le début d'une vaste réappropriation.
La citadelle se trouve ensuite associée à plusieurs évènements porteurs de notoriété et de popularité :
le Main Square Festival y amène dès 2010 les plus grandes rock-stars mondiales pour des moments de communion festive, le partenariat entre la Ville d'Arras et le château de Versailles signé en 2011 entraine un regain d'intérêt pour Louis XIV et ses réalisations, des étapes du Tour de France y démarrent en 2014, 2015 et 2018.
La mise en valeur et l'ouverture au public de la citadelle et de son bois (avec ses 8 km de cheminements) et les nombreuses manifestations professionnelles, culturelles, sportives, citoyennes qui s'y déroulent font désormais de la citadelle un endroit fréquenté avec plaisir et cité en exemple.

/ Synthèse : Identification des pressions que peuvent subir les valeurs du site

FORCES	FAIBLESSES
- La révision des arrêtés de protection au titre des MH (monuments historiques) a permis de classer la totalité de la citadelle ainsi que le «magasin aux allées» du terrain du Gouverneur. Cette révision a également permis d'inscrire l'ensemble de la caserne Schramm à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.	- Des points de vue ont été dégagés sur les fortifications mais la Citadelle est encore largement entourée par une végétation dense.
- L'étude d'évaluation et sanitaire réalisée sur l'ensemble de la citadelle permet au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de disposer d'un diagnostic exhaustif du bien et sur lequel ils peuvent s'appuyer pour la mise en valeur de la citadelle et de ses abords.	- La transformation en un véritable quartier n'est pas encore aboutie et il reste à y développer de l'activité commerciale, des activités culturelles permanentes et une vie de quartier avec relativement peu d'habitants permanents.
- Les bâtiments d'époque Vauban, cédés par l'armée se révèlent être dans un bon état sanitaire et le seul bâtiment qui menaçait ruine (la cantine) a été réhabilité en 35 logements.	- L'absence de lieu d'accueil et d'information du public avec personnel dédié, ni d'infrastructure adaptée à la réception de groupes, freine le développement touristique.
- Originalité : sœur de Lille, elle se révèle de bien meilleure facture pour les bâtiments intérieurs ; plus moderne car elle prototype des plans de nouvelle génération à trame orthogonale inscrite dans un pentagone.	- Peu de documentation et de publication la concernant pour le public.
- La citadelle est un secteur structurant de la Trame verte et bleue de l'Arrageois qui profite d'une proximité avec le centre-ville et la gare d'Arras (20mn à pied).	- En 1998, deux nouvelles constructions pastichent l'architecture militaire et font perdre un peu d'authenticité au lieu et à l'ambiance générale qui pourrait être donnée à la place d'Armes.
- La CUA conserve la maîtrise du foncier bâti et non bâti. Seules les emprises bâties peuvent être vendues. Les emprises ouvertes au public sont aujourd'hui rétrocédées au domaine public de la ville d'Arras.	- La démarche pour l'obtention du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) n'a pas abouti pour l'instant alors qu'elle favoriserait l'émergence d'une politique patrimoniale cohérente et partagée, avec un regard territorial élargi.

1.2 Importance du site d'Arras

1.2.1 / La citadelle d'Arras dans l'œuvre de Vauban

« Sérieusement, Monseigneur, le Roi devrait songer un peu à faire son Pré Carré »
Lettre de Vauban à Louvois du 20 janvier 1673.

Dans un mémoire qu'il adresse au Roi en novembre 1678, Vauban souligne la nécessité de renforcer « la frontière du côté des [Pays-Bas] [...] ouverte et dérangée par la paix ».
L'absence d'obstacle naturel dans les vastes plaines du Nord n'est pas favorable à la protection de la frontière septentrionale du royaume de France. Vauban préconise la rectification de cette frontière en supprimant l'enchevêtrement des places fortes françaises et espagnoles et précise qu' « il est sans doute nécessaire d[e] [...] régler promptement une nouvelle [frontière] et de la si bien fortifier qu'elle ferme les entrées de notre pays à l'ennemi et nous les facilite dans le sien, que les places dont elle sera composée, nous assurent les passages des rivières et communications d'un gouvernement à l'autre et que d'ailleurs elles soient capables de contenir non seulement toutes les munitions nécessaires à leur défense, mais encore toutes celles dont on pourrait avoir besoin pour entreprendre sur celle des ennemis ».
Le Pré Carré, véritable *ceinture de fer* mise en place par Vauban, repose sur une double ligne de places fortes.

«L'originalité de la citadelle d'Arras est le plan d'agencement intérieur de ses bâtiments. Le plan radioconcentrique est abandonné pour une disposition orthogonale des bâtiments autour d'une vaste place d'armes rectangulaire. Plusieurs bâtiments construits en brique et pierre y sont tout à fait remarquables. Le rythme de leurs façades exprime la rigueur et l'élégance de l'architecture arrageoise».
Catherine Madoni, architecte des bâtiments de France du Pas-de-Calais.

/ Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle de la citadelle d'Arras

La citadelle d'Arras est la première citadelle construite par Vauban à partir de 1668, en même temps que celle de Lille. Elle est inaugurée en 1670 et achevée en 1672 et reprend les mêmes principes de construction que sa « grande sœur ». Néanmoins, elle se caractérise par sa **réalisation** plus **moderne** puisque ses **bâtiments s'ordonnent selon un plan orthogonal inscrit dans un pentagon**e. La forme générale de la citadelle, **un pentagone à deux portes enveloppant une cour de plan rectangulair**e, marque une rupture par rapport à celle de Lille, encore radioconcentrique.

La citadelle d'Arras, dans le cadre du projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'Unesco, **présente les caractéristiques typiques du site de plaine. Elle illustre les principes du « premier système »**, inspirés de ceux de Blaise Pagan, conformes aux idées du temps. De forme pentagonale, sa position inattendue, au sud de la ville, **illustre le talent de Vauban de s'adapter aux contraintes du terrain et aux dispositions naturelles**, par exemple pour la mise en eau des fossés.

Aujourd'hui, **ses dispositions d'origine sont préservées**. A l'intérieur, autour de l'esplanade, s'élèvent l'arsenal, la chapelle, les casernes et les bâtiments pour les officiers. A l'extérieur, la fortification bastionnée est encore visible : bastions, demi-lunes, contregardes illustrent les principes de défense. La construction de la citadelle est suivie d'un programme de construction de casernes qui encore aujourd'hui, donnent à Arras un aspect de ville de garnison / une empreinte militaire : les écuries, le quartier Schramm.

Ses bâtiments intérieurs, dans un état de conservation admirable, figurent parmi les plus remarquables édifices de l'œuvre de Vauban : portes, arsenal, chapelle dont la décoration est exceptionnelle.

La place forte d'Arras, à l'instar de nombreuses villes des régions septentrionales, a été façonnée au cours des siècles par les fortifications qui la protégeaient. La citadelle trouve donc également sa **justification exceptionnelle en tant que citadelle pentagonale du « Pré carré »**. Construite par Vauban et d'Aspremont entre 1668 et 1672, cette place forte faisait partie du « Pré carré » voulu par Louis XIV, double ligne de villes fortifiées destinées à protéger le royaume contre les invasions venues des Pays-Bas espagnols.

Le contexte de l'époque, marqué par les conquêtes de Louis XIV durant la seconde moitié du XVIIème siècle, fait apparaître la notion de frontière politique. Alors que le royaume gagne des territoires, se fait sentir le besoin d'une véritable frontière et d'une défense fondée sur un réseau cohérent de forteresses. Témoin de ce besoin, une déclaration de Richelieu arguant que *«il faudrait être privé de sens commun pour ne pas connaître combien il est important aux grands Etats d'avoir leurs frontières bien fortifiées»*. **Ainsi, la frontière du Nord de la France s'affirme comme la première frontière non naturelle mais politique.**

/ Les places du Pré Carré

La nouvelle frontière « serait bien fortifiée si [...] on la réduisait sur deux lignes de places fortes ordonnées comme suit : la première pourrait être composée de treize grandes places et deux forts et la seconde ligne de treize places ». « Mémoire des places frontières de Flandre qu'il faudrait fortifier pour la sûreté des pays de l'obéissance du roi » - 30 novembre 1678.

Une citadelle pentagonale du « Pré carré »
La citadelle d'Arras est située dans le « Pré carré », double ligne de villes fortifiées destinées à protéger la frontière Nord-Est du royaume contre les Pays-Bas espagnols. Elle fait partie des quatre villes (Tournai, Lille, Arras, Dunkerque), que Louis XIV dota d'une citadelle au moment de la succession d'Espagne.
De forme pentagonale, elle offre un bel exemple de citadelle de plaine selon le « premier système » de Vauban. Toutefois, sa position fort peu stratégique car très en retrait lui valut le surnom de « belle inutile ». En effet, elle ne subira jamais l'épreuve du feu.

Le choix d'Arras était motivé par sa position géographique, à proximité de la Picardie qui ouvra l'accès à Paris mais également par la méfiance que les arrageois inspiraient au Roi, Louis XIV pense que cette citadelle permettra de surveiller une population «rebelle», accoutumée depuis longtemps à la domination espagnole. Dans cette lettre adressée à Louvois, Vauban précise d'ailleurs qu'elle (la citadelle) commandera fort bien la ville et enfilera beaucoup de rues».
Le fait assez inédit que la citadelle n'ait jamais eu à remplir le rôle auquel elle était destinée lui donne aujourd'hui un caractère «sympathique» aux yeux des habitants.

Arras est une position clé sur la seconde ligne du Pré Carré, car c'est le dernier verrou sur la route de Paris, au cœur du grenier à grains du royaume de France.

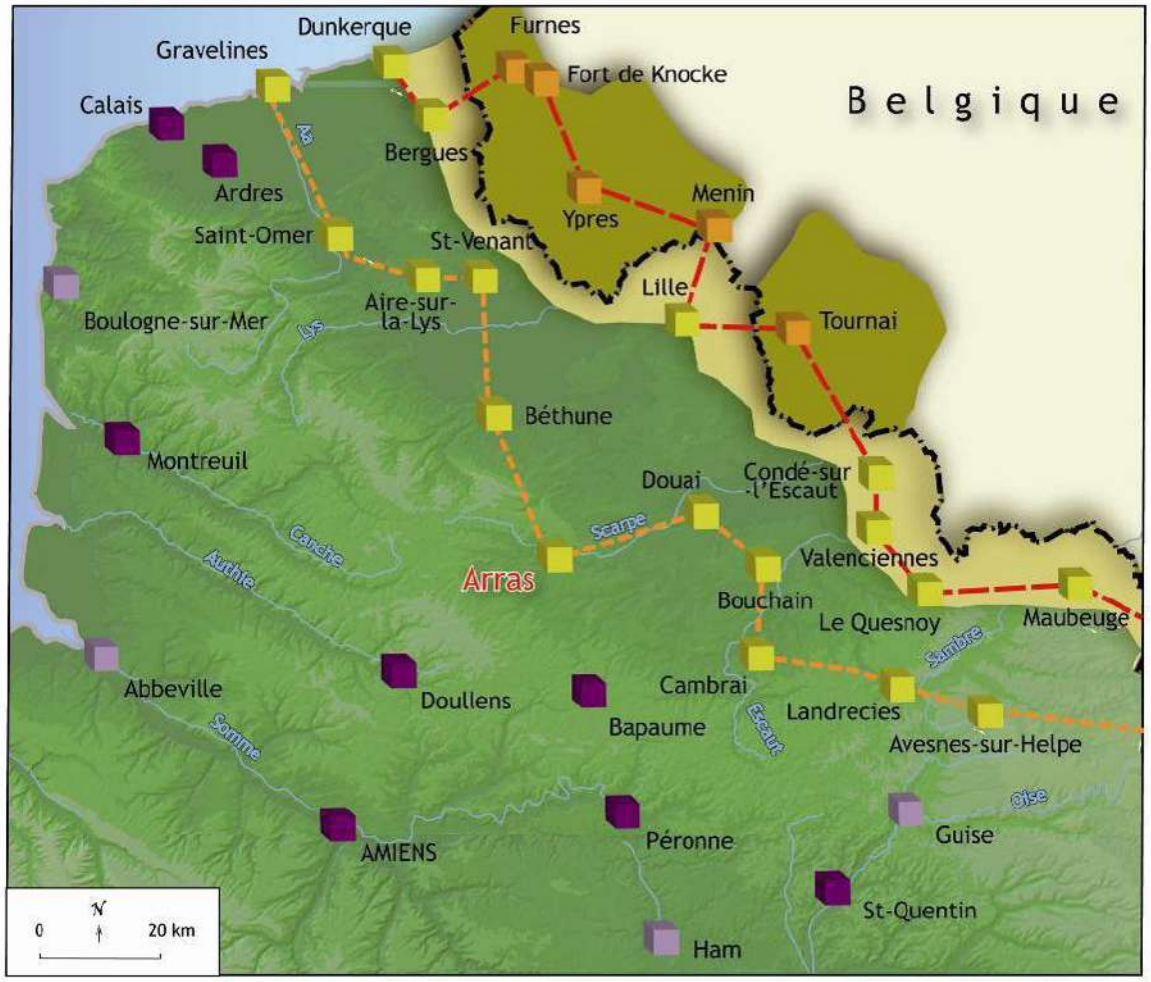

Légende

- place du "Pré carré"
- place perdue par les traités de Nimègue et d'Utrecht
- place arrière convenablement fortifiée
- place arrière médiocrement fortifiée
- perte de la France par rapport au traité de Nimègue (1678)
- zone frontalière tenue par la France après le traité d'Utrecht (1713)
- première ligne du "Pré carré"
- deuxième ligne du "Pré carré"
- frontière actuelle
- cours d'eau

Source : F. Hanscotte, N. Faucherre, *La route des villes fortes en Nord, les étoiles de Vauban*, Paris, 2003
Fond cartographique : ©InterCarto 2006

Extrait du dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco »
Le « Pré carré » de Vauban dans le Nord

/ La valeur technique et artistique

Choix du site et Intégration de la citadelle dans son environnement

Pour la construire, le roi s'en remit à son ministre de la guerre : Louvois. Celui-ci fit alors appel aux meilleurs ingénieurs du royaume pour réaliser un projet. Sébastien Le Prestre de Vauban proposa deux projets, Louis-Nicolas Chevalier de Clerville, ingénieur renommé né en 1610 et proche du ministre Colbert proposa deux autres projets. Un dernier personnage, imposé par le roi, réalisa un projet pour l'emplacement de la citadelle d'Arras : François de la Motte-Villibert, vicomte d'Aspremont.
C'est finalement le projet de Vauban que le roi accepte le 26 juin 1668
Le projet de Vauban, consistait à construire la citadelle dans la hauteur entre les bastions de Bourgogne et le moineau d'Amiens. Le premier avantage avancé est que ce lieu offre une position idéale entre la ville et la cité : à peu près 24 ou 25 pieds de distance. De plus, grâce aux communications que Vauban prévoit, il est possible d'inonder les deux fronts et de former « *deux grands étangs de part et d'autre de la citadelle ».* Cela aurait pour effet de forcer l'ennemi à attaquer par la hauteur. « *Par le feu des canons et de la mousqueterie, la citadelle met entièrement la ville à court des attaques jusqu'à la porte de Ronville* « et, réciproquement, la ville et la cité peuvent défendre la citadelle. Le lieu permet également de créer une « belle et grande esplanade » sans pour autant détruire de maisons.

Le profil d'Arras[1] est un pentagone irrégulier, avec les côtés nord-ouest et sud-est plus allongés pour rattraper la déclivité du terrain, composé de cinq bastions (ceux du Dauphin, de la Reine, d'Orléans, du Roi et d'Anjou) avec quatre tenailles et quatre demi-lunes du côté de la campagne, et une fausse-braie du côté de la ville. Se trouvent également quatre contregardes de part et d'autre de la citadelle.

Les ouvrages de terrassements de la citadelle d'Arras ont une grande valeur patrimoniale et paysagère. Ce travail traduit l'ingéniosité de l'ingénieur de l'époque. Il a utilisé la topographie existante pour en tirer le meilleur parti, mais aussi à se servir de ses sens comme un outil de mesure précis, simple et économe. Ces ouvrages témoignent de leur implantation simple avec une corde et quelques piquets.

Le travail a commencé en repérant la ligne de crête entre les deux cours d'eau.
Il faut placer un piquet sur cette ligne de crête en veillant à ce qu'il existe la distance nécessaire à la citadelle entre le cours d'eau et le piquet. Avec une simple corde, on trace un cercle dont le diamètre est la largeur de la future place centrale (cette longueur est l'unité fondamentale). Puis avec une corde à douze nœuds, tendue selon un triangle rectangle (3, 4, 5) on picte le « double carré » de la grande place, puis on trace un grand cercle de deux unités de rayon, on déduit la longueur d'or de l'intersection de la diagonale du rectangle de 1/2 avec le cercle.

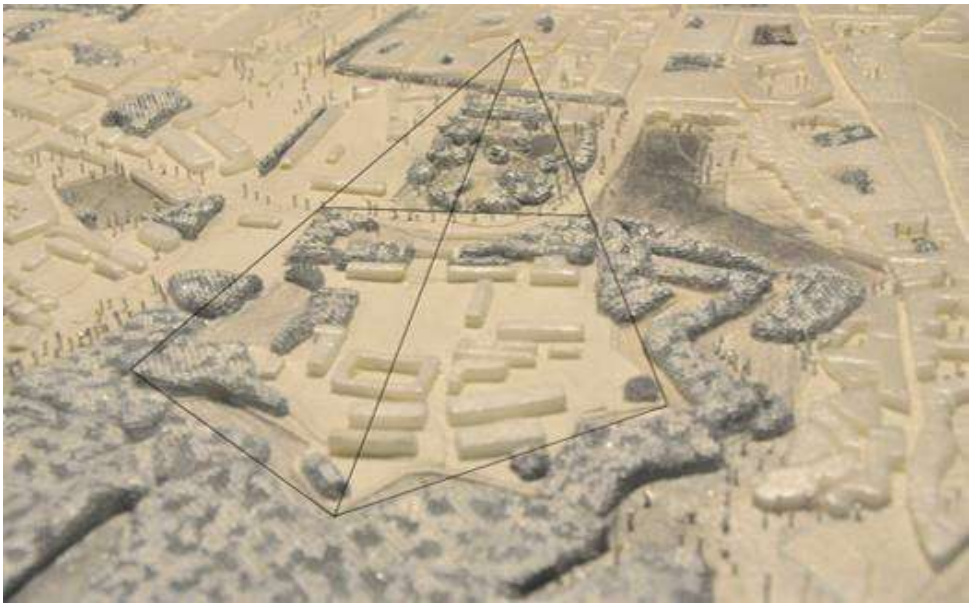

Etude MRAI Illustration 1sur3
Source : Etude MRAI pour la reconversion des sites de défense d'Arras

1/ Voir volume II, annexes, pl. 15. ADPdC, 4J309, Plan de la ville et citadelle d'Arras, avant 1750.

Elle permet de tracer le pentagone sur le grand cercle (le pentagone est le premier polygone étoilé régulier qui permet de satisfaire, dans l'économie de moyen, aux exigences de rationalité de défense du périmètre de la citadelle).

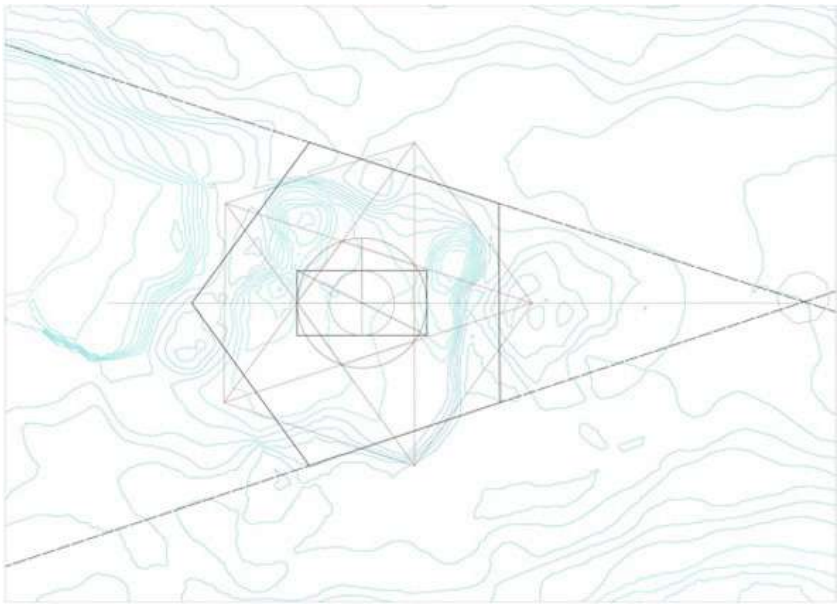

Etude MRAI Illustration 2 sur3
Source : Etude MRAI pour la reconversion des sites de défense d'Arras

Puis en alignant visuellement les piquets du pentagone, on vise et vérifie que ces faces décrivent au mieux l'allongement des cours d'eau. Si cela n'est pas le cas, on fait pivoter la figure du pentagone jusqu'à optimiser son positionnement dans le site. Ce positionnement économise les déblais-remblais nécessaires à la création des ouvrages de terre et la valeur stratégique de l'ouvrage. Cette méthode de tracé qui utilise l'arpentage, la vue, est à l'image de la synthèse voulue par les classiques entre la rationalisation des territoires et l'usage des sens dans le paysage.

Etude MRAI Illustration 3sur3
Source : Etude MRAI pour la reconversion des sites de défense d'Arras

Aujourd'hui, à l'heure du développement durable, l'économie de moyen est un enjeu primordial. La citadelle en est le symbole. La topographie du site a donc une grande valeur patrimoniale et Arras hérite de ces travaux, d'une plateforme d'une dimension supérieure à sa grande place.

La citadelle, placée en ce lieu, oblige les ennemis à *« faire la circonvallation»* beaucoup plus loin qu'ils ne le feraient auparavant.
Vauban pense, en cet endroit, créer des fossés très profonds pouvant être secs ou inondés et aisément tirer du sable.
Malgré le fait que Vauban propose ce projet, il reste quelque peu objectif et donne des raisons contre cet emplacement. La première raison est que *« l'on ne peut pas empêcher que les pointes des quatre bastions tombent dans les fonds».* De plus, la citadelle ne pourrait donner main forte aux secours venant de l'autre côté de la Scarpe.
Vauban finit tout de même par conclure que ce projet lui parait le plus approprié à la citadelle.
Il reprend les différentes idées en énumérant les points négatifs et conclut en comparant la citadelle d'Arras à celle de Tournai. C'est donc ce dernier qui fut retenu et réalisé. Celui-ci subit certaines transformations notamment sous l'impulsion de Louvois et du vicomte d'Aspremont[2].

Profil et bâtiments de la citadelle

La citadelle d'Arras présente de nombreuses caractéristiques qui lui sont propres notamment, l'organisation orthogonale des bâtiments autour de la Place d'Armes. Néanmoins, sa forme et ses bâtiments sont hérités d'une tradition de construction que Vauban avait déjà introduite à Lille. Systématisant les fortifications ainsi que l'organisation intérieure des bâtiments s'y rapportant, Vauban développe ce principe qui peut être défini comme « une signature «.
Les dates de construction de ces édifices ne sont pas exactement connues. Toutefois il existe plusieurs indices permettant de donner une fourchette chronologique à leur réalisation. Vauban, dans une lettre de 1674, établissait que la citadelle, bien que finie, ne possédait encore aucun bâtiment et que les travaux de ceux-ci allaient juste débuter[3].
De plus, selon Adolphe de Cardevacque[4], une inscription sur l'arsenal, place la construction de celui-ci en 1678.
Les bâtiments furent finis avant 1691 puisqu'un plan les indiquant fut réalisé par la main de Dupuy Vauban[5].
Cela nous situe donc leur construction entre 1674 et 1691.

Description du mode de construction des concepts structurels et fonctionnels des remparts

Afin d'amortir le choc des boulets de canon, les fortifications construites entre 1668 et 1672 sont principalement constituées de terre tassée, recouverte d'un appareillage de moellons de calcaire puis d'un parement de briques et de grès.
Disposé en bas du mur au contact de l'eau, le grès, imperméable et non gélif, assure la bonne conservation de l'ouvrage.

Des boutisses apparaissent parmi les briques. Ces longues pierres de grès permettent d'arrimer solidement le parement au rempart de terre. Cette pierre est également utilisée pour réaliser le chaînage des angles des bastions et pour former le soubassement des murs des remparts.
Les briques locales étant peu résistantes, elles ont été employées dans les couches intérieures du parement. La face extérieure est constituée de briques d'Armentières, plus chères mais de bien meilleure qualité.
Il faut également noter qu'il existe des «galeries de contremines» à l'intérieur du mur d'escarpe du front de la Porte Dauphine. Elles sont présentes et accessibles au niveau des bastions de la reine, du dauphin et du roi.

2 / Extrait du mémoire de Lorène Lovigny, sept.2009, chapitre II d) Le plan de la citadelle et ses modifications successives

3 / « Au fond de la cour de la Citadelle d'Arras, se déploient les vastes bâtiments de l'Arsenal. Ils furent construits pour le service de l'artillerie, immédiatement après l'achèvement de cette forteresse. Une borne en grès et taillée à pans, située sous la voûte de la porte d'entrée et portant la date de 1678, rappelle l'époque de leur édification » in Cardevacque, (A.), De, Notice historique sur la citadelle d'Arras, Arras, 1873, p. 41.

4 / Voir volume II, annexes, pl. 14. Vincennes, S.H.D, 1VH120, Dupuy-Vauban, Partie du plan d'Arras pour servir à l'instruction de quelques ouvrages nouvellement proposés, 1710.

5 / Dupuy-Vauban, neveu de Sébastien le Prestre de Vauban, voir volume II, annexes « notices biographiques ».

1.2.2 / La citadelle d'Arras sur son territoire

/ La valeur culturelle

La valeur identitaire

▪ Arras ville garnison

Depuis sa réalisation, la Citadelle d'Arras a accueilli de nombreux régiments, qui se sont succédé avec honneur pour occuper ce lieu prestigieux.
Les véhicules militaires et les soldats en uniforme faisaient partie de l'identité de la ville d'Arras depuis l'installation du 1er Régiment du Génie en 1817.
Si l'on reprend quelques dates clés de l'histoire de la citadelle il apparaît que sept régiments ont plus particulièrement marqué son histoire.

En 1715	L'inauguration de la contre-garde du dauphin marque la fin de la construction de la citadelle, Diverses unités d'Infanterie sont ses premiers occupants.
Le 29 juillet 1789	Les patriotes envahissent la citadelle pour s'emparer des armes.
De 1700 à 1802	Les bâtiments de la citadelle sont transformés en greniers d'abondance.
En 1815	Les fédérés y cantonnent.
En 1817	Le 1er Régiment du Génie s'y installe.
De 1816 à 1939	En alternance les 1er, 2e, et 3e Régiments du Génie stationnent au quartier Turenne,
De 1946 à 1964	Le 16e Bataillon de Chasseurs à Pied puis le 29e Régiment de Dragons occupent la citadelle.
De 1964 à 1993	Le 7e Régiment de Chasseurs de l'armée blindée cavalerie prend place à ARRAS. Ce régiment a été créé le 1er juillet 1964 au Quartier Turenne d'Arras et est l'héritier des 7e chasseurs à cheval et 7e chasseurs d'Afrique.
En juillet 1993	Le 625e Régiment de Circulation Routière succède au 7e Régiment de Chasseurs.
En janvier 1994	Le 601e Régiment de Circulation Routière a fait sienne cette belle place forte.
De 1944 à 2009	Dissolution du 601e Régiment de Circulation Routière.
En juin 2010	Cession des sites militaires à la Communauté Urbaine d'Arras

/ La rareté

- Comparaisons

Les citadelles de Tournai, de Lille et d'Arras ont de nombreux points communs. Construites à la même époque, par le même pouvoir royal, avec la même utilité. Néanmoins, les ingénieurs qui intervinrent à Arras, Tournai et Lille possédaient de nombreuses différences et en laissèrent les traces. Arras possède un plan pentagonal tout comme Tournai et Lille, mais elle est la seule à posséder une organisation intérieure orthogonale.
Vauban élabora cet arrangement intérieur en 1670 lorsqu'il reprit le chantier d'Arras aux mains du vicomte d'Aspremont.

Voyant déjà les effets de l'organisation radioconcentrique à la citadelle de Lille, il décida de créer un plan plus pratique, permettant de perdre moins d'espace. Celui-ci, montrant l'évolution de la pensée de Vauban, a la chance d'être conservé[6].

La citadelle d'Arras ne possédait que peu de bâtiments par rapport à celles de Lille et de Tournai. Ceci fut surement lié au manque d'argent après la fin de la construction de la citadelle de Lille. On peut voir une grande ressemblance entre les bâtiments de Lille et Arras, surtout dans leurs chapelles. Les façades des deux édifices mêlent la tradition décorative des jésuites[7] ainsi que « l'exubérance décorative flamande »[8].

Arras est un modèle de compromis entre l'art de la fortification hispano-néerlandaise et celui de Vauban. Elle peut se prévaloir d'être unique dans l'œuvre de l'ingénieur.

- **La présence militaire depuis 300 ans** a permis de préserver une partie du glacis de l'extension urbaine et de maintenir en place une masse boisé qui est aujourd'hui devenu une réserve faunistique et floristique unique sur le territoire arrageois (chauves-souris, tritons…).

- **La chapelle**, construire entre 1674 et 1676 est dédiée à Saint-Louis et est le plus vieil édifice religieux d'Arras.

- **Le bois du polygone valorise la Trame verte et bleue de l'Arrageois puisqu'il dégage** :
▪ la plus grande surface boisée de l'agglomération.
▪ la plus grande variété d'espèces recensées sur l'ensemble des sites inventoriés (87 ha au total sur 8 Communes).

/ Les valeurs socio-économique, politique et environnementale contemporaines

La valeur économique

▪ Le projet de reconversion de la citadelle en un nouveau quartier de ville a permis de requalifier et de réinvestir ses bâtiments avec une mixité de fonctions tout en contribuant au développement économique local.
▪ Près de 400 personnes travaillent actuellement dans la Citadelle.
▪ De nombreux séminaires sont organisés dans le bâtiment de l'ordinaire, favorisant le développement économique local.
▪ Par ses chantiers de réinsertion économique, la citadelle a permis à de nombreux adultes de retrouver un emploi.
▪ La CUA à investit entre 2010 et 2018 : 18 M€ en VRD, réseau de chaleur, remparts, rénovations d'immeubles, refonte des accès principaux… Ces investissements ont été possible grâce au soutien de partenaires qui ont apporté 11 M€ de subventions (CRSD, FNADT, FEDER etc…).
▪ En outre le montant des investissements privés pour l'achat et la réhabilitation des bâtiments a été de 33 M€. Ceci implique que 1 M€ de la CUA a généré à ce jour 3 M€ d'investissements privés sur la Citadelle.

6 / Voir dans ce volume, annexes, Archives municipales de Lille, *Brouillon de plan des environs de 1667-1668 de la ville d'Arras. Détail de la citadelle avec le premier tracé radioconcentrique et, en surimpression, la trame orthogonale de Vauban.*

7 / Sanger, (V.), Wamoes, (I.), dir. Op. cit. Paris, 2007, p. 292.

8 / Idem

La valeur fonctionnelle

▪ Lieu d'accueil de manifestations publiques ou privées de différentes ampleurs par la mise à disposition d'espaces en plein air (place d'armes, terrain de sport) et de bâtiments (chapelle, ordinaire, bâtiment du gouverneur) : Main Square festival, épreuves sportives (courses pédestres, randonnées, cross, concours hippique, tournoi de pétanque…), expositions, concerts…
▪ La place d'Armes est réservée aux modes de déplacements doux et a une vocation d'accueil de grandes manifestations (Tour de France, Journées du patrimoine…).
▪ Lieu de promenade, de détente et de loisirs (pistes cyclables, jogging, accrobranche…)
▪ Lieu d'accueil de tournage de film (convention signée avec PICTA NOVO).

La valeur éducative

▪ Site de tourisme patrimonial : découverte de la fortification, espace d'exposition sur la Citadelle d'Arras et le Pré carré de Vauban dans la salle des familles.
▪ La valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et le lien avec les autres biens inscrits à Arras et dans les Hauts-de-France : beffrois, bassin minier, chemins de Saint-Jacques. La proximité entre les biens permet d'illustrer la diversité de la notion de patrimoine mondial.
▪ Différents types de visites guidées : système défensif extérieur, organisation intérieure, spécificités des bâtiments en fonction de leur usage et des projets de reconversion. Visites adultes, groupes, scolaires…
▪ Lieu de mémoire : mur des fusillés, la chapelle (mémorial en l'honneur des morts du Génie), mémorial des régiments qui ont occupés la Citadelle de 1816 à 2009, cimetière et mémorial du Commonwealth, Jardin de la paix.
▪ Exemple concret de reconversion d'un grand projet urbain (programme du BAC).

La valeur sociale

▪ Léguée par nos ancêtres, patrimoine reconnu et lisible, la citadelle est fédératrice entre les générations, toutes origines sociales confondues.
▪ Le site est un lieu de détente, de promenade, de sport très pratiqué.
▪ La citadelle témoigne de l'importante histoire militaire de la ville d'Arras aujourd'hui quasiment révolue mais qui fait partie du patrimoine immatériel local. La population et les anciens militaires passés en garnisons y sont fortement attachés.
▪ Appropriation progressive de la population civile grâce aux différentes manifestations s'y déroulants, les activités développées (administration, accrobranche), les réunions…
▪ Appropriation des lieux par les associations (culturelles, sportives, patriotiques…), l'Office de tourisme qui l'investissent pour y organiser des manifestations de toutes tailles.

La valeur politique

▪ Les fêtes d'Arras, un évènement historique spécifique, survenu sur le site et reconnu sur le territoire.
La victoire remportée par l'armée française commandée par Turenne sur les Espagnols qui tentèrent de reprendre la ville au cours de l'été 1654 est encore célébrée aujourd'hui par les Fêtes d'Arras.
Cette victoire donna lieu à la signature du traité des Pyrénées en 1659 qui entérine l'annexion de la ville et d'une partie de l'Artois.
▪ Les militaires qui étaient présents dans la citadelle ont eu des fonctions de maintien de la paix en interne (défense du territoire) mais aussi en externe (assistance aux pays menacés : FINUL, Kosovo).

La valeur environnementale

▪ Les douves et les fossés sont des continuums et des lieux d'hébergement de la biodiversité. Neuf espèces protégées au titre du Code de l'Environnement ont été recensées (chauve-souris, tritons…).
▪ La proximité immédiate des jardins ouvriers rappelle les fonctions maraîchères qui existaient lors de la création de la citadelle : il fallait nourrir les soldats.
▪ Un réseau de liaisons douces et de solutions de mobilité électrique (navettes urbaines, bornes de

recharges, garages à vélo intelligents, parking relais) prend appui sur la citadelle.

- La restauration écologique du bois, inscrite au Plan forêt régionale, permet la restauration de la biodiversité (création d'une zone refuge pour la faune et la flore, plantation d'essences locales…) et la préservation de la ressource en eau (reprofilage du ruisseau des Hautes Fontaines, mares forestières…).
- Le plan de gestion écologique de la Citadelle 2019 2029 va permettre de trouver un équilibre sylvico-cynégétique afin que la forêt puisse se régénérer naturellement par des essences choisies.

Partie II

Stratégie de gestion du site

2.1 ORGANISATION DES ACTEURS

Les problématiques patrimoniales, économiques, sociales et environnementales que soulève un tel projet ont nécessité la mobilisation de nombreuses compétences et la réalisation de nombreuses études afin de définir les axes stratégiques du plan de gestion et les moyens pour les mettre en œuvre.

Maître d'ouvrage

La Communauté Urbaine d'Arras, propriétaire du bien inscrit depuis juin 2010 et maître d'ouvrage du projet de reconversion des sites de défense, assure depuis, la mise en œuvre du plan de gestion.

Les premiers interlocuteurs pour le Réseau Vauban responsable du bien inscrit sont :
- Le Président de la Communauté Urbaine d'Arras en tant que référent politique
- Le Directeur Général adjoint en charge du développement économique.
- Le Directeur Général adjoint en charge des services techniques ;

L'organisation des acteurs locaux est basée sur 2 organes :
- Un Comité de pilotage
- Un Comité technique

Des experts, des associations et les services ressources de la Communauté Urbaine d'Arras sont associés à ces comités en fonction des problématiques des projets.

/ Comité de pilotage

Les comités de pilotage «Citadelle» ont été mise en place dès septembre 2009 pour définir les orientations d'aménagement de mise en valeur de la citadelle ainsi que les programmes de réaffectations des sites militaires.
Ce comité s'est fortement mobilisé de 2009 à 2014. Il a dès la première réunion défini les rôles de chacun et retenu différents experts locaux pour apporter leurs compétences techniques sur ce dossier.

Il regroupe l'ensemble des partenaires locaux qui sont et seront amenés à apporter leur contribution à l'évolution des sites militaires libérés et en particulier de la citadelle.

Le Contrat de Redynamisation des sites de défense d'Arras s'étant terminé en 2014, mais la Préfecture du Pas de Calais, la région des Hauts de France, le Département du Pas de Calais et la DRAC des Hauts de France sont systématiquement invités car ils sont devenus des partenaires essentiels au projet de reconversion et de mise en valeur de la Citadelle.

Cette instance décisionnelle a validé les orientations de ce plan de gestion et a en charge la coordination des différentes interventions.
Elle assure les validations des programmes de travaux d'aménagements et d'implantations des nouvelles activités.
Elle assure également le suivi officiel et l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion lors d'un bilan annuel.

Enfin, elle est garante de l'évolution déontologique de la mise en œuvre du plan de gestion, en accord avec la philosophie générale défendue par l'UNESCO.

Sans porteur politique bien identifié et volonté forte, une telle démarche ne pourrait être menée à bien.
Ainsi, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras assure l'animation et le portage politique de cette démarche tout en étant l'élu référent UNESCO pour la Mission Réseau Vauban.

La composition du Comité de pilotage est la suivante :

Les élus de la Communauté Urbaine d'Arras :
Le Président
Les vice-présidents concernés par les aménagements ou les implantations d'activités.

Les élus de la ville d'Arras et d'Achicourt :
Le maire d'Arras et ses adjoints concernés.
Le maire d'Achicourt et ses adjoints concernés.

Les techniciens de la Communauté Urbaine d'Arras :
Directeur Général des Services.
Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques
Directeur Général Adjoint en charge du développement économique.
Chef de Projet de la reconversion des sites Vauban d'Arras.
Les techniciens concernés en fonction de l'ordre du jour.

Les techniciens de la ville d'Arras :
Directeur Général des Services.
Directeur Général des Services Techniques et ses services concernés.
Direction de la culture et de l'attractivité
Les techniciens concernés.

La Région des Hauts-de-France :
Vice-Président en charge de la culture
Chargée de Mission préservation et Valorisation du patrimoine

Le Département du Pas-de-Calais :
Chef de Mission Conservation, Restauration et Valorisation du Patrimoine,

La Direction Régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France :
Directeur régional des affaires culturelles.
Conservateur régional des Monuments Historiques
Adjoint au Conservateur régional des Monuments Historiques
Architecte des bâtiments de France, chef de l'Union Départementale, de l'Architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais.

L'Office de tourisme Arras Pays d'Artois :
Directeur

Ce comité de pilotage pourra être renforcé par les partenaires institutionnels qui adhèreront aux projets présentés dans ce plan de gestion.

/ Comité technique

Le Comité technique est la cellule opérationnelle rapprochée ;
Le Comité technique élabore les projets du plan de gestion 2019-2024, en concertation avec les différents techniciens, services et Directions concernés par ce plan de gestion.
Il assure la coordination des différentes interventions, ainsi qu'un suivi régulier de la mise en œuvre des actions du plan de gestion.
Il réalise également le bilan annuel de l'avancement des actions, qui sera présenté au Comité de pilotage. Ce bilan mentionne les moyens humains et financiers mobilisés.
Il informe et / ou associe le Comité de pilotage ou les personnes ressources pour toute question s'il le juge nécessaire.
Il a également pour mission d'anticiper et de programmer les projets sur le court, le moyen et le long terme.

Les membres du Comité technique sont les suivants :

La Communauté Urbaine d'Arras
- Le Directeur Général adjoint en charge des services techniques
- Le Directeur Général adjoint en charge du développement économique.
- Le chef de projet du contrat de redynamisation des sites de défense d'Arras
- La Direction Voirie
- La Direction Infrastructure, transport, Patrimoine
- La Direction des espaces publics et naturels

L'expert
- L'Architecte des Bâtiments de France du Pas-de-Calais, possède une connaissance certaine du site de la citadelle, celui-ci étant classé Monuments Historiques ; son expérience concernant les problématiques autour de la zone tampon est fondamentale.

Les personnes ressources
Des personnes ressources pourront être sollicitées pour toute demande d'avis sur les projets proposés. Ils ont donc un rôle consultatif et pourront être consultés ponctuellement et individuellement en fonction des besoins.
Les avis émis sont ainsi de véritables outils d'aide à la décision pour le comité de pilotage.
Ils ont également pour mission de veiller et d'accompagner, par leur expertise, à la mise en place d'indicateurs d'évaluation en amont de chaque action.

On compte parmi ces personnes ressources :
- Le Service archéologique de la Ville d'Arras
- Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- Le conseil scientifique du Réseau des Sites Majeurs de Vauban
- La Direction Régional des Affaires Culturelles
- La société publique locale, Office de tourisme Arras Pays d'Artois.
- L'armée, pour leur témoignage sur l'histoire et les usages des lieux
- Président de l'ASSEMCA (association pour la sauvegarde des Sites et Monuments du centre d'Arras).

/ Les Directions de la CUA mobilisées sur des travaux d'entretiens et de préservation du patrimoine

Depuis la cession de la Citadelle à la CUA, la Direction des espaces publics et naturels est chargée de l'entretien du domaine public et des espaces naturels qui bordent la Citadelle en coopération avec une entreprise d'insertion qui emploie 6 personnes équivalent temps plein sur le site.
La Direction infrastructure, transport et Patrimoine assure la préservation du patrimoine bâti de la Citadelle et la Direction Voirie, de l'entretien des infrastructures routières et des modes de déplacements doux.

Le mode de gestion de ces emprises a évolué dans le temps et au rythme de l'avancement du projet de reconversion.

▪ Un plan de gestion optimisé et évolutif a été mis en place en fonctions des besoins et de l'avancement du projet de reconversion du site afin d'offrir aux usagers des espaces publics de qualité.
▪ Une association de réinsertion assure à l'intérieur et aux abords de la citadelle, des missions de gardiennage, d'entretien des espaces verts. Le personnel associatif présent sur le site est suffisant pour assurer avec réactivité les différentes missions qui lui sont demandées. En effet, la collectivité territoriale s'est portée acquéreur de matériel performant et adapté pour assurer l'entretien des différents espaces du site. Ponctuellement sur des missions spécifiques, le personnel des services techniques de la CUA peut venir en soutien de l'association.
La présence permanente de ce personnel permet d'assurer un entretien optimal des espaces.

▪ Pour son patrimoine arboré, la CUA a développé un mode de gestion doux et durable de ses espaces publics en réduisant l'utilisation du matériel thermique et en interdisant les produits phytosanitaires au profit de méthodes alternatives.
Depuis 2014, la Communauté Urbaine d'Arras a fait le choix de l'éco pastoralisme urbain pour entretenir une partie des espaces verts de la Citadelle, et notamment les espaces difficilement accessibles pour l'homme.
▪ Pour développer et valoriser la qualité d'entretien de ses espaces publics, la CUA mandate les services de sociétés spécialisées dans l'élagage, l'entretien d'espaces verts, la gestion des milieux humides etc...
▪ La maintenance et l'entretien des bâtiments qui ont été vendus sont pris en charge par les syndicats de copropriétés des logements, les locataires ou les propriétaires privés.

2.2 ENJEUX ET OBJECTIFS : UN PROJET DE TERRITOIRE

Les enjeux définis par le projet de reconversion des sites de défense d'Arras a permis de mettre en œuvre un projet global d'aménagement et de reconversion des bâtiments dans le respect de la valeur universelle exceptionnelle reconnu par l'UNESCO.

Ce projet a été défini, de 2009 à 2012 par une équipe pluridisciplinaire constituée d'architectes du patrimoine, d'urbanistes, de paysagistes, de programmistes, de spécialistes du devenir des sites de mémoires et d'un bureau d'étude environnement. Ce projet a néanmoins évolué en 2014, afin de mettre davantage en valeur le tracé des remparts disparus.

Les concours du Ministère de la Culture et, en particulier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conservateur Régional des Monuments Historiques, de l'Architecte des Bâtiments de France, territorialement et matériellement compétent ont été mobilisés afin d'assurer le développement efficace des programmes qui ont été arrêtés.

2.2.1 / Définition des enjeux

/ Enjeux du schéma directeur de reconversion des sites de défense d'Arras

Dans un premier temps, une étude préliminaire a été menée pour le compte de la Mission pour la Reconversion des Actifs Immobiliers du Ministère de la Défense (MRAI) ayant comme mandataire l'architecte du patrimoine Philippe Prost d'octobre 2009 à juillet 2010.
Cette étude avait pour objet d'évaluer l'intérêt de ces sites en termes d'urbanisme, d'architecture du patrimoine et de paysage tout en évaluant les potentialités de reconversion des sites, en cohérence avec le développement urbain et économique de la CUA.

Les objectifs de cette démarche prospective globale d'organisation urbaine ont été l'amélioration de l'articulation des sites avec le centre ancien et la réutilisation adaptée des bâtiments et en particulier de bâtiments construits par Vauban qui font partie des éléments majeurs du patrimoine arrageois.

La seconde mission qui avait également été confiée à l'équipe pluridisciplinaire de Philippe Prost de décembre 2010 à octobre 2012 avait deux volets, la définition d'un plan guide d'aménagement et l'accompagnement des porteurs de projets pour les réaffections des bâtiments.
A chaque étape, le public a été associé à la démarche de projet sous forme de réunions publiques d'informations, de concertations et de portes ouvertes, afin de valider le plan guide d'aménagement et son phasage sur le court, le moyen et le long terme. La population a également été informée du lancement de chaque opération et des bulletins d'informations sont relayés via les sites de réseaux sociaux de la Communauté Urbaine.

Trois axes principaux se dégagent du schéma Directeur :

1. Mise en valeur de l'œuvre de Vauban
- Maintenir une densité raisonnée et raisonnable ;
- Parachever l'œuvre de Vauban en densifiant autour de la place d'Armes pour la fermer tel que Vauban l'avait initialement conçue.
- Investir en priorité les monuments historiques ;
- Mettre en valeur les fortifications

La citadelle ceinturée par une végétation dense est perçue comme une île imperceptible. Des cônes de vue privilégiés ont été définis sur son pourtour afin d'améliorer sa perception et la rapprocher visuellement du centre-ville.

2. Rendre accessible la citadelle au public
- Un seul accès motorisé est désormais possible, les autres accès étant réservés aux modes de déplacements doux.
- Souhait de rendre à nouveau lisible le pentagone initial. Les fossés qui ont été comblés entrainent une perte de lisibilité et de compréhension du tracé fortifié. Sur le long terme, il serait possible de recréer une courtine sur le front saint Fiacre avec un nouvel usage et une fonction contemporaine.
- Volonté de structurer les espaces publics et de reconnecter la citadelle à son environnement tout en désenclavant le terrain du Gouverneur et la caserne Schramm.

3. L'eau comme fil conducteur entre les trois sites
- Remettre en eau les douves ; La remise en eau des douves autour de la citadelle et la mise en valeur du Ruisseau Saint-Fiacre sur le terrain du Gouverneur constitueront autant de supports d'aménagements structurants à l'échelle de l'agglomération.
- Réaliser les objectifs de la trame verte et bleue en valorisant les modes de déplacement doux, ainsi que l'eau et le végétal comme fil conducteur entre les emprises militaires libérées. Ces cheminements renforceront la trame verte et bleue existante en trouvant des prolongements vers Achicourt et le centre-ville d'Arras avant de se connecter au parc du Val de Scarpe.

L'idée du projet d'aménagement global est de faire de cet ensemble à proximité du centre-ville, un **nouveau quartier multifonctionnel de l'agglomération** ouvert sur Arras et Achicourt, profitant d'un cadre environnemental unique sur le territoire.

La citadelle a donc vocation à accueillir une mixité de fonctions dans le respect d'un équilibre global : services publics et administrations, logements, activités économiques, activités de loisirs, de culture et environnementales.

Pour répondre à cette stratégie, d'importants travaux d'aménagements des espaces publics ont été réalisés afin de créer les conditions favorables à l'implantation d'activités diversifiées.

La Communauté Urbaine, propriétaire de l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis des sites de défense d'Arras, va conserver sur le long terme, la maîtrise des espaces stratégiques qui conditionnent la réussite du projet de reconversion de ces emprises.

Il a ainsi été décidé de **conserver en propriété**, la maîtrise du foncier non bâti de la citadelle.

La cohérence de l'ensemble est pensée à l'échelle élargie des sites de défense à reconvertir, comprenant l'esplanade (dit Terrain du gouverneur) et le Quartier Schramm.

Bien qu'inachevée, cette reconversion a d'ailleurs été citée en exemple par le Ministère de la Défense lors de la clôture du contrat de redynamisation en 2014.

/ Enjeux de réaffectation et de restauration des bâtiments

Les compétences et les services de la CUA lui permettent d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion mais elle n'est pas en capacité financière de conserver et de réhabiliter l'ensemble des bâtiments.
La mobilisation d'investissements privés est donc indispensable pour assurer la restauration et la conservation d'une partie des bâtiments existants.
La CUA a d'ailleurs réussi à mobiliser dès 2011 des porteurs de projets privés sur le projet de reconversion de la citadelle grâce à un appel à projet qui permit de sélectionner des projets variés qui répondent à l'ambition de la CUA d'y créer nouveau quartier de ville, vivant, animé et dotée d'une mixité de fonctions.

Le comité de pilotage «citadelle» a ainsi décidé de céder les bâtiments qui ne compromettent pas la mise en œuvre du Schéma Directeur en coordonnant plusieurs étapes de validations.
En effet, lorsque le programme est jugé pertinent par la CUA, le projet est examiné dès la première intention pour évaluer sa compatibilité avec le bâtiment et le site.

La CUA définit ensuite le montage approprié pour réaliser le projet en accord avec le porteur de projet. Durant cette étape, le porteur de projet doit apporter des garanties sur ses capacités à réaliser le programme et une restauration de qualité.

Ensuite, lorsque les projets sont suffisamment avancés et réalistes, ils sont présentés à l'Architecte des bâtiments de France qui soumet ses réserves éventuelles afin que les dispositions architecturales respectent les lieux.
Le porteur de projet présente ensuite son dossier au comité de pilotage «citadelle» pour validation.
Après sélection des promoteurs, Philippe Prost vérifie avant le dépôt officiel, la conformité du projet et des autorisations de travaux de réfection des bâtiments par rapport à l'étude d'évaluation qu'il a menée sur l'ensemble de la citadelle.

Les projets d'installations qui ont été validés par le comité de pilotage ont permis de développer les fonctions urbaines du site en mixant des activités tertiaires, des logements ainsi que des activités commerciales et artisanales.

Des activités complémentaires développées autour du thème loisirs et nature ont également été créées à destination des habitants de la communauté urbaine d'Arras et des touristes. Ces activités contribuent à animer les espaces publics et à attirer du public qui vient découvrir le site.

La CUA est garante de la cohérence d'ensemble et c'est la raison pour laquelle elle prend soin de bien étudier chaque projet.

Elle a également décidé de conserver la propriété de certains bâtiments qui sont :
- La chapelle.
- Les rez-de-chaussée de la Porte Royale et de la Porte Dauphine pour y créer des lieux d'accueil et d'expositions.
- Le quartier des trois parallèles pour y développer de l'activité tertiaire.
- Le bâtiment de l'Ordinaire pour y organiser des réunions, des réceptions.
- Le bâtiment accueillant le siège actuel de la Communauté Urbaine d'Arras.

L'Arsenal, situé dans l'axe central de la Place d'Armes est l'un des bâtiments emblématiques sur lequel la CUA souhaite un projet ambitieux. Sa vente pourrait être envisagée avec toutes les garanties qui s'imposent en fonction du projet

/ Enjeux de conservation et de restauration des ouvrages fortifiés

- Etats des lieux, diagnostic et Travaux de restauration des remparts

La Citadelle d'Arras possède encore un grand nombre de ses fortifications d'origine.
Les maçonneries en brique, en pierre calcaire et en pierre de grès se sont dégradées au fil du temps et le manque d'entretien de certaines parties du rempart a accéléré le phénomène de dégradation du parement extérieur qui se manifeste sous formes de fissures, d'arrachements ou de joints sortants liés à l'humidité dans le mur.
Un diagnostic complet de l'état sanitaire a été réalisé entre 2014 et 2015 en s'appuyant sur l'étude d'évaluation réalisée en 2013 et il s'est avéré que les remparts se trouvent dans un état de conservation assez moyen avec des zones d'interventions d'urgences notamment au niveau des chaînes d'angles.

La préservation de ces ouvrages et leur mise en valeur doit permettre de préserver l'intégrité paysagère et architecturale du site tout en maintenant les écosystèmes.

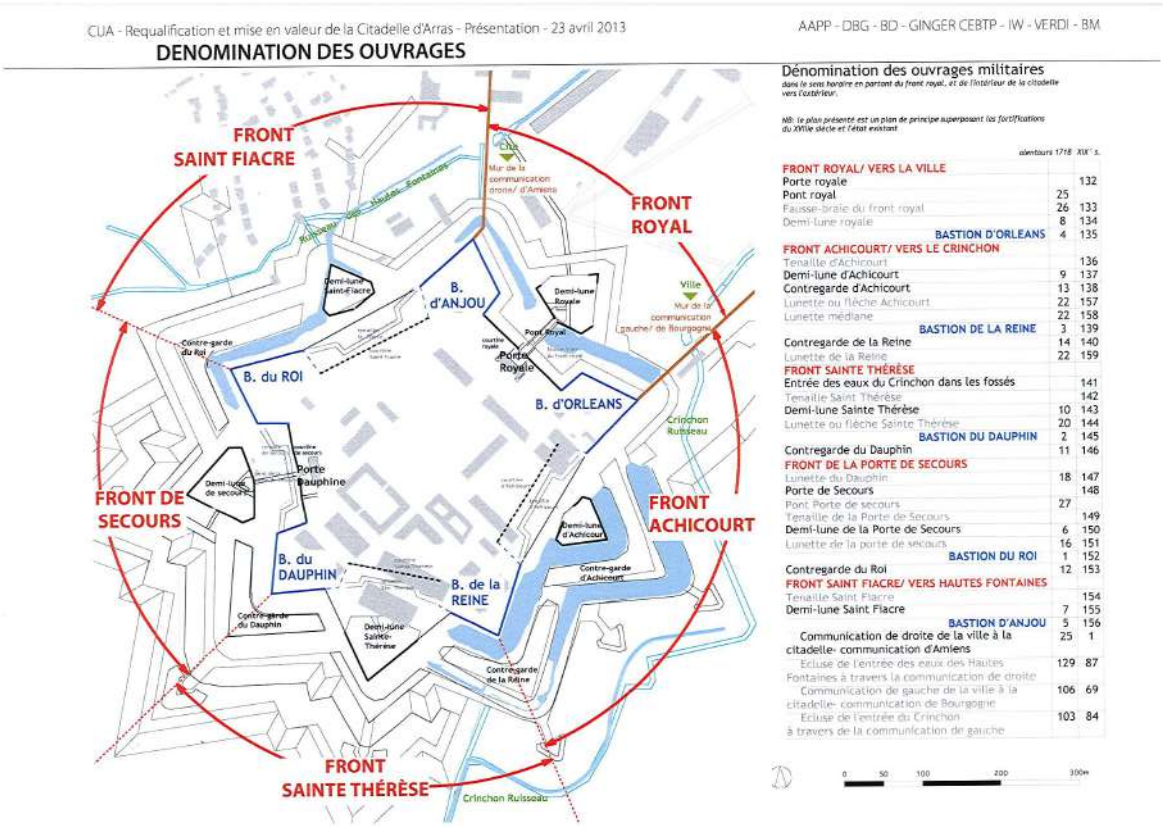

/ Enjeux de valorisation touristique

Tant que la citadelle était militaire, fermée au public et très peu visible de l'extérieur (cf 1.1.2. c), les enjeux de valorisation touristique étaient très limités.
L'inscription à l'Unesco et la démilitarisation ont amené de nouveaux enjeux.
Au sein d'une destination élargie désormais à l'échelle Arras Pays d'Artois, qui mise sur la complémentarité ville/campagne et patrimoine/bien vivre, la citadelle a vocation à devenir un site phare et emblématique de la connexion entre l'urbain et le rural.
Les activités touristiques sont une composante du bouquet d'activité développé dans la citadelle, générant des flux et de l'animation sur une temporalité complémentaire aux activités tertiaires et de logement.
L'implantation d'une offre de restauration et de débit de boisson est nécessaire mais elle ne pourra intervenir qu'à un stade de maturité de la reconversion. Elle devra être d'un standing adapté à la valeur du site.
L'activité d'hébergement est une option envisageable mais non indispensable étant donné l'offre déjà existante sur le territoire. Elle est envisagée comme une opportunité de reconversion de certains bâtiments emblématiques avec une approche qualitative (plutôt haut de gamme) ou en lien direct avec des activités sur le site (séjours éducatifs…).
Le caractère résidentiel de la citadelle amène à penser l'activité touristique avec mesure pour respecter néanmoins la quiétude des lieux, sauf occasions exceptionnelles. Le risque de sur-fréquentation est donc écarté.
La mise en tourisme de la citadelle Vauban doit s'appuyer en premier lieu sur la Valeur Universelle Exceptionnelle afin de la faire découvrir et partager aux visiteurs. Mais outre la citadelle Vauban, son évolution au cours des siècles et sa reconversion en quartier de ville, doivent également faire l'objet d'interprétation pour le visiteur qui la découvre. Et étant donné les grandes dimensions du site (15 ha) et sa diversité, l'activité touristique peut être développée au-delà de la simple découverte patrimoniale pour être un lieu de pratique d'activité, en cohérence avec l'esprit des lieux.

/ Enjeux liés à la démarche commune des 12 sites au sein du Réseau Vauban

La Communauté Urbaine d'Arras participe activement dans la vie du Réseau en répondant favorablement à toutes les sollicitations de la Mission Réseau Vauban. Son implication est constante et nécessaire pour garantir la réussite de nombreuses actions engagées en commun.

Le bien Fortifications de Vauban s'est doté d'un projet culturel global, défini par le Réseau Vauban en 2007, qui sert de référence et assure la cohérence entre les sites.
Au sein de ce projet culturel, la citadelle d'Arras illustre «la construction des frontières du pré carré». Cette thématique doit permettre de positionner ce site à diverses échelles :

À l'échelle régionale, en créant une synergie entre les sites fortifiés du Nord de la France qui ont constitués le Pré Carré de Vauban et qui partagent des valeurs communes puisqu'elles cherchent à sauvegarder le patrimoine fortifié et à développer le concept de la ville fortifiée durable en faisant ressortir les intérêts touristiques et environnementaux autour de ces sites.
Cette synergie permettra de mettre en valeur leurs atouts (patrimoine conséquent en bonne état de conservation, nombreux espaces naturels à proximité, détente, loisirs, arts de vivre…) et de structurer une offre touristique sur le thème «fortifications / nature / loisirs» à l'échelle du département et de la région.

À l'échelle locale, en favorisant l'appropriation de ce nouveau quartier de ville par la population.

A travers l'identité de ce site Vauban se trouvent les thèmes suivants :

▪ L'histoire de la construction de cette citadelle et du processus qui a conduit Vauban à intégrer cette citadelle de plaine dans son environnement, en exposant :
- Les raisons du choix du site (stratégie militaire, ressource hydraulique, topographie, l'économie de moyen pour sa réalisation).
- Le système géométrique du tracé régulateur, soit l'intégration d'un plan orthogonal dans un pentagone régulier. Les différents corps de métiers qui ont permis de passer du trait à l'ouvrage seront mis en avant.
- L'organisation intérieur des bâtiments et la conception architecturale des bâtiments construits par Vauban et qui sont de très belle facture (portes, arsenal, chapelle, casernements, poudrières).
- Les ouvrages défensifs extérieurs et leurs remembrements au fil des siècles.

▪ L'histoire du rattachement de la ville au royaume de France ainsi que l'apparition d'une frontière non naturelle mais politique au Nord de la France.
Cette part de l'histoire sera un enjeu fort du projet culturel, permettant d'élargir le sujet en parlant de la construction de l'Europe avant l'heure, soit :
- La construction et l'évolution d'une frontière non naturelle mais politique.
- Le partage de valeurs communes (culturelle, paysagère, architecturale) entre les pays du nord de l'Europe.

▪ Le message culturel et la valeur universelle à transmettre portant sur la capacité de Vauban à construire et à intégrer harmonieusement des ouvrages monumentaux dans un site :
- En s'adaptant aux contraintes du terrain et aux dispositions naturelles.
- En tirant profit des ressources locales et qui plus est, capable de s'adapter aux différentes époques qu'elle a traversée depuis 1682.
- C'est un «développement durable» en avance sur son temps…

2.2.2 / Déclinaisons des objectifs

Objectif 1/ Poursuivre la mise en œuvre du projet de reconversion, d'aménagement et de mise en valeur du site.

Compte tenu de l'ampleur du site, il a été défini un phasage sur le court, le moyen et le long terme pour que l'action se déroule par priorités sans laisser les bâtiments se dégrader faute d'activité.

Sur la période 2013-2018, la mise en valeur de la Citadelle d'Arras a nécessité deux phases de travaux.

Phase 1, les interventions ont portées entre 2013 et 2014 sur l'amélioration de l'accessibilité et de la mise en valeur des accès du site :

- Démolition de 3 hangars ne présentant pas d'intérêt patrimonial (réalisé en 2013),
- Aménagement d'espaces publics permettant une meilleure accessibilité du site par la « Porte à Chars » avec notamment la création d'un nouveau pont.
- Réfection du pavage de la Porte royale pour les modes de déplacements doux et l'aménagement d'une avant place avec des éclairages adaptés,
- Aménagement des réseaux d'électricité, d'un réseau de chaleur urbain et d'unr éseau d'eau.

Phase 2, les interventions ont portées entre 2015 et 2018 sur la mise en valeur des abords des bâtiments restaurés et sur la mise en valeur du pourtour des remparts :

- Aménagement des espaces publics autour des Bâtiments « Equerre et Cantine » dans la perspective de l'arrivée de nouveaux habitants et plantations d'alignements d'arbres sur l'ancien tracé du rempart.
- Poursuite de l'aménagement paysager de l'entrée Porte à chars.
- Restitution des banquettes de tirs sur le front Royal et réalisation de travaux d'urgences sur les parements du rempart.
- Mise en œuvre du Plan lumière afin d'éclairer les espaces publics et mettre en valeur les bâtiments de la Place d'Armes.
- Remise en eau d'une partie des douves.
- Attribution de noms de rues dans la citadelle : Pour faciliter l'orientation dans la citadelle, notamment pour les services de secours ou de livraison, il a été décidé de dénommés les rues et d'associer une numérotation à chaque porte d'entrées des bâtiments. Les noms des rues ont été choisis en puisant dans l'histoire de la citadelle tout en tenant compte des contraintes de normalisation des adresses postales imposées par la Poste pour optimiser le tri et la distribution du courrier.

  Plusieurs noms renvoient à des lieux existants au sein de la citadelle : allée de la Citadelle (dessert les accès), allée du bastion de la Reine, allée de l'Ordinaire, allée du Général Girard (devant sa tombe), chemin des remparts.

  D'autres noms ont été choisis pour honorer la mémoire des régiments qui ont marqué l'histoire de la citadelle : allée du 3e Génie, allée du 7e chasseur, allée du 601e RCR (Régiment de Circulation Routière), allée du 16e BCP (Bataillon de chasseurs à pieds).

Phase 3, les interventions porteront essentiellement entre 2019 et 2024 sur l'intégration de mobilier urbain ainsi que sur la mise en valeur des remparts et les abords du bâtiment infirmerie.

Pour demain, l'ambition de la CUA est de faire de la Citadelle un des emblèmes du territoire, un lieu qui a été réinventé avec succès et où il reste encore des innovations à mener, des bâtiments à reconvertir, des activités à développer.

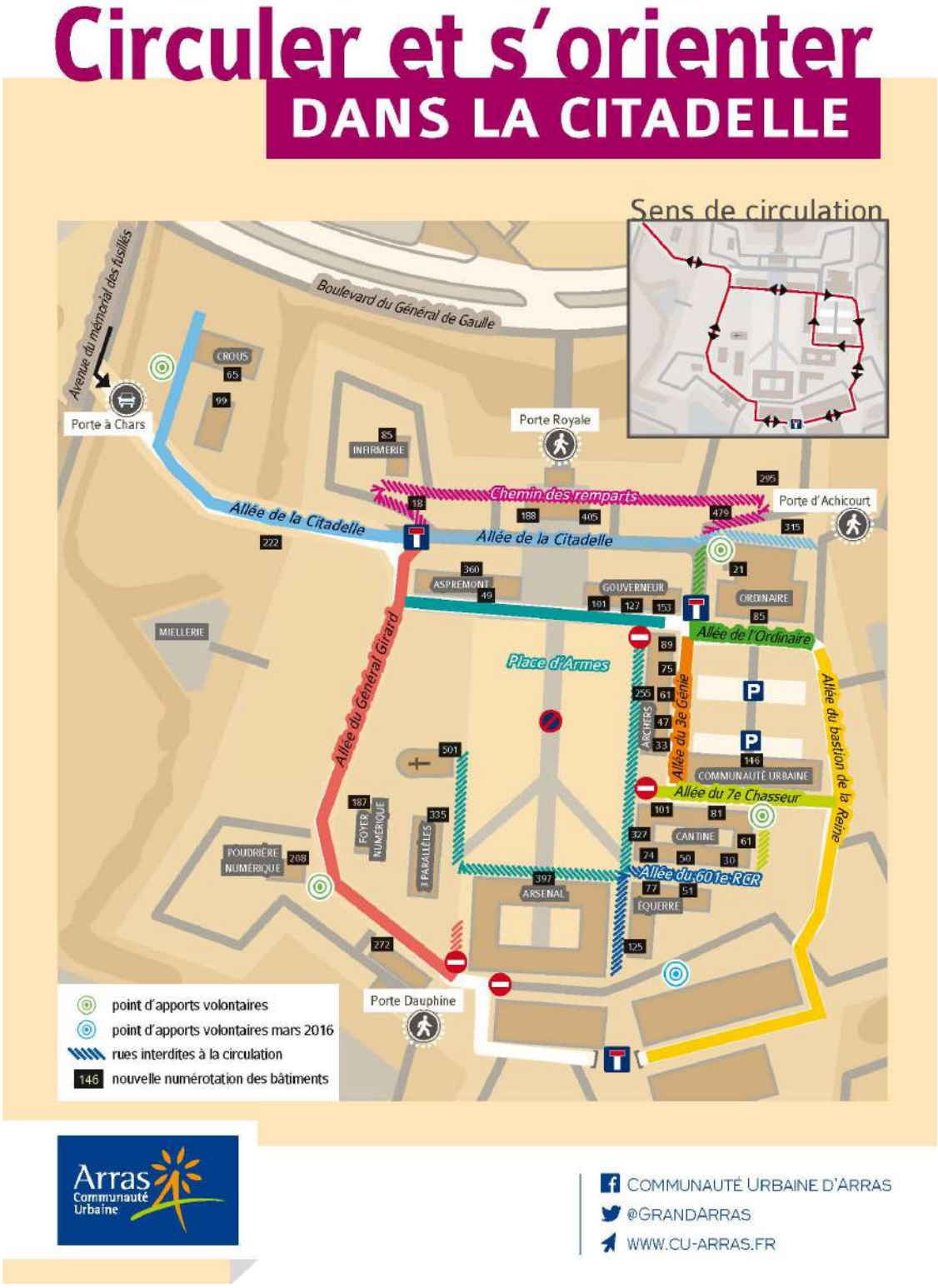

Plan de localisation

A l'échelle élargie, la reconversion et la mise en valeur des sites de l'esplanade (dit Terrain du gouverneur) et du Quartier Schramm sont également bien avancés.

▪ Entre 2015 – 2018 la caserne Schramm (construite entre 1680 et 1700 selon les principes de la caserne modulaires à la Vauban) a également fait l'objet d'un programme de réhabilitation. Désaffectée depuis 1995 et cédée par l'État à la Communauté Urbaine d'Arras en 2010, la caserne Schramm située, le long du cours de Verdun à Arras, est en pleine mutation.
De l'ancienne caserne, l'armée n'a conservé que deux bâtiments pour son centre d'information et de recrutement. L'un d'entre eux devraient d'ailleurs être cédés à la CUA en 2019.

Trois bâtiments livrés entre 2016 et 2018 accueillent dès à présent 209 logements du T1 au T4, dont 101 logements en résidence service pour séniors autonomes. La dernière caserne devrait être livrée quant à elle en 2020.

Pour accompagner ce projet de réhabilitation, la Communauté Urbaine d'Arras a réalisé des aménagements urbains, afin d'en faire un véritable quartier, ouvert sur la ville.
D'ici quelques années, 500 personnes vivront dans ce nouveau quartier, soit 1% de la population d'Arras.

▪ Enfin le terrain du Gouverneur sera investi dans le long terme. L'ouverture progressive de ce site au public, a contribué à relier la citadelle au centre-ville d'Arras par l'intermédiaire de nouveaux espaces publics.
- Les hangars métalliques qui n'avaient aucun intérêt architectural et des clôtures en béton ont été démolis en 2012 afin de dégager les vues sur les monuments repères de la ville (Beffroi, Abbaye Saint Vaast).
- Une nouvelle liaison accessible aux modes de déplacements doux a été créée entre le centre d'Arras et la citadelle. Dans le prolongement de la trame verte et bleue cette liaison, longe le ruisseau Saint Fiacre et est connectée à un parking relais paysager lui-même reliée à une navette gratuite de centre-ville.

Objectif 2/ Objectifs de réaffectations et de restaurations des bâtiments.

Entre 2010 et 2018, 80% des bâtiments ont trouvé une nouvelle affectation, dans le respect de l'objectif de diversité fonctionnelle.
D'une manière générale la communauté urbaine d'Arras :
- Conserve la maîtrise des espaces stratégiques qui conditionnent la réussite du projet de reconversion
- Assure l'entretien des bâtiments qui ne sont pas encore occupés
- Prend le temps de bien étudier chaque projet et de s'engager avec toutes les garanties qui s'imposent.

▪ Activités tertiaires

Elles apportent une activité permanente tout au long de la semaine et de l'année.

> Projet Hôtel communautaire – CUA

La reconquête de la citadelle a été marquée en avril 2012 par l'ouverture permanente de la citadelle au public et par l'ouverture du nouvel hôtel communautaire de la CUA dans le bâtiment 06 (construit en 1968) restructuré.
Ce projet a permis de regrouper tous les services (environ 150 agents) jusqu'alors réparties sur plusieurs sites et d'accompagner la volonté politique de reconquête de ce pôle militaire.

Avant travaux

Après travaux

> Projets DECIMA

L'entreprise DECIMA reconnue par la polyvalence de son activité dans les domaines de l'industrie, du Bâtiment et Travaux Publics, de l'informatique et de la téléphonie a élaboré un projet original de réaffectation de deux bâtiments de la citadelle.

- Data Center : la poudrière numérique

Le premier projet a permis de réaménager le bâtiment n°22 (poudrière d'époque Vauban) en un centre de données informatiques (Data center). Ce projet a été particulièrement apprécié par le comité de pilotage du fait de la continuité de la fonction de stockage. En effet, il permettait à l'origine d'y stocker de la poudre et aujourd'hui il permet d'y stocker des informations numériques. Ce bâtiment peut être visité par le public sous certaines conditions et l'ensemble des interventions sont réversibles car les installations techniques sont désolidarisées des maçonneries.

Avant travaux

Après travaux

- Foyer numérique

Le deuxième projet porte sur la restructuration du bâtiment n°23 (ancien foyer de l'armée) en pépinière tertiaire numérique. L'entreprise DECIMA a réalisé un lieu d'échange permanent autour des problématiques high-tech, une sorte de mini campus d'innovation pour attirer les jeunes urbains sensibles à la nature et aux nouvelles technologies.
Le projet propose des services de locations de bureaux et de salles de réunions.
Durée des travaux d'octobre 2012 à juin 2013.

Avant travaux

Après travaux

> Projet de « pépinière tertiaire » - Quartier des trois parallèles

La Communauté Urbaine a également souhaité stimuler l'offre de bureaux en aménageant un bâtiment construit en 1998 sous la forme d'une pépinière tertiaire. Ce bâtiment a été nommé « quartier des trois parallèles », en référence au système d'attaque de Vauban et aux trois bandes verticales qui marquent sa façade et qui rappelle l'emprise du bâtiment du curé, disparu lors de la Première Guerre mondiale.
Les premiers locataires ont pris possession des lieux en octobre 2013.
100 personnes y travaillent actuellement et regroupent des activités diverses tels que la PJJ (protection Judiciaire de la jeunesse), AEE (Artois Emploi Entreprises), une start-up, la prévention routière, une radio FM…
Surface réaffectée de 2300 m².
Durée des travaux de février 2013 à octobre 2013.

▪ Logements

Les habitants de la Citadelle occupent des logements en location allant du T1 au T4. Des familles mais aussi des étudiants et des personnes âgées font vivre les lieux la journée, mais aussi la nuit. Les mouvements pendulaires assurent une occupation régulière de l'espace public.

> Projet Histoire & Patrimoine pour l'Equerre, la Cantine et les Archers

Histoire & Patrimoine est une société spécialisée dans la rénovation urbaine et la réhabilitation en milieu patrimonial. Elle livre 600 logements par an pour une surface de 35.000 m² par an.
Les filiales de cette société maîtrisent l'ensemble des savoir-faire du montage d'opération à la gestion locative des biens après livraison en passant par la commercialisation et le suivi des travaux.

Histoire & Patrimoine a acquis les bâtiments de l'Equerre et de la Cantine (N°07 et 08), en décembre 2012 pour les transformer en 68 logements allant du T1 au T4 avec des loyers équivalents à ceux que l'on trouve en centre-ville.
Cette opération a permis notamment de restaurer et de conserver le bâtiment de la Cantine qui était en très mauvais état.

Pour disposer d'une place de parking par logement Histoire & Patrimoine à réhabilité le hangar en brique N°13 pour être transformé en parking couvert.

Durée des travaux de février 2013 à mars 2015.

- Quartier de la cantine

Avant travaux

Après travaux

- Quartier de l'Equerre

Avant travaux

Après travaux

- Quartier des Archers

Avant travaux

Après travaux

▪ Activités gastronomiques

Une offre de restauration, de services et d'activités diversifiées fait également partis des objectifs de la reconversion de la citadelle en un nouveau quartier de ville.

> Projet de la Finarde

La Finarde, un des plus importants fromagers détaillants sur les marchés de la région et semi-grossiste, a souhaité poursuivre son expansion et installer sur la citadelle un atelier d'affinage et un atelier de préparation et de distribution. Le projet vise à toucher les professionnels pour leur présenter les meilleurs produits et devenir un fournisseur de grande qualité.

Les affinages longs sont installés dans les casemates (bâtiment n°27, 28) et le reste de l'activité commerciale a pris place dans le bâtiment appelé communément «le hangar aux ballons» (bâtiment n°55) qui a été vendu.
Cette activité a débuté en septembre 2012 et se porte très bien actuellement.

- Le Hangar aux ballons

Avant travaux

Après travaux

> Implantation d'un centre de formation continue « A l'école des Chefs »

La société «A l'école des Chefs» est un centre de formation de haut niveau pour les métiers de la bouche et de l'hôtellerie.
Cette société propose à de jeunes professionnels, des formations par des chefs cuisiniers de renom, sous la forme de stages de perfectionnement, ou de formations pour reconversion professionnelle.

La CUA a réalisé la mise aux normes du bâtiment de l'ordinaire n°04 pour le louer en partie à cette société.
L'autre partie se compose essentiellement d'une grande salle d'environ 200 m² où se déroule le conseil de la CUA. Cette salle est également louée ou mise à disposition gracieusement à des associations locales lors de manifestations diverses (organisation de séminaires, réunions publiques...)

L'ouverture de ce centre de formation a été effective en janvier 2014.

- L'Ordinaire

Avant travaux

Après travaux

> Projet de restaurant gastronomique

Le projet de restauration haut de gamme dans la porte Royale n'a pas encore abouti mais cet objectif reste d'actualité et est parfaitement en phase avec la filière tourisme de l'agglomération.

- La Porte Royale

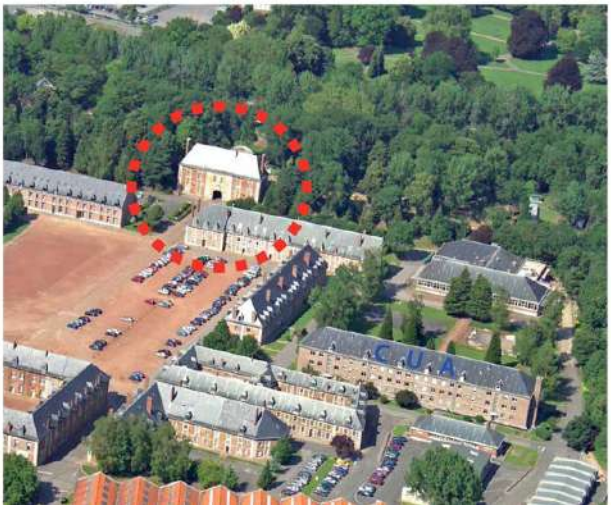

▪ Activités de loisirs

Pour mettre en valeur le site et diversifier les activités, des activités ludiques et pédagogiques ont été développées.

> Cit' Loisirs

Le projet Cit' Loisirs développe l'offre de loisirs sur la citadelle en proposant des espaces ludiques et sécurisés pour les habitants de la Communauté urbaine d'Arras, les écoles et les centres aérés de la région. Un parcours aventure a été créé en avril 2012 avec des installations réversibles. Elles permettent de se déplacer dans les arbres, avec des ponts de singes, des tyroliennes, ... sur le secteur de la demi-lune d'Achicourt.

Ce projet renoue avec l'histoire du régiment du génie des ponts qui construisait lors d'exercices pratiques des ponts suspendus provisoires de part et d'autre des douves.

Photo : Passerelle suspendue

Photo : Passerelle de l'accrobranche

> Cit'abeilles

Alexandre Cousin, professeur d'histoire et passionné d'apiculture, a installé des ruches dans la demi-lune Saint Fiacre. Il travaille avec les abeilles noires rustiques selon les préceptes de l'agriculture biologique et biodynamique.
Un petit bâtiment existant sur le site a été transformé en miellerie pédagogique. A la fois laboratoire de production et espace pédagogique pour des enfants ou des formations pour adultes.
Le bâtiment est loué sous forme d'un bail longue durée avec une indemnité prenant en compte les travaux effectués en cas de rupture de bail.
Il a également installé un petit troupeau de chèvres des fossés avec lequel il pratique l'éco pâturage dans la citadelle.

Avant travaux

Après travaux

Objectif 3/ Poursuivre la programmation des travaux de restauration et de mise en valeur des remparts

De 2016 à 2017, un programme de restauration des maçonneries des remparts a été mis en œuvre par un architecte du Patrimoine. Après avoir hiérarchisé les interventions par priorité il a été décidé de réaliser les interventions d'urgences (coût 1 M€) afin d'éviter l'accélération des dégradations de certaines parties de remparts, qui aurait conduit à des travaux plus importants à moyen terme ou à la perte irrémédiable d'ouvrages fortifiés.

Ce programme sera poursuivi sur la période 2019-2014.

Objectif 4/ Amplifier la valorisation culturelle et touristique de la citadelle

La valorisation touristique et culturelle de la citadelle a évolué au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'aménagements et de mise en valeur du site. Après avoir gérée une phase transitoire, elle peut à présent s'appuyer sur des aménagements définitifs.
Après de nombreuses réalisations de préfiguration et à la suite des travaux de restauration de la chapelle, et en accompagnement des projets de réhabilitation des bâtiments les plus emblématiques et patrimoniaux (portes historiques de la Citadelle et arsenal) la valorisation est amenée à entrer dans une phase de maturité.

▪ Les visites de l'Office de Tourisme

> Les visites de la citadelle militaire jusqu'en 2009

Dès sa création, l'Office de tourisme d'Arras a proposé des visites guidées de la Citadelle avec des guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture.
La fréquentation touristique de la citadelle a été profondément bouleversée par les changements qui ont affecté le site. Tant que l'armée occupait les lieux, les visites guidées (environ 1 000 visiteurs/an) avaient l'attrait de faire découvrir des lieux habituellement inaccessibles et qui avaient, de plus, conservé leur fonction militaire depuis l'origine. Toutefois le développement de ces visites était fortement limité par les contraintes de sécurité imposées par l'armée, allant jusqu'à menacer l'existence même de ces visites à la suite du durcissement du plan Vigipirate (380 visiteurs en 2006).
Le tricentenaire de la mort de Vauban en 2007 a relancé l'intérêt pour la citadelle qui s'est ensuite vu renforcé en 2008 après l'annonce concomitante du classement à l'Unesco et du départ de l'armée : la fréquentation lors des *Journées européennes du Patrimoine* est ainsi passée de 150 visiteurs en 2006, à 750 en 2007 et 1 350 en 2008 et celle des visites guidées adultes a doublé entre 2006 (*384*) et 2008 (*727*).
2009 fut une année de transition peu propice à la visite avec le départ effectif des militaires au début de l'été.

> Une période de transition 2009-2012

En revanche, 2010 a vu la réappropriation de la citadelle par la population locale et régionale : 9 000 personnes ont profité des diverses propositions de visites (visites libres, guidées, petit train touristique, spectacles…) lors de journées portes ouvertes organisées pour marquer la démilitarisation du site, les quelques visites estivales ont fait le plein (34 participants par visite en moyenne) et encore 950 personnes sont venues lors des *Journées européennes du Patrimoine*.
La transformation de la citadelle en un véritable quartier de la ville, librement ouvert, change radicalement l'approche des visites guidées que l'on peut y proposer. Cette ouverture progressive (uniquement les week-ends d'avril à octobre en 2011 puis en permanence depuis avril 2012) a eu un impact direct sur la fréquentation des visites guidées classiques dont la fréquentation s'est effondrée (3 participants par visite en moyenne en 2012 contre 13 en 2011 et 20 en 2007). La raison est simple : en perdant leur exclusivité les visites guidées classiques ont perdu leur attractivité, ce qui oblige à repenser l'offre.

> Le développement progressif des offres de découvertes depuis 2013

L'Office de Tourisme a su faire évoluer son offre en multipliant les visites et modes de découvertes originales, régulièrement renouvelées en complément des visites classiques : visites en calèche, visites se terminant par une dégustation, visites guidées par un comédien interprétant Vauban, visites thématiques liées à un événement, visites ludiques sous forme d'enquête…
Cette diversification s'est traduite par une augmentation sensible du nombre de visiteurs comme le montre le graphique suivant :

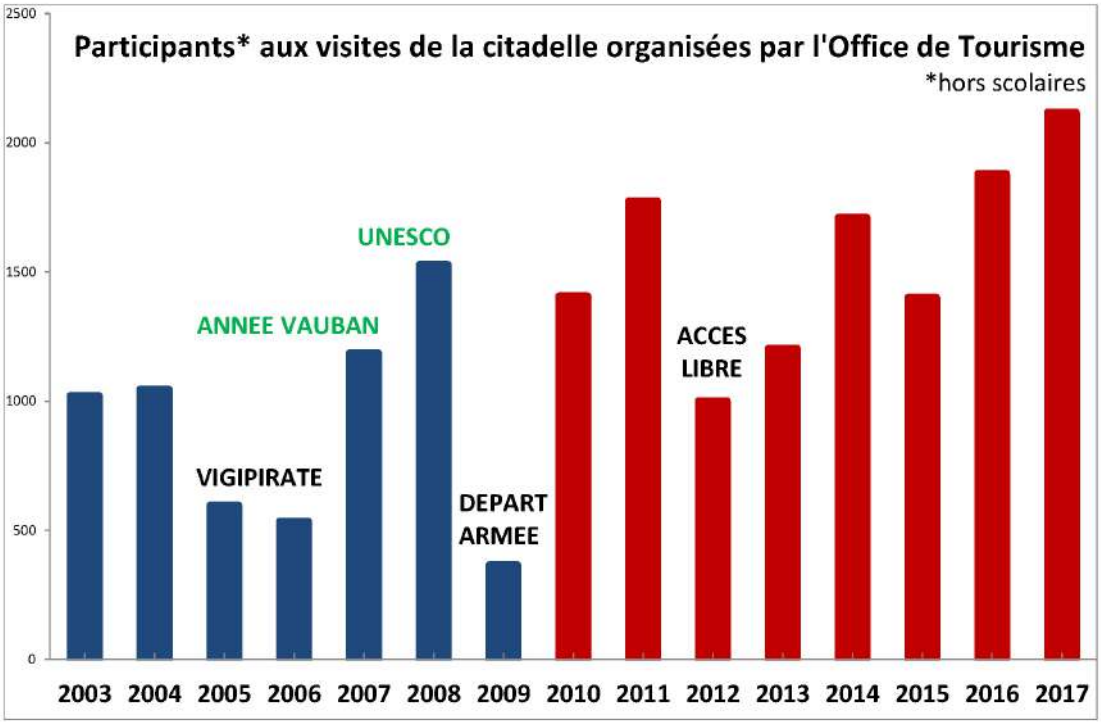

Un changement de la gouvernance de la compétence tourisme et de l'Office de Tourisme a eu lieu en 2018 avec un passage d'un office municipal à un office intercommunautaire : l'Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès du Grand Arras. Créé sous le statut d'une Société Publique Locale, la Communauté Urbaine d'Arras en est l'actionnaire majoritaire. Cette transformation amène une plus grande implication de l'Office de Tourisme dans la valorisation de la citadelle.

> Les groupes, un public en forte progression

La visite de la citadelle figure depuis longtemps au catalogue Groupes de l'Office de tourisme d'Arras. Toutefois, la programmation de visites de groupes nécessitant d'avoir un minimum de visibilité et de garanties sur au moins 6 mois, celle-ci a été fortement limitée par les changements incessants et les incertitudes qu'a connu la citadelle (Vigipirate, démilitarisation, ouverture progressive, travaux…). Cette activité est donc restée marginale (une dizaine de groupes par an lorsque cela a été possible) jusqu'en 2013.
Depuis 2013, la visite de la citadelle est incluse dans plusieurs packages. Un produit *« Votre journée Patrimoine Unesco »* a été créé avec la visite du beffroi et du *« Louvre-Lens au cœur du bassin minier Nord-Pas-de-Calais »*. La citadelle figure aussi en option possible parmi *« Les essentiels »* dans des packages « 1 ou 2 jours autour du Louvre-Lens «. Mais aussi couplée à des dégustations ou d'autres prestations.
Le nombre de groupes accueillis est ainsi d'une cinquantaine par an depuis 2014.

> Les différentes visites proposées

Compte-tenu des distances importantes entre les points d'intérêts et de la multiplicité des thématiques pouvant être abordées, différentes visites guidées d'une durée d'1h30 sont proposées par l'Office de tourisme. En respectant cette durée idéale il est en effet, impossible de traiter l'intérieur et l'extérieur de la citadelle.

▪ *« La citadelle »*. Visite intérieure de la citadelle : porte royale, salle des familles, bastion d'Anjou, chapelle, arsenal, bastion du Roi, porte dauphine, poudrière, mur des fusillés.

▪ *« Les grands principes de la fortification bastionnée »*. Visite extérieure de la citadelle pour comprendre le système de défense.

Ces visites sont proposées aux groupes toute l'année et aux individuels uniquement selon une programmation estivale complétée par des temps forts thématiques le reste de l'année.

D'autres visites plus thématiques ont aussi été créées :

▪ *« De la prise d'Arras à la construction de la citadelle »*. Visite incluant quelques œuvres présentées dans l'exposition Roulez carrosses au Musée des beaux-arts et se poursuivant dans la ville jusqu'à la citadelle.

▪ *« La citadelle en compagnie de son créateur »*. Visite guidée par un comédien passionné d'histoire qui interprète le personnage de Vauban redécouvrant les lieux de nos jours. Cette visite a été proposée de 2013 à 2015 jusqu'au décès soudain du comédien. Elle pourra l'être de nouveau à condition d'avoir un comédien alliant talent dramatique et connaissance historique.

▪ *« L'énigme de la citadelle »*. Proposée de 2016 à 2018 cette enquête policière contemporaine prenait la citadelle pour cadre et la résolution de l'énigme nécessitait d'en parcourir les principaux points d'intérêt et d'en découvrir leur histoire.

▪ *« La citadelle à la lampe de poche »*. Proposées à la tombée de la nuit et dans la pénombre durant les vacances de Toussaint cette visite permet de découvrir des aspects méconnus et insolites de la citadelle, le public est muni d'une lampe de poche et participe à l'exploration.

▪ **Les visites libres de la citadelle**

Depuis l'ouverture du site au public, **les visiteurs qui découvrent la citadelle individuellement sont chaque jour plus nombreux**. La fréquentation de la citadelle est donc incontestablement en augmentation.

En juillet 2018, un Timescope, borne de réalité virtuelle en 3D et à 360° a été installée en bordure de la place d'armes. L'expérience est gratuite et accessible en permanence. Elle offre une vision de la place d'armes en 1678 avec la construction des bâtiments, la restitution des courtines aujourd'hui disparues et animée de personnages dont Vauban lui-même.

Les statistiques d'utilisation quotidienne fourniront un indicateur de fréquentation (27 par jours en moyenne au cours de la première année).

▪ **Expositions permanentes**

La « salle des familles », salle des gardes dans la porte royale, située à l'entrée principale de la citadelle est ouverte en permanence au public (tous les jours). Des expositions y sont présentées.

> Maquettes de la citadelle

Deux maquettes de la citadelle (état à la construction et état XXe siècle) réalisées par l'Armée sont présentées dans la salle des familles. Elles permettent de prendre conscience de l'état initial et des transformations qu'a connues la citadelle.

> Exposition « La citadelle d'Arras, entrez dans son histoire »

Depuis le 5e anniversaire de l'inscription à l'Unesco, vingt panneaux d'interprétation sur la citadelle, sa construction par Vauban et son évolution sont présentés de façon permanente dans la salle des familles. Préfigurant ainsi un centre d'interprétation plus large. Conçue sur des supports mobiles, elle est parfois présentée ponctuellement dans d'autres lieux ou en extérieur.

▪ **Expositions temporaires**

> Exposition « Arras entre guerre et paix » 2007-2013

Cette exposition pédagogique créée par l'Office de tourisme d'Arras, présente les faits ayant conduit à la création de la citadelle, de l'annexion de l'Artois aux débuts de sa construction. Elle a été présentée régulièrement entre 2007 et 2013 à la citadelle ou à l'Hôtel de Ville d'Arras.

> Exposition « Vauban, les sites majeurs » 2011-2012

A l'occasion de la décision du Comité du patrimoine mondial, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban a souhaité matérialiser l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à travers une exposition concernant les aspects physiques et architecturaux de l'œuvre de Vauban et notamment les douze sites majeurs comme étant les meilleurs exemples de toutes les facettes de son œuvre fortifiée, réunis au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban. Ces éléments sont placés dans le contexte historique pour une bonne compréhension de l'importance de cette œuvre et de sa valeur universelle exceptionnelle.

> Expositions et conférences de l'association Arras Citadelle

Une association ayant pour objet la mise en valeur de l'histoire de la citadelle a été créée en 2014 par des bénévoles passionnés, avec un soutien financier de la Communauté Urbaine d'Arras. Elle propose régulièrement des conférences sur des thèmes historiques liés à l'histoire de la citadelle ou de son contexte historique (3 par an en moyenne) en faisant intervenir des universitaires spécialisés. Elle a également présenté plusieurs expositions temporaires : « la citadelle durant la Première Guerre mondiale » en 2015, « Les soldats de Louis XIV » en 2016, « Uniformes et représentations militaires du Premier Empire » en 2018, « Des arrageois sous les drapeaux de la Grande Armée » en 2018.

> Expositions et conférences du Comité de la Chapelle Saint-Louis

Cette association qui a pour objet la préservation de la mémoire de la chapelle de la citadelle organise ponctuellement de petites expositions sur des thématiques mémorielles dans la chapelle.

> Exposition "La fortif dans l'objectif" 2018

Exposition photographique en plein air proposée par le Réseau Vauban présentant les 12 sites inscrits à l'Unesco. Avril 2018.

> Renouvellement de la muséographie de la salle des familles

La présentation actuelle de la salle des familles sera repensée pour mieux mettre en valeur la maquette de la citadelle dans son état 17e et recentrer la présentation de la citadelle sur des thématiques plus ciblées (VUE et reconversion actuelle).
En fonction des opportunités offertes par la reconversion de l'arsenal ou de la porte Dauphine, d'autres espaces pourraient être consacrés à un centre d'interprétation permettant de resituer plus largement la citadelle d'Arras dans le contexte régional du pré carré et dans l'échelle urbaine de la ville d'Arras. Ce second point pourra notamment être étudié dans le cadre de la candidature de la Ville d'Arras à l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire.

> Projet de médiation de la chapelle Saint-Louis

A la suite des travaux de rénovation de la chapelle (2018-2019), un projet de médiation sera mis en œuvre dans la chapelle. Pensée en complément des autres dispositifs présents dans la citadelle, cette médiation se concentrera sur l'histoire et l'architecture de cet édifice emblématique et sur sa fonction mémorielle en lien avec d'autres lieux de mémoire présents sur le site (Mur des fusillés, Mémorial des Régiments).
L'amélioration des conditions d'accueil (chauffage, éclairage) permettront d'augmenter le nombre d'expositions et de concerts présentés en ce lieu.

▪ **Projets pédagogiques**

> Atelier et visite Vauban par l'Office de Tourisme

Une animation pédagogique « Louis XIV, chef d'armée et Vauban : deux figures majeures du XVIIème siècle à découvrir à travers les collections du musée et le patrimoine de la ville », a été mis en place par l'Office de Tourisme et le Musée des Beaux-Arts pour la période scolaire 2006-2007. Ce projet a été élaboré en partenariat avec l'inspection de l'Education nationale Arras 1, les maîtres des écoles référentes, la médiathèque d'Arras et le centre départemental pédagogique du Pas-de-Calais.
Ce projet propose aux élèves des classes primaires de 3ème Cycle (CE2, CM1, CM2) de découvrir le patrimoine militaire de la ville et les collections du Musée.
Il vise à expliciter la mise en œuvre de la politique de Louis XIV en premier lieu à travers le plan relief, les tableaux (Houasse, Portrait équestre de Louis XIV vers 1680 et Van der Meulen, Entrée de Louis XIV à Arras datant de 1680/1683) exposés au Musée des Beaux-Arts et une maquette comme outil pédagogique pour une première approche sur la fortification bastionnée, puis, à montrer aux élèves le travail de Vauban en leur faisant suivre une reconnaissance de terrain sur les abords de la citadelle.
Cette initiative originale et particulièrement pédagogique a vu le jour dans le cadre du tricentenaire de la mort de Vauban et l'accompagnement du projet d'inscription des fortifications de Vauban afin de sensibiliser le jeune public arrageois à son patrimoine exceptionnel et notamment sa citadelle.
Ce projet a été mis en place dès le mois de mars 2007 et a été poursuivi les années suivantes de mars à octobre afin de bénéficier de conditions climatiques convenables pour se rendre sur le terrain. 109 classes ont été accueillies entre 2007 et 2012.
Sur la période 2013-2017 c'est une dizaine de groupes qui ont été accueillis. La visite de la citadelle est fortement concurrencée par une offre surabondante sur le territoire (Expositions Arras-Versailles depuis 2012, lieux de mémoire de la Première Guerre mondiale à l'occasion de son centenaire 2014-2018, Louvre Lens depuis 2012…) pour des groupes scolaires dont le nombre de sorties a diminué compte-tenu des consignes de sécurité exigées et des budgets contraints.

> Présentation du site et du projet de reconversion aux scolaires :

Une dizaine de classes sont accueillies chaque année pour des visites axées sur la reconversion de la citadelle.
De même des visites de présentation du site sont réalisées régulièrement pour des groupes se réunissant à la citadelle.

> Visites couplées environnement et patrimoine :

Le service développement durable (devenu Air Climat Energie) propose aux scolaires et au grand public des visites et animations dans le bois de la citadelle sur différentes thématiques.
Certaines y associent des thématiques patrimoniales.
- *« La citadelle et ses douves ».*
- *« Le ruisseau des Hautes-fontaines »*. Visite suivant l'un des cours d'eau qui alimente le système défensif de la citadelle, depuis la porte royale jusqu'au « magasin aux allées » situé sur le « terrain du gouverneur ».
- *« le réveil de la citadelle »* visite au lever du jour (dans le cadre de l'action La fortif' insolite du Réseau Vauban).
- *« la citadelle dans tous les sens »* visite faisant appel aux 5 sens pour découvrir les lieux autrement (dans le cadre de l'action La fortif' insolite du Réseau Vauban).

> Partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville

La CUA a mené une action pédagogique, de recherche et de diffusion sur le site de la citadelle d'Arras. Cette action a pris la forme d'un studio d'architecture avec une quinzaine d'étudiants en architecture pendant l'année universitaire 2011-2012 puis 2016-2017. L'intérêt du partenariat avec la CUA est d'accompagner la collectivité dans le processus de reconversion de la citadelle en quartier urbain.

> Eductour développement durable - DD Tour avec le CERDD

Depuis 2018, en collaboration avec le Centre Ressource du Développement Durable, la CUA propose à la citadelle des visites éductour à destination des professionnels, acteurs et citoyens. La reconversion de la citadelle est ici prise en illustration de la politique exemplaire de la CUA en matière de transition écologique et de développement économique durable labélisé « Rev3 - Troisième révolution industrielle en Hauts de France ».

Crédits CUA – Pidz - Pidz

▪ Un cadre de prestige pour des événements

Depuis sa démilitarisation la citadelle sert aussi de cadre à des événements culturels ou sportifs qui amènent un public nombreux à l'intérieur de l'enceinte de la citadelle. La visite n'est pas leur motivation première mais le cadre patrimonial joue un rôle déterminant dans l'organisation de ces événements, dans l'engouement des participants et dans le plaisir qu'ils en tirent.
Ainsi le festival de musiques actuelles Main Square Festival réuni chaque premier week-end de juillet jusqu'à 125 000 spectateurs sur plusieurs jours.
Dans un autre registre le festival de musique classique Les Inouïes organise chaque été un concert dans la chapelle.
Depuis 2011, de nombreuses manifestations sportives sont organisées dans la citadelle en utilisant les chemins existants : courses pédestres, cani-cross, randonnées festives. Plusieurs courses cyclistes y ont également donné le départ d'une étape dont le Tour de France en 2014, 2015 et 2018.
Les Journées du Patrimoine, les Journées régionales des villes fortifiées, les animations anniversaires des 5 et 10 ans de l'inscription des fortifications de Vauban à l'Unesco sont autant d'occasions de proposer des animations patrimoniales événementielles pour le grand public (entre 500 et 4000 participants).

▪ **Développement des activités de loisir/nature**

Certaines activités créées dans la citadelle viennent renforcer son attractivité touristique.
- Un parcours d'accrobranche a été créé dans la demi-lune d'Achicourt.
- Une miellerie pédagogique a été créée dans la demi-lune Saint-Fiacre.
- Les sentiers dans la citadelle et à travers le bois de la citadelle sont propices à la marche et à la course à pied. Le sentier de petite randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée « Jardins et monuments » qui contournait la citadelle militaire à sa construction a été modifié et la traverse désormais.
- La création d'un parcours de course d'orientation permanent autour de la citadelle est à l'étude par le Département du Pas-de-Calais.

▪ **La promotion de la citadelle**

Depuis la création du Guide pratique de l'Office de tourisme d'Arras en 2005, la citadelle y figure en bonne place aux côtés des autres sites à visiter à Arras. La candidature puis l'obtention du label Unesco y ont été mentionnées, tout comme les conditions de visite.
Dans une nouvelle version de ce document à compter de 2017, la citadelle est présentée comme élément central d'une partie de la ville avec un développement plus important.

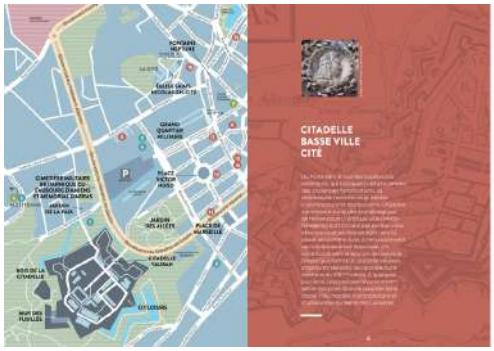

Le nouveau site internet de l'Office de Tourisme Arras Pays d'Artois, conçu d'abord pour la lecture sur mobile et mis en ligne en 2019, propose plusieurs articles sur la citadelle qui est un beau symbole de la nouvelle politique de développement de la destination, en jouant sur la rencontre entre la ville et la campagne.

Deux ouvrages documentaires sur la citadelle ont été édités *La citadelle d'Arras, belle et utile*. Robert Dumont. Arras, 2014 et *La citadelle d'Arras : place forte du pré carré. Marie Mongin*. Le Républicain lorrain, 2015 en partenariat avec le Réseau Vauban.

Objectif 5/ Inscrire la Citadelle dans le « Grand Arras EN TETE » en faveur de la transition écologique

La citadelle constitue une vitrine de la mise en œuvre concrète de la politique de transition écologique de la Communauté Urbaine d'Arras et de la troisième révolution industrielle, dans les Hauts-de-France : mobilité intelligente, efficacité énergétique, économie circulaire, énergies renouvelables… Notamment à travers l'exemple de la poudrière numérique ou des ateliers de conception d'éoliennes urbaines UNEOLE.

- S'inscrire dans une démarche commune élargie

▪ L'élu référent de la Communauté Urbaine d'Arras participe avec un ou deux techniciens aux rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc. organisés par le réseau. Cette implication de la Communauté Urbaine est constante et nécessaire pour garantir la réussite des nombreuses actions engagés en communs.

▪ En toute transparence, la Communauté Urbaine d'Arras informe régulièrement la Mission Réseau Vauban des avancés du projet de reconversion de la Citadelle d'Arras et lui transmet tous les documents qui lui sont utiles (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)

▪ Du fait de la proximité géographique des sites candidats au projet d'extension, de nouvelles réflexions et démarches vont inévitablement émerger à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais.

- Assurer le suivi de gestion du bien

▪ Le maintien sur la durée d'un élu et d'un technicien référent UNESCO dédiés est essentielle pour maintenir la réactivité et l'efficacité dans le traitement des demandes et le suivi des opérations. A l'heure actuelle l'élu référent UNESCO est engagé sur le suivi de gestion du bien depuis 2010 et le technicien référent depuis 2009.

▪ Un comité de pilotage « Citadelle » est organisé une à deux fois par an. Ce comité permet de présenter aux élus et partenaires les projets et d'assurer le bilan et le suivi des actions. Les comptes rendus sont ensuite systématiquement transmis à la Mission Réseau Vauban.

▪ Depuis le classement de l'ensemble de l'emprise foncière de la Citadelle en 2012, et la création d'une AVAP sur la ville d'Arras, la zone tampon a été considérablement agrandie. Les services de la DRAC des Hauts de France, jugent à présent que les études menées sur la Citadelle et le périmètre de la zone tampon sont suffisantes pour assurer la protection du bien ;

Objectif 6/ Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

▪ D'une manière générale, la CUA participe activement dans la vie du Réseau en répondant favorablement à toutes les sollicitations de la Mission Réseau Vauban.

▪ Le programme d'actions de valorisation partagé en commun est ensuite mis en œuvre localement en veillant au rayonnement du Réseau qui se concrétise par :

- la réalisation des actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.) ;
- l'utilisation des outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, bon usage des logos de l'Unesco et du réseau, etc.) ;
- la réflexion commune concernant la stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco ;
- la contribution à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux.

Partie III

Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

3.1 Conservation et restauration des ouvrages fortifiés

Entre 2016 et 2017, les travaux ont consisté à la reprise globale des maçonneries (chaines d'angle, parements, dame, couronnement) de la courtine du front Royal, et de la demi-lune à l'extrémité du pont royal.
Une partie du bastion de la reine, du bastion du dauphin et de la demi-lune de secours ont également fait l'objet d'une restauration. Lors de ces travaux, des découvertes ont nécessité la réalisation de prestations supplémentaires comme la reprise de fondations d'une partie du rempart chemisé sur la demi-lune de secours.

Ces reprises étaient d'ordre structurel et visaient avant tout à sauvegarder le patrimoine.
Les désordres partiels constatés correspondaient :
- Au décollement des maçonneries de brique.
- A l'affaiblissement dû au dé jointoiement des parements.
- A des désorganisations des moellons et briques.
- A la disparition du couronnement.
- A des effondrements ponctuels résultant des désordres ci-dessus.

Cette intervention a permis de préserver les maçonneries encore en place et de remplacer les parties manquantes.

Lors du diagnostic réalisé en 2015, la végétation en place n'avait pas permis de relever certaines parties d'ouvrages et c'est la raison pour laquelle un groupement composé d'un architecte du patrimoine et d'un écologue a été mandaté en 2018 afin de réaliser un diagnostic complémentaire après une campagne de purge de la végétation ligneuses (lierres…).

Diagnostic complémentaire de 2018

Il a eu pour but de compléter le diagnostic initial (évolution des désordres, mise à jour au droit des parties restaurées et compléments au droit des parties non visibles ou accessibles alors) et de programmer de nouvelles opérations de restauration des remparts et des ouvrages annexes (contremines, souterrains, postes de garde…).

En parallèle de ce diagnostic, orienté sur le volet patrimonial de la citadelle, un diagnostic écologique a mis en évidence la présence d'habitats et d'une flore rupicole remarquable sur certaines parties de murailles.
Le diagnostic faunistique a quant à lui révélé des enjeux importants en ce qui concerne les amphibiens avec d'importantes populations de tritons crêtés et d'alytes accoucheurs notamment. Chez les oiseaux, les enjeux se concentrent sur les oiseaux nicheurs et en particulier sur quelques espèces d'intérêt patrimonial : le martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis), le bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula) ou le gobemouche gris (Muscicapa striata) par exemple.
Les chiroptères représentent également d'importants enjeux de conservation puisqu'ils utilisent par dizaines les contremines et autres cavités des remparts pour hiberner. D'autres types d'utilisation ont été mises en évidence pour ce groupe taxonomique et notamment le gîte en période estivale, la chasse et la reproduction (swarming).

En raison de leurs qualités écologiques ou de leurs difficultés d'accès, certaines parties n'ont pu être dévégétalisées et donc analysées ;
Seuls les remparts et les annexes dont l'état sanitaire est fortement dégradé vont faire l'objet de restauration. Ainsi, avec ce programme de restauration, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ont été prescrites. On retiendra notamment l'adaptation du calendrier des travaux, la prise en compte des chiroptères dans la sécurisation des cavités, la limitation de l'impact sur les végétations rupicoles, le suivi de chantier, l'adaptation de la gestion du niveau d'eau pour les amphibiens, la pose de nichoirs, etc.
La mise en place de ces mesures permettra de limiter les impacts sur la biodiversité à un niveau minime et non significatif.

L'état sanitaire est présenté par front et découpé par ouvrage pour une meilleure lecture des interventions à venir.
L'état sanitaire des remparts, met en avant les pathologies et désordres les affectant. Ainsi, un premier phasage des interventions, classées par priorités, a été défini suivant l'état de l'existant. Ce classement tient compte uniquement des « problèmes » relevés, afin de cibler les remparts présentant des désordres affectant leur pérennité.
Ces prévisions ont ensuite été revues par le maître d'ouvrage, en tenant compte des exigences financières, techniques, et ce afin d'assurer une coordination optimale entre les priorités du maître d'ouvrage et celles induites par l'état des remparts. L'objectif final est la mise en valeur du site et son accessibilité au public.

Les remparts de la Citadelle d'Arras sont dans un état de dégradation variable, suivant les ouvrages. Ils sont globalement dans un état moyen, voire très mauvais à certains endroits. Les pathologies les plus importantes sont principalement localisées sur les remparts les plus exposés et ayant été massivement envahis par la végétation. Ces pathologies sont dues au manque d'entretien, aux intempéries, au passage du temps et à la colonisation végétale.

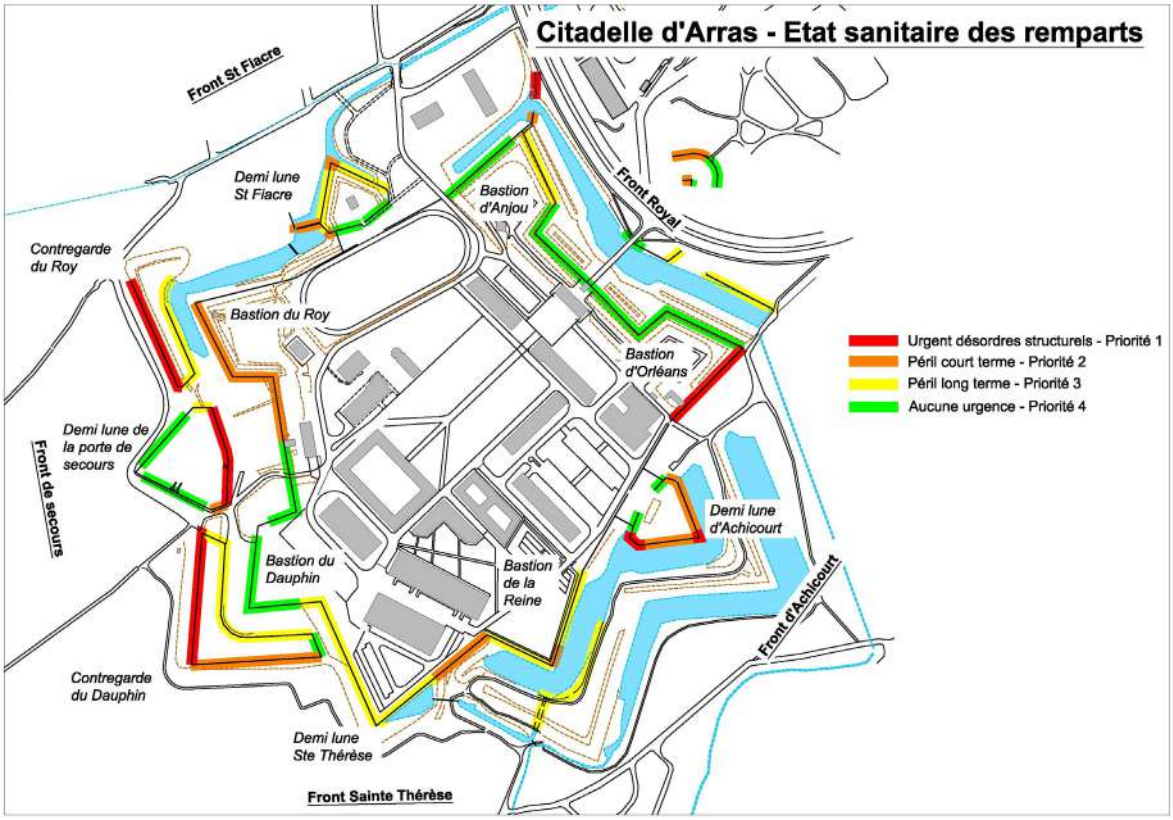

Un accord cadre à marchés subséquents (procédure permettant de sélectionner plusieurs entreprises qui seront consultées de manière simplifiée sur chaque secteur durant plusieurs années) a été lancé en février 2019 afin de réaliser un programme de travaux de 3 000 K€ TTC sur 4 ans, soit de 2020 à 2023.
Ces travaux seront subventionnés par le FEDER à hauteur de 70% du prix HT.

En 2019, il est prévu de restaurer le bastion d'Orléans qui borde l'accrobranche, ainsi que les grilles en fer forgé qui donnent accès aux galeries de contremines du rempart (repéré par un point rouge sur le plan ci-dessous).

En 2020, les travaux porteront sur la restauration de la demi-lune d'Achicourt d'où partent les parcours de l'accrobranche. Pour ce faire, le niveau d'eau devra être abaissé et un batardeau provisoire sera mis en place afin de permettre l'installation d'un échafaudage et d'accéder aux zones immergées. Cette intervention sera délicate et devra être réalisée en maintenant l'activité de l'accrobranche. Les vestiges de l'ancien mur de communication seront également restaurés.
Entre 2021 et 2022 les travaux porteront sur le nettoyage du Front Royal et la restauration des ouvrages situés sur le bastion du roi, la demi-lune de secours et les contregardes maçonnées.

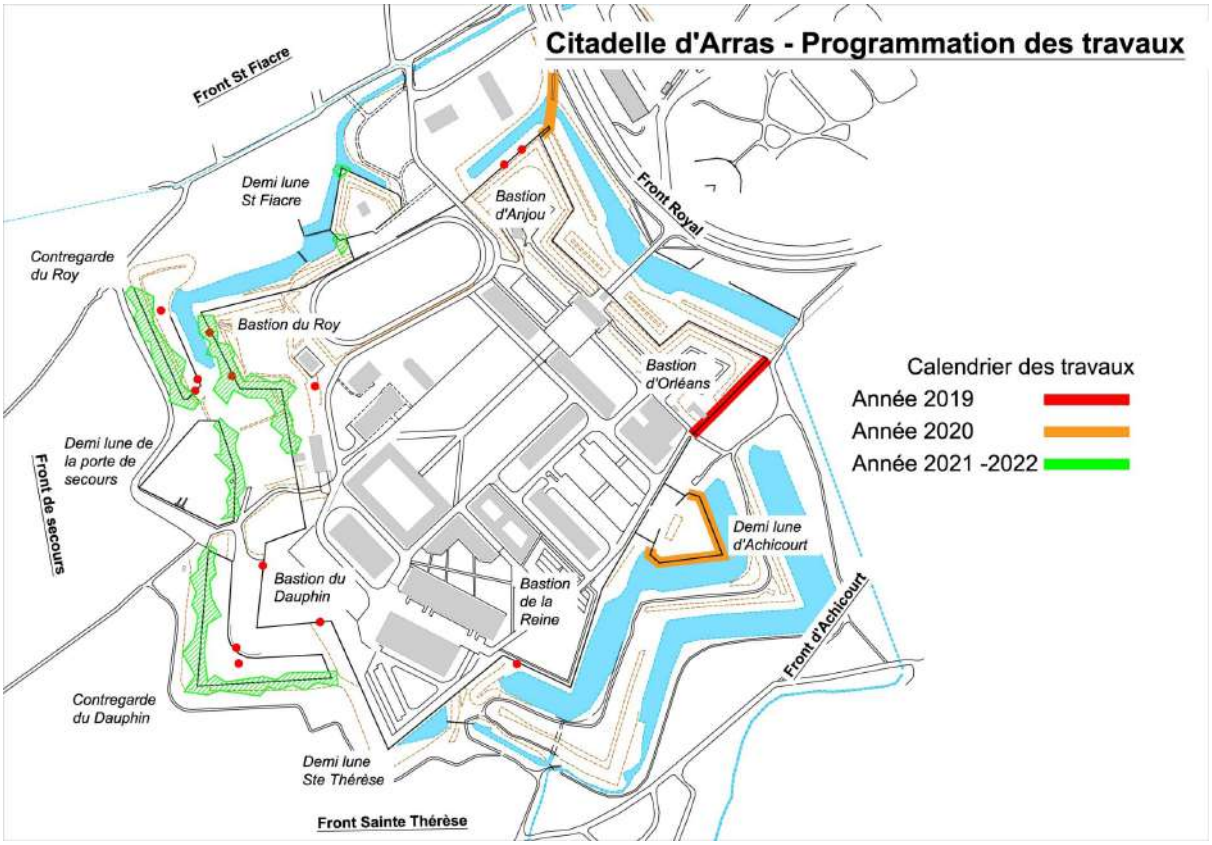

3.2 Reconversion et restauration des bâtiments

/ La réhabilitation du bâtiment « infirmerie »

Ce projet consiste à réhabiliter le bâtiment « infirmerie » en 6 logements locatifs.
L'assiette du bâtiment situé sur le bastion d'Anjou doit être vendue en 2019 à des investisseurs privés qui s'engagent à réaliser un programme de travaux très qualitatif et une restauration complète de l'ensemble du bâtiment.
Il est prévu de démolir les latrines, qui sont une extension moderne sur la façade est, et de restaurer l'ensemble des façades en brique.
L'ensemble de la toiture en ardoises sera refait à neuf et posé aux clous, le plancher bois sera renforcé ainsi que la charpente. Ilest également prévu de changer toutes les menuiseries extérieures en bois.
Calendrier prévisionnel
- Novembre 2019 : Démarrage des travaux, y compris raccordement au réseau de chaleur urbain
- Début 2021 : Livraison des 6 logements

Ce projet sera accompagné d'un projet d'aménagement et de mise en valeur du bastion d'Anjou, intégrant la création de 6 places des stationnements et d'une place accessible aux personnes à mobilité réduite.

/ Devenir du bâtiment des Archers de la Citadelle

Ce bâtiment qui longe la Place d'Armes, accueille depuis 2015, 25 logements aux étages et un cabinet de géomètre expert au Rez-de-chaussée depuis 2017.

L'ensemble du bâtiment devrait être requalifié en 2020 avec l'ouverture d'un restaurant de type brasserie en 2019, et de bureaux en 2020 qui seront vendus à une start-up. Cette dernière société prévoit d'y installer ses bureaux et de proposer 200 m² de bureaux à la location.

/ L'Arsenal

La Communauté Urbaine a déjà refusé des projets de création de logements dans ce bâtiment afin de se donner le temps de trouver et d'étudier des propositions plus atypiques et plus adaptés au bâtiment.
Un groupe de travail sera prochainement créé afin de réfléchir aux devenir de ce bâtiment et de la Place d'Armes, comme éléments majeurs et d'attractivité de la Citadelle.

/ Gouverneur et Aspremont

Le bâtiment du Gouverneur est actuellement occupé par des bureaux et des salles de réunions dédiés aux services de la Communauté Urbaine d'Arras. Il devrait à terme être vendu afin d'être réhabilité en logements.
Concernant la réutilisation du bâtiment d'Aspremont, la réflexion est en cours. Il devrait être réhabilité en bureaux et annuellement pendant un mois, il est mis à disposition des organisateurs du « Main Square Festival ».

/ Porte Royale et Porte Dauphine

La Porte Royale et la Porte Dauphine doivent être intégrées dans la réflexion autour de la réutilisation de la Place d'Armes et de l'Arsenal. La restauration des façades de la Porte Royale est envisagée et des études de programmation devront être menées entre 2020, 2024 en lien avec la rénovation des bâtiments Aspremont et Gouverneur.

3.3 Valorisation touristique et culturelle

La valorisation patrimoniale et la mise en tourisme de la citadelle se poursuivra dans la continuité des efforts engagés depuis son ouverture au public : aménagement des cheminements permettant la découverte du site, développement de visites guidées et d'animations tout au long de l'année en partenariat avec l'Office de Tourisme, organisation d'expositions et de manifestations culturelles ou sportives dans l'enceinte de la citadelle.

Plusieurs axes de travail ont été dégagés et seront étudiés dans le cadre d'un groupe de travail associant les services communautaires, la Ville d'Arras, l'Office de Tourisme Arras Pays d'Artois et les partenaires qualifiés selon les sujets.

/ L'amélioration du parcours du visiteur

L'expérience de visite de la citadelle, notamment pour les visiteurs individuels, alterne la découverte de différents espaces en extérieur (front royal, place d'armes, Mémorial des régiments, Mur des fusillés…) et, actuellement, de deux bâtiments (salle des familles et chapelle).

La création d'un service et d'un lieu d'accueil permanent avec du personnel dédié à l'accueil des visiteurs, n'est actuellement pas envisagé pour la période 2019-2024.
Pour pallier ce manque d'accueil, on étudiera l'installation d'un module signalétique à plusieurs faces qui présenterait un plan de la citadelle, les principales choses à y voir, quelques éléments clefs sur son histoire et sa reconversion. Situé au niveau de l'avant-place de la porte royale, il pourrait être vu et consulté par la majorité des visiteurs.

La « salle des familles » présente une maquette de la citadelle Vauban et des panneaux explicatifs sur son histoire. Cette présentation sera repensée pour mettre davantage en valeur la maquette et moderniser la présentation pour faciliter sa lecture et sa compréhension.

La chapelle rénovée offrira la possibilité de s'asseoir pour profiter de la quiétude des lieux, qui pourrait être soulignée par la diffusion d'un fond sonore de musique baroque. Des fiches de salle seront mises à disposition pour une lecture assise ou face aux éléments commentés. Elles présenteront au recto une description de la façade et de ses sculptures et au verso une présentation de la fonction mémorielle du lieu (mémorial des gouverneurs, du 3e régiment du génie pour les guerres de 1870 et 1914-18).
Un second dispositif de médiation est à l'étude, sous la forme d'un écran/table tactile permettant d'accéder à des fiches biographiques des soldats honorés dans la chapelle mais aussi ailleurs dans la citadelle (mémorial des régiments, tombe du Général Girard) et au Mur des fusillés (218 patriotes tués par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale).

Pour rendre plus attractif le chemin des remparts sur la courtine et les bastions du front royal, une aire d'interprétation pourrait être aménagée sur le bastion d'Orléans. La fonction des banquettes de tir y serait illustrée par l'installation de statues/mannequins de deux soldats (plus ou moins stylisés) en position de tir et à couvert. Une illustration panoramique de grande largeur offrirait une restitution de la vue sur le front royal du temps de Vauban. Les éléments disparus (pont-levis, fausse-braie, demi-lune, mur de communication…) y seraient révélés et les ajouts anachroniques y seraient gommés (infirmerie, végétation, boulevard). L'esplanade y apparaitrait dégagée jusqu'aux murs de la ville dont les clochers et le beffroi émergeraient.

Confort du visiteur : après l'installation de bancs, tables de pique-nique et poubelles en 2019, la problématique des toilettes publiques sera étudiée en parallèle des réflexions sur la reconversion de l'arsenal.

/ La programmation des manifestations à la citadelle

La citadelle est, chaque année, le cadre de plusieurs dizaines de manifestations d'ordre culturelles, sportives, mémorielles, citoyennes, professionnelles… Celles-ci se déroulent en extérieur et/ou dans différents bâtiments (ordinaire, gouverneur, chapelle) et peuvent réunir entre quelques dizaines et plusieurs milliers de participants.
Selon les cas, la Communauté Urbaine d'Arras est l'organisatrice de ces manifestations, ou elle en est partenaire et accompagne les organisateurs avec ses moyens techniques, humains et/ou financiers, ou enfin elle se contente de délivrer une autorisation d'utilisation des lieux.

Dans le cadre du Main Square Festival, une convention pluriannuelle a été signée de 2019 à 2026.
Ce festival de musique actuelle est porté par la société « Live Nation » en collaboration avec la Communauté urbaine d'Arras et la ville d'Arras, en lien étroit avec la Préfecture du Pas-de-Calais.
Cette manifestation qui n'entraîne aucune dégradation permet de faire connaître ce site à un large public.

On distingue :
- les manifestations directement liées au site de la citadelle (commémorations, Unesco…) ;
- les manifestations qui utilisent la citadelle comme un cadre de prestige apportant une plus-value à l'événement ;
- les manifestations qui utilisent la citadelle et son bois pour son cadre et ses qualités d'espace naturel ;
- les manifestations qui utilisent la citadelle pour ses atouts pratiques (accessibilité, parking, sécurité, dimension…).

Ces manifestations font de la citadelle un lieu vivant, elles contribuent dans certains cas à sa notoriété et facilitent son appropriation par la population, mais leur organisation entraîne aussi des contraintes pour le site, les habitants et les usagers. Un équilibre doit donc être respecté.

Un comité technique associant les services de la communauté, de la Ville d'Arras et l'Office de Tourisme s'est mis en place en 2019 pour mieux encadrer l'organisation de ces manifestations en passant d'une étude au cas par cas telle que pratiqué actuellement à une programmation plus structurée, laissant la place aux initiatives extérieures mais en respectant le cadre qui sera fixé pour respecter l'équilibre nécessaire au site.

Dans cette démarche, une attention particulière sera apportée à la chapelle dont la rénovation, qui sera achevée fin 2019, permettra une utilisation plus importante pour des manifestations culturelles respectant l'affectation cultuelle du lieu.

/ La recherche d'expériences exclusives

La visite de la citadelle se fait essentiellement en extérieur et en accès libre. Il est possible d'y développer la fréquentation touristique en couplant une visite à une activité réalisée sur le site, de préférence dans un cadre en adéquation avec l'image patrimoniale du site : ateliers de cuisine, d'art plastique, séances de yoga, dégustations de produits locaux…
Parmi les bâtiments n'ayant pas encore été reconvertis, des espaces dans la Porte Dauphine (rez-de-chaussée et premier étage), la salle voutée de l'ancien moulin ou dans une moindre mesure l'Arsenal ou les étages de la Porte Royale pourraient être utilisés à cette fin.
Quelques pièces archéologiques ou objets mobiliers liés à l'histoire de la citadelle pourraient y être présentés avec les conditions de conservations requises : herse de la Porte Dauphine, cuirasses, plaques de cheminée…

/ La mise en perspective de la citadelle

Plusieurs dimensions supérieures doivent être intégrées dans la valorisation de la citadelle : la citadelle dans la ville, en Artois, dans le système de défense du pré carré, parmi les sites majeurs de Vauban et au sein de la Liste du patrimoine mondial.

A l'échelle locale, le lien entre la ville et la citadelle continuera d'être travaillé avec l'Office de Tourisme Arras Pays d'Artois dans le cadre de visites guidées thématiques occasionnelles et du développement de la web-application sur smartphone de découverte du territoire « Point in the city », qui comprendra plusieurs étapes de visites géolocalisées dans la citadelle. L'achèvement de la reconversion du Quartier Schramm et la poursuite de la reconquête du terrain du gouverneur seront l'occasion de faire émerger de nouvelles propositions à l'échelle du quartier citadelle/basse-ville. La candidature de la Ville d'Arras au label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) sera l'occasion de travailler sur la relation entre la citadelle et le(s) centre(s) historique(s) ainsi que sur les témoignages des fortifications d'Arras. La valorisation de cette thématique en termes d'ateliers pédagogiques, centre d'interprétation et visites guidées sera intégrée à la démarche global VAH de la Ville d'Arras.

Le travail de développement touristique à l'échelle de la destination Arras Pays d'Artois permettra d'appréhender les liens de la citadelle avec son territoire. Notamment par le biais de la promotion des itinéraires de randonnée pédestre et cyclistes le long du Crinchon vers le bassin du Carré des sources aménagé à Rivière sur les préconisations de Vauban pour assurer l'alimentation en eau des douves. La citadelle sera également intégrée dans les circuits et projets qui seront conçus dans le cadre du 80e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale.

La valorisation de la place d'Arras au sein du pré carré et des sites majeurs de Vauban sera étudiée dans la perspective de l'extension du Réseau Vauban aux sites de Lille et Le Quesnoy. Ainsi la question d'un centre d'interprétation du Pré carré qui reste à développer sera à penser en complémentarité entre les trois sites, en intégrant les complémentarités à trouver entre la nouvelle présentation de la collection des plans-reliefs du Musée des Beaux-Arts de Lille, la présence du plan relief d'Arras au Musée des Beaux-Arts d'Arras et la maquette de la citadelle d'Arras visible in-situ.
Enfin, la Communauté Urbaine d'Arras participera aux échanges qui pourront être menés avec les autres biens des Hauts-de-France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, et particulièrement les Beffrois de France et de Belgique dont fait partie le beffroi d'Arras et le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

3.4 Démarche commune des sites dans le Réseau

La Communauté Urbaine d'Arras continuera à participer activement aux moments communs organisés par le réseau (Rencontres annuelles, groupes et commissions de travail, formations, etc.) et à transmettre les informations demandées par la Mission Réseau Vauban (bilans, statistiques de fréquentation, presse, etc.)
L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, est actuellement à l'étude. Cette extension du Réseau respecte les recommandations du Comité du patrimoine mondial et devrait aboutir d'ici les prochaines années. Dans ce contexte il apparait opportun d'inclure dès à présent l'extension du réseau dans les réflexions et démarches à venir.

Le maintien d'un élu et d'un technicien référent UNESCO dédiés sera préservé sur la durée pour maintenir la réactivité et l'efficacité dans le traitement des demandes et le suivi des opérations.
Les instances de suivi seront également mobilisées une fois par an pour effectuer un bilan annuel du suivi des actions et la Mission Réseau Vauban en sera informé.
La Communauté Urbaine d'Arras participera également à la réflexion commune concernant la révision des zones tampons des sites en s'appuyant sur le référentiel et les services de l'État

Dans le prolongement des actions de valorisation touristique et culturelle, la Communauté Urbaine d'Arras déclinera localement les actions et outils de médiation réalisés par le réseau (expositions, animations insolites, etc.) en :
- Utilisant les outils de communication réalisés par le réseau, notamment dans le cadre des opérations communes au réseau (affiches, logos, etc.) .
- Valorisant le réseau, notamment par le bon usage des logos de l'Unesco et du réseau.
- Réfléchissant avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale en accord avec les valeurs de l'Unesco.
- Contribuant à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux.

Annexes

- Annexe 1 – Schéma Directeur d'aménagement
- Annexe 2 – Plan de masse des sites de défense en 2009
- Annexe 3 – Plan de masse de la Citadelle en 2018
- Annexe 4 - Bilan des actions 2013-2018
- Annexe 5 - Délibération de la Communauté Urbaines d'Arras
- Annexe 6 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
- Annexe 7 - Référentiel « Fortifications de Vauban »
- Annexe 6 - Composition du Conseil scientifique et technique

Annexe 1 – Schéma Directeur d'aménagement

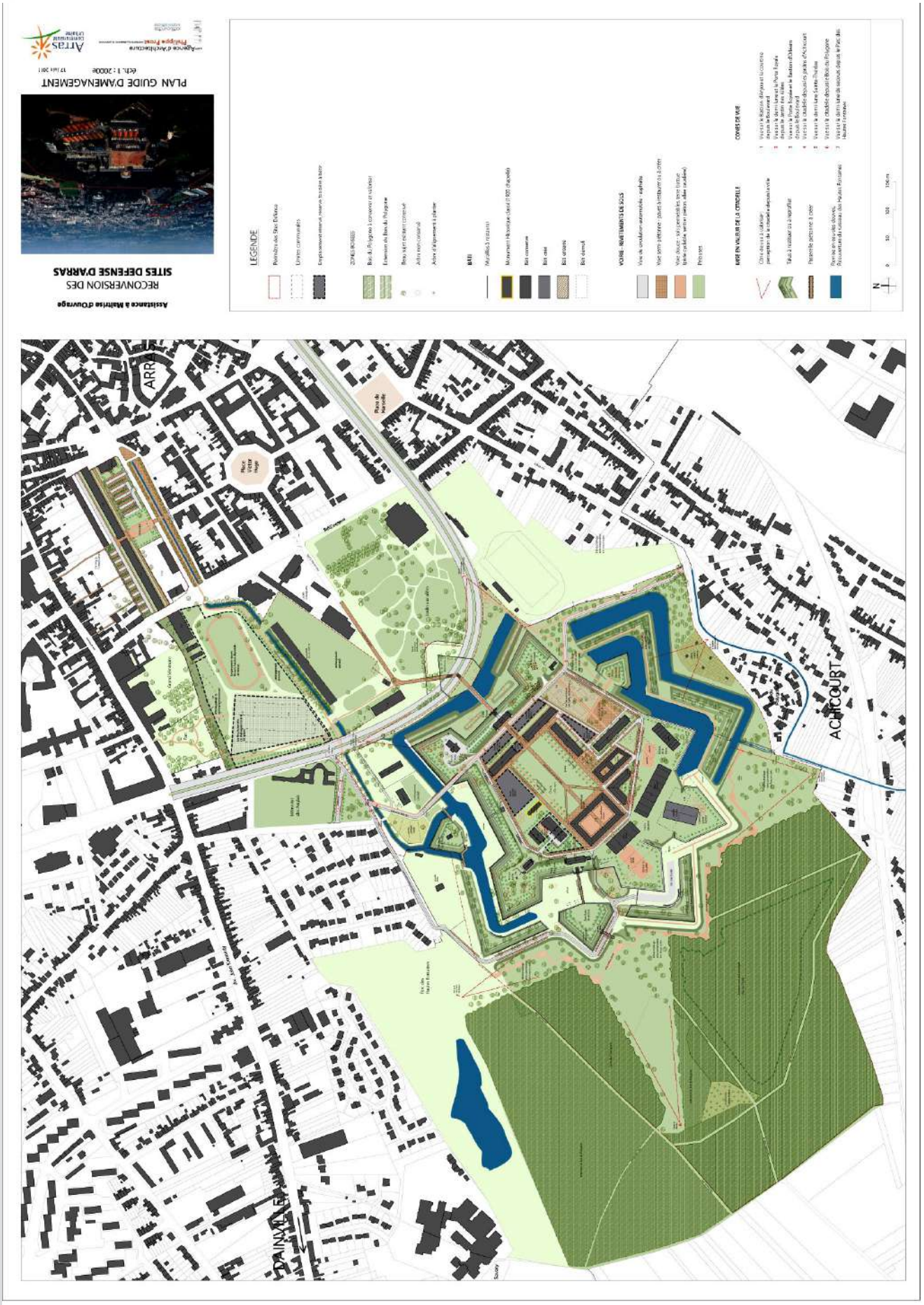

Annexe 2 – Plan de masse des sites de défense en 2009

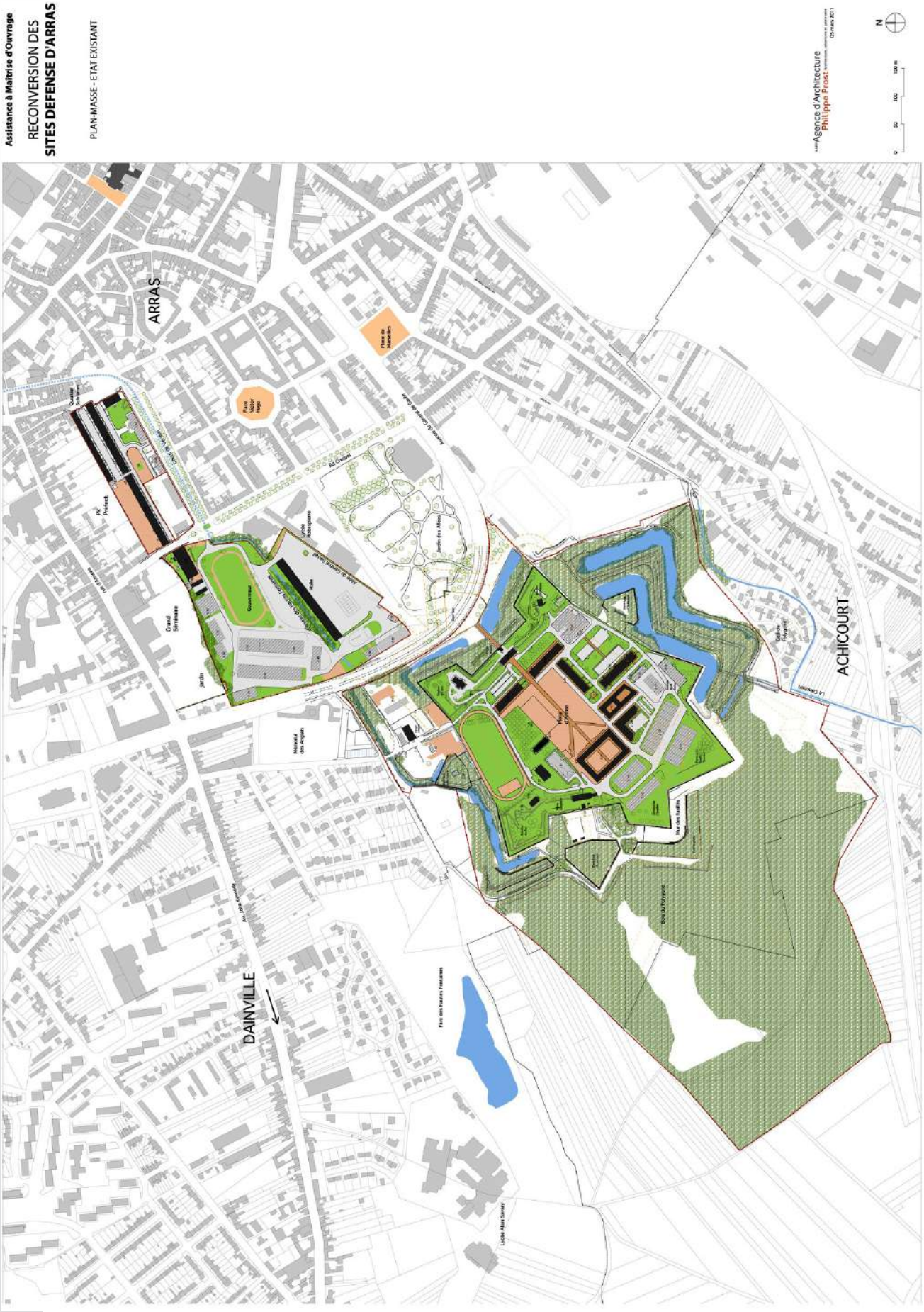

Annexe 3 – Plan de masse de la Citadelle en 2018

CITADELLE D'ARRAS
Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion
2013 - 2018

N°	Enjeux	Actions	Réalisé			
			Début	Fin	Achevé	restant
			jj/mm/aa	jj/mm/aa	(%)	
		Libellé de l'action	Date de début réel de l'action	Date de fin Réel de l'action	Avancement	Travail restant
1	Protection juridique du site	Mise en place d'un outil de gestion de la zone tampon				Agrandir le Périmètre des 500m suite au classement de l'ensemble de la Citadelle et agrandissement de la Zone tampon. AVAP en cours
2	Conservation et mise en valeur du site	Réfection du pont de la Porte Royale	2012	2014	100	
		Aménagement d'une avant place pavé devant la Porte Royale			100	
		Mise en lumière des remparts sur la face Nord de la Porte Royale			100	
		Aménagements porte à chars avec création d'un pont			100	
		Refection des remparts	2016	2017	100	
		Refection des banquettes de tirs en haut des remparts et plantations	2015	2017	100	
		Aménagements paysagers Porte à chars			100	
		Mise en œuvre d'un plan lumière à l'intérieur de la citadelle			100	
		Aménagements paysagers autour du pôle logements			100	
		Remise en eau des Douves	27/10/2015	30/11/2015	100	
		Entretien et éclaircissement du bois	nov-12	févr-13	70	
		Entretien des plans d'eaux	nov-12	févr-13	annuel	
		Coupes franches d'arbres devant les remparts - Bd de Gaulle - Porte Royale		2013	100	
		Création de cônes de vues sur le poutour de la citadelle	2013	2018	70	
		Diagnostic phytosanitaire de la strate arborée (intra-muros)		2018	100	
		Etablissement d'un règlement type de gestion (RTG) du bois	13/03/2018		35	
		Travaux de sécurisation annuel des arbres dans le bois	nov-16	févr-18	annuel	
		Entretien des espaces verts et nettoyage du site			annuel	

CITADELLE D'ARRAS
Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion
2013 - 2018

N°	Enjeux	Actions	Réalisé			
			Début	Fin	Achevé	restant
			jj/mm/aa	jj/mm/aa	(%)	
		Libellé de l'action	Date de début réel de l'action	Date de fin Réel de l'action	Avancement	Travail restant
2	Conservation et mise en valeur du site	Végétalisation de la Place d'armes			0	abandonné pour l'instant
		Rénovation chemin de croix dans la chapelle			0	abandonné pour l'instant
		Restauration des escaliers de la Porte Royale	2017	2018	100	
		Création d'un lieu de mémoire en hommage aux différents régiments qui ont occupés la citadelle au XIX et XX^{e} siècle	2018	2018	100	
		Création d'une piste cyclable en périphérie	2018	2018	100	
3	Appropriation du site par la population et mise en tourisme	Journées du Patrimoine	annuel	annuel	annuel	annuel
		Journées eurorégionales des villes fortifiées	annuel	annuel	Réalisé en 2013 et 2017	Arrêt
		Visites de la citadelle	annuel	annuel	Programme annuel	annuel
		Création d'un centre d'interprétation de la citadelle, de l'œuvre de Vauban et du Mur des fusillés	2013 études et préfiguration	Non déterminé		
		Organisation d'événements patrimoniaux en plein air	annuel	annuel	Programme annuel	annuel
		Intégration de mobilier urbain, signalétique	2018	2018	100	
		Création d'un parcours d'orientations	2013 Etudes	Abandonné	Abandonné	Abandonné
4	Appropriation du projet de reconversion par la population	Concertation du public Réunions publiques	2010	2018		24 et 25 avril 2010, consultation avec 10 000 personnes 2010 2011 Conseils consultatifs de quartier
5	Programme de recherche	Etude d'évaluation historique et sanitaire sur l'ensemble de la citadelle	2013	2013	100	
		Le Pré carré du Nord de la France		17/06/2006	100	
6	Viabilisation	Voieries et réseau divers	nov-12	févr-13		
7	Restaurer la biodiversité et préserver la ressource en eau dans le cadre de la Trame verte et bleur de l'Arrageois	Restauration écologique du bois avec aménagement de 13,4 ha d'espaces boisés supplémentaires	01/11/2012	févr-13	100	
		Ecopaturage	2015	2018	Annuel	

Annexe 5 - Délibération de la Communauté Urbaine d'Arras

Annexe 6 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN
CHARTE DE GESTION 2019

ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

1 Citadelle d'Arras *© Ville d'Arras*
2 Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle *© Ville de Besançon*
3 Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) *© Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
4 Briançon *© Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
5 La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer *© Guillaume Lécuillier / Région Bretagne*
6 Longwy Remparts *© Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
7 Mont-Dauphin et le Pelvoux *© Ville de Mont-Dauphin*
8 Mont-Louis, citadelle et enceinte *© Ville de Mont-Louis*
9 Neuf-Brisach *© Studio A. Linder*
10 Saint-Martin-de-Ré *© Ville de Saint-Martin-de-Ré*
11 Tour de Saint-Vaast-la-Hougue *© Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
12 Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent *© Ville de Villefranche-de-Conflent*

Charte de gestion
Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »

Préambule

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

▪ coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;

▪ favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;

▪ développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier

Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

• **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système

• **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées

• **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)

• **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé

• **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge

• **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

• **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne

• **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires

• **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système

• **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire

• **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)

• **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^{e} siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série

L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes[1], 10 départements[2] et 8 régions[3] – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne[4], 11 départements[5], 8 régions françaises et un Land allemand[6] – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.
2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.
3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.
4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.
5. Addition du Nord.
6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

• assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;

• admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;

• garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;

• intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;

• intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conversation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

• mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

• transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation…) en différentes langues ;

• former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;

• contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;

• accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;

• conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;

• développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

• engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

• avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.

• fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

• fédérer les fonds documentaires ;

• rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;

• encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

• la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;

• la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.

Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association

- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)

- Un conseil scientifique et technique

- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié

- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur

- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés

- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.

- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

• DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;

• PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;

• MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;

• SÉCURISER les sites et les personnes ;

• CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;

• CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;

• CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;

• MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à

Le

Signataires :

Annexe 7 - Référentiel « Fortifications de Vauban »

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des **« FORTIFICATIONS DE VAUBAN »**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs Vauban

SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ? ..... / 4
A. À l'échelle du bien en série ..... / 6
B. À l'échelle des composantes du bien en série ..... / 8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION ..... / 14
A. Intégrité paysagère et architecturale ..... / 15
Morphologie et mise en valeur paysagère ..... / 15
Prise en compte des écosystèmes ..... / 15
Couverture végétale et modelés de terre ..... / 16
Patrimoine fortifié bâti ..... / 16
B. Usages ..... / 17
Des usages planifiés et spontanés multiples ..... / 17
Accessibilité aux fortifications ..... / 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages ..... / 18
C. Valeurs ..... / 19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS ..... / 20
A. Préservation par le développement ..... / 20
Morphologie des sites et des paysages ..... / 20
Usages ..... / 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville ..... / 23
B. Interventions architecturales et paysagères ..... / 24
Enveloppe ..... / 24
Intramuros ..... / 25
Respect des emprises prévues par Vauban ..... / 25
ANNEXE 1
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban ..... / 26

1 UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère les douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXIe siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.

LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

FORTIFICATIONS DE VAUBAN CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.

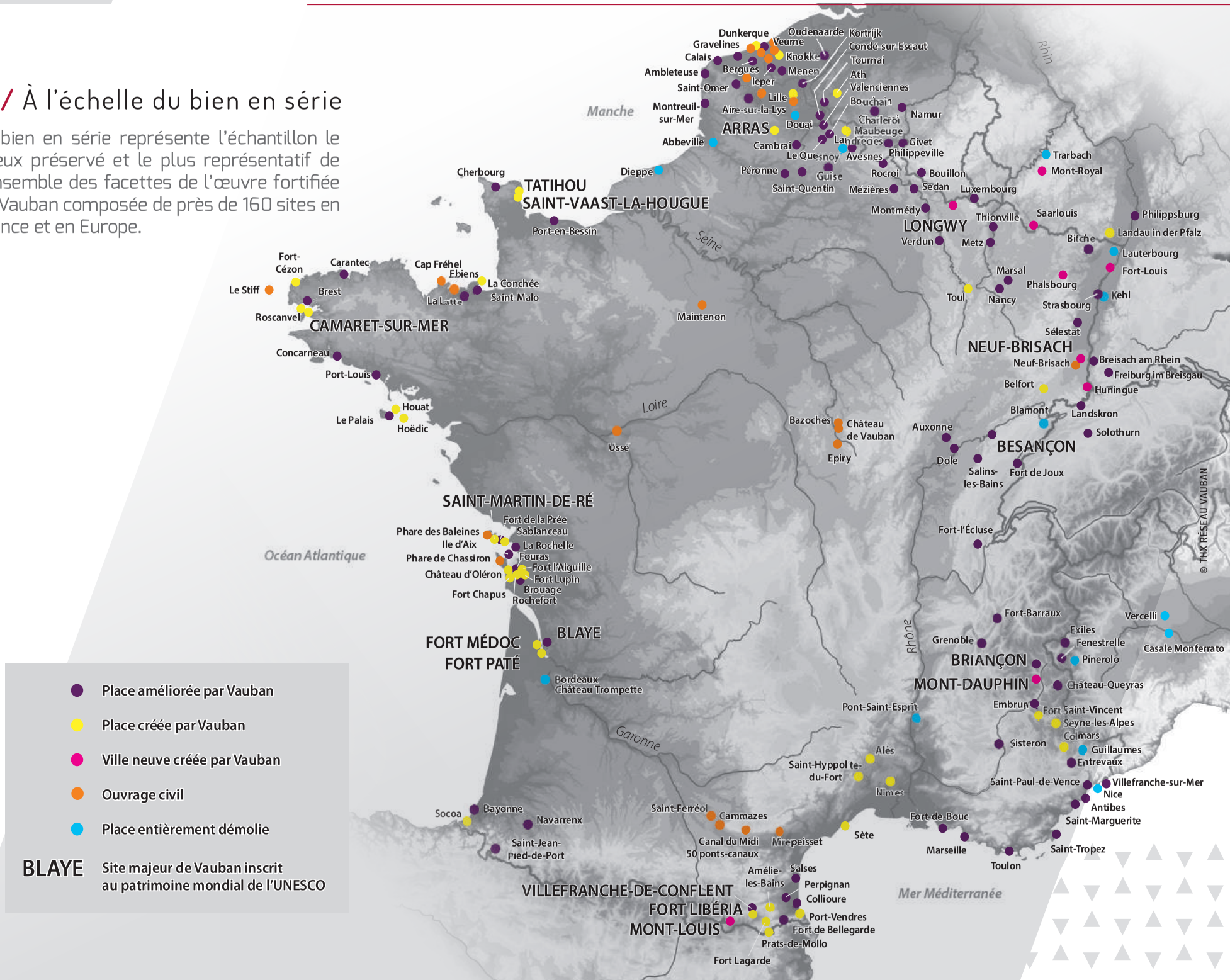

- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

- Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.
- Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.
- La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.
- Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.

B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- Souvent, ce verrou se base sur une réciprocité des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une forteresse préexistante.

ILLUSTRATION 3

TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER

Réduit insulaire

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Protection d'un mouillage

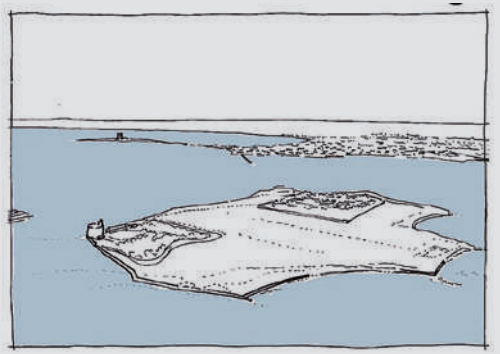

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Verrou d'estuaire

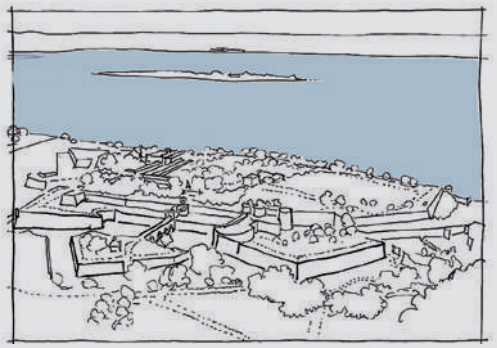

BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

Entrée d'un goulet

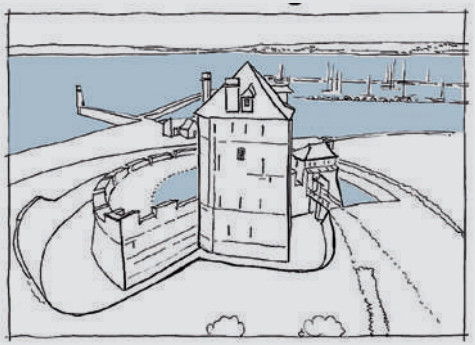

CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

Rupture de pente d'un plateau

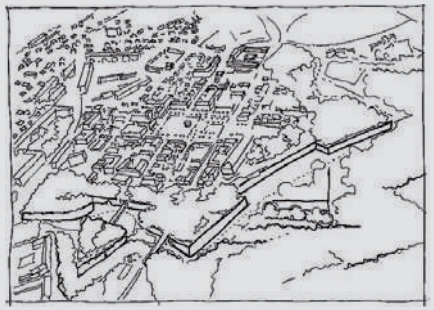

LONGWY

MONT-DAUPHIN

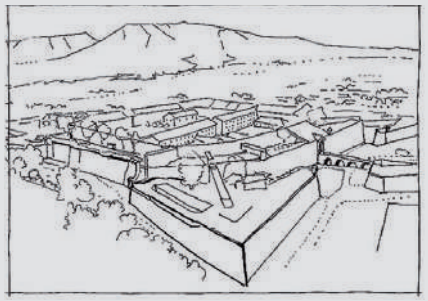

MONT-LOUIS

Verrouillage de vallée

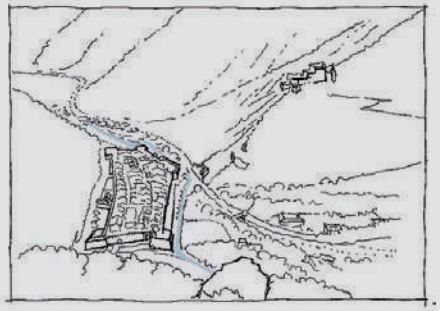

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

BRIANÇON

Méandre

BESANÇON

PLAINE

Ville neuve de plaine

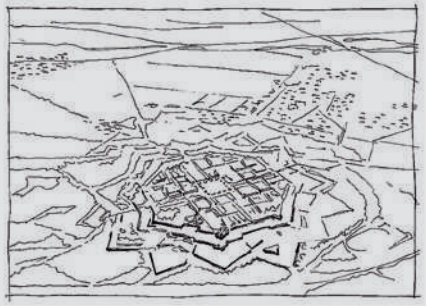

NEUF-BRISACH

Plaine inondable

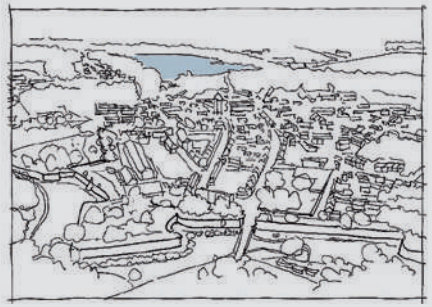

LE QUESNOY*

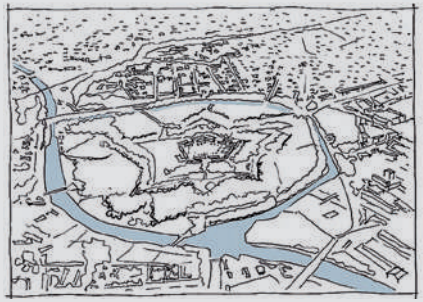

LILLE*

Contrôle de pont

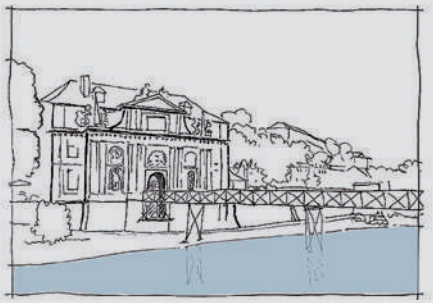

BREISACH AM RHEIN*

Plaine

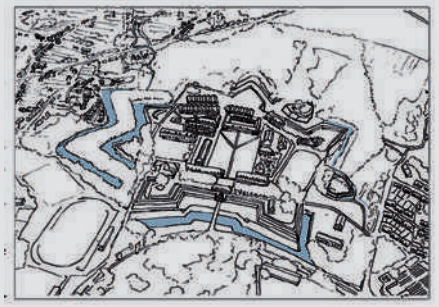

ARRAS

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

© ALINE LE CŒUR ET THOMAS FLOCH

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangé ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4

LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII[e] SIÈCLE

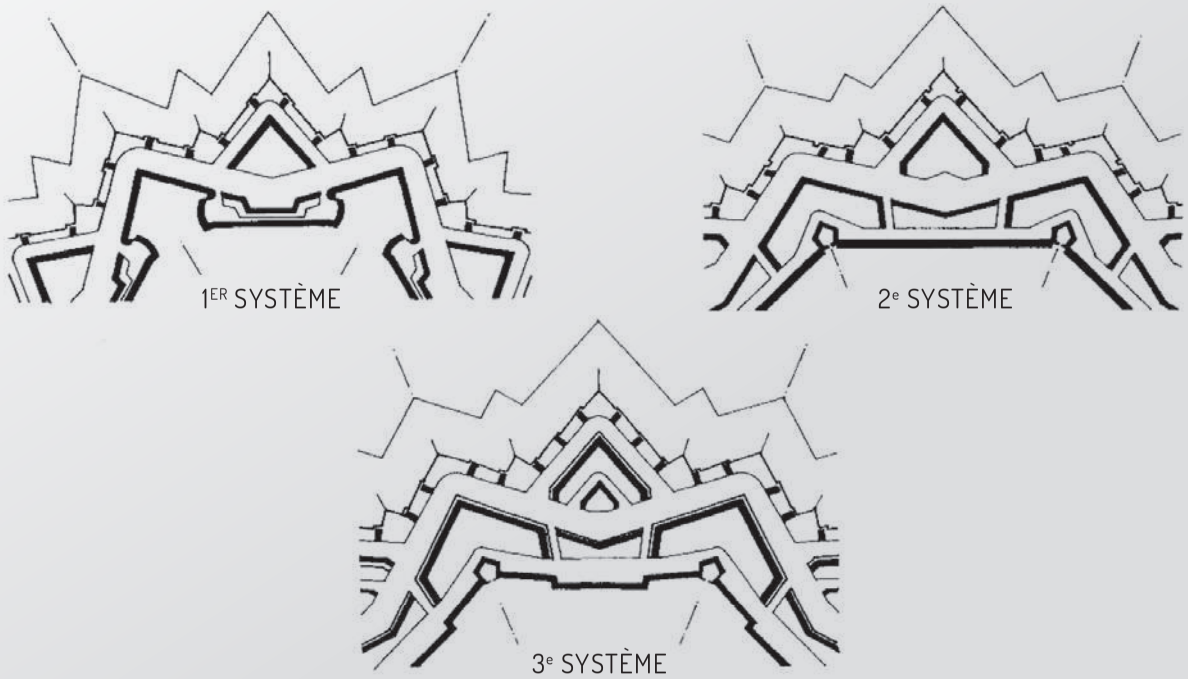

Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »*

* *Dictionnaire portatif de l'ingénieur*, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'étagement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas !».

ILLUSTRATION 5

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

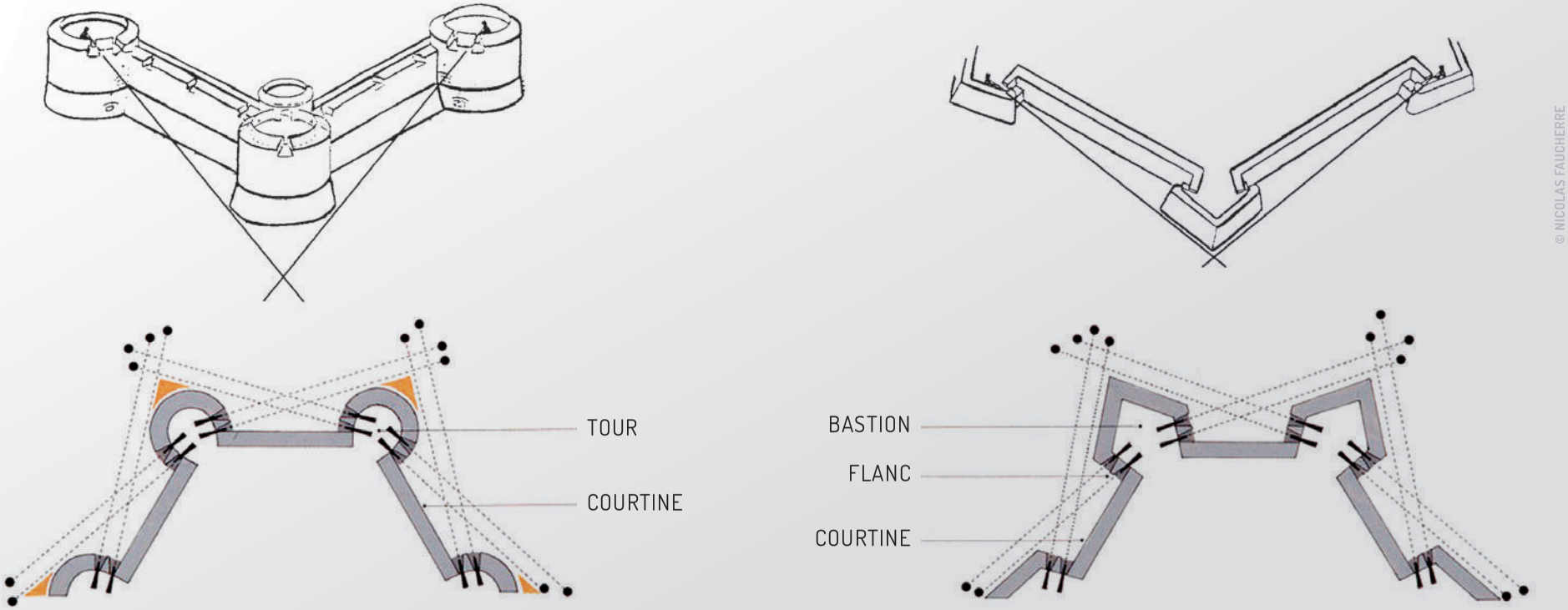

© NICOLAS FAUCHERRE

ILLUSTRATION 6

PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE

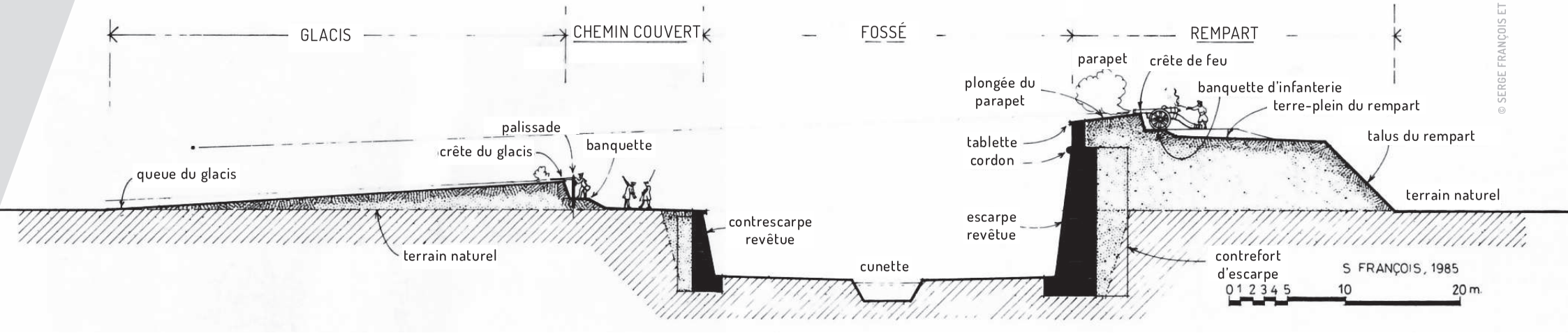

© SERGE FRANÇOIS ET NICOLAS FAUCHERRE

2 ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.

A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés depuis la terre (Besançon, Briançon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hougue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.

COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaissés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites majeurs a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** ; du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIIIe siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIXe siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XXe siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'accessibilité est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.), ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intra-muros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'au travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site**.

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social préexistant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut compromettre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^{e} siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des lys, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'évènements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondialement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

3

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les notions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.
- D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc…) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

- Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.
- **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.
- La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.

© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.

© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration…) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

- **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).
- Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).
- Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.
- **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.
- Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications :

- soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,
- soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.

B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rappel historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie…). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaissés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT…), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;
- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ; préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ; suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ; conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;
- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;
- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

> **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :

- Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
- Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :

> Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

> L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.

> L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.

> Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages…).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

> Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles

> Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.

> Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :

- Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
- lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
- dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.

ANNEXE 1

DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^{e} siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (I) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

CRITÈRE (II) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

CRITÈRE (IV) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex

www.sites-vauban.org

- Comité de rédaction : Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
- Comité de relecture : Sylvie Coulot, Émilie Thivet, Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini, Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
- Conseil scientifique et technique : Philippe Bragard, André Charbonneau, Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
- Directeur de la publication : Jean-Louis Fousseret, président
- Directeur de la rédaction : Birgit Wallborn
- Mise en page : Maxime Suter
- Impression : Simon graphic

ISBN : 978-2-9538891-9-2

PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE/ DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER

Réduit insulaire

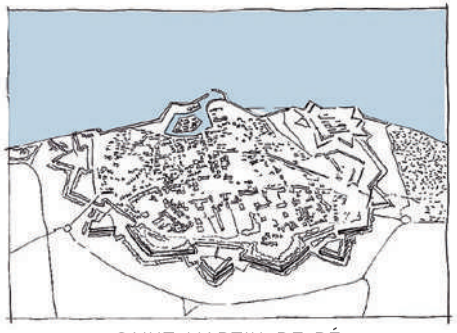

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Protection d'un mouillage

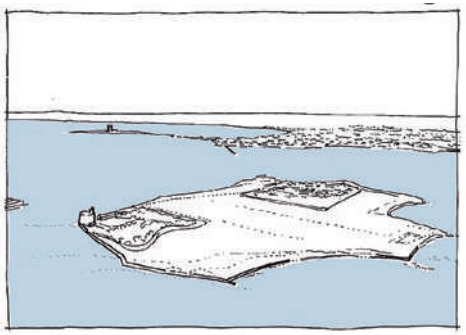

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Verrou d'estuaire

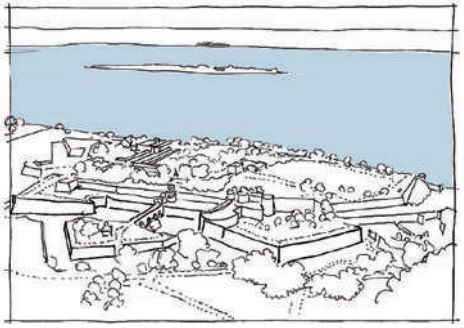

BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

Entrée d'un goulet

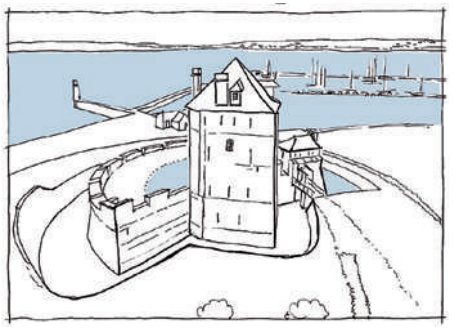

CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

Verrouillage de vallée

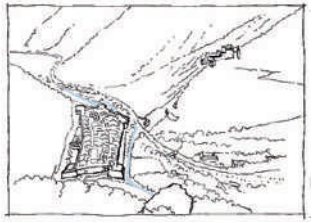

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

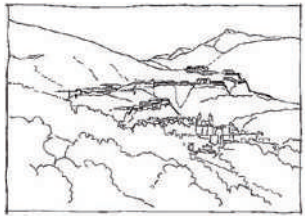

BRIANÇON

Méandre

BESANÇON

Rupture de pente d'un plateau

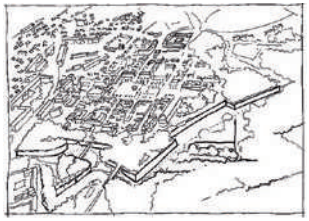

LONGWY

MONT-DAUPHIN

MONT-LOUIS

PLAINE

Ville neuve de plaine

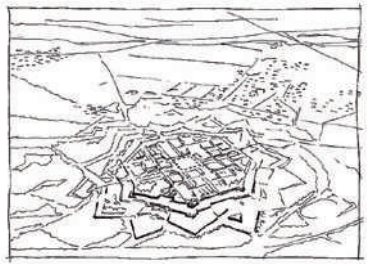

NEUF-BRISACH

Plaine

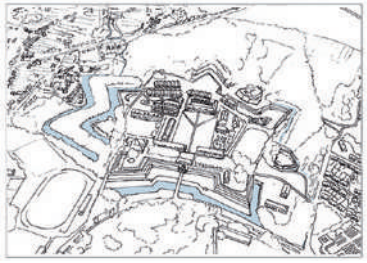

ARRAS

Plaine inondable

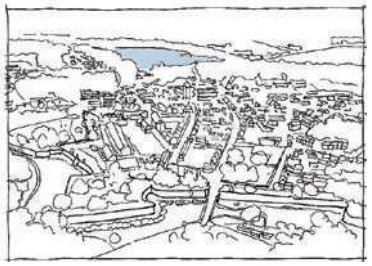

LE QUESNOY*

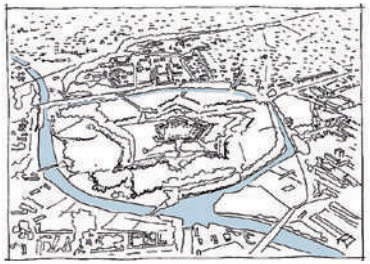

LILLE*

Contrôle de pont

BREISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

© ALINE LE CŒUR ET THOMAS FLOC'H

Annexe 8 - Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Réseau des sites majeurs Vauban

ARRAS

BESANÇON

BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC

BRIANÇON

CAMARET-SUR-MER

LONGWY

MONT-DAUPHIN

MONT-LOUIS

NEUF-BRISACH

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Communauté Urbaine d'Arras
La citadelle
46 allée du Bastion de la Reine - CS 10345
62026 Arras